



LeCotentin

RAPPORT - ÉDITION 2021

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 
ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2020

SOMMAIRE

O5

LE TERRITOIRE DESSERVI

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| 1 . Territoire desservi | p05 |
| 2 . Répartition de l'exploitation | p09 |

10

LA PREVENTION DES DECHETS

- | | |
|--|-----|
| 1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 | p10 |
| 2 . Actions de prévention et de sensibilisation | p12 |

35

LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- | | |
|---|-----|
| 1 . Pré-collecte | p35 |
| 2 . Population desservie et taux de variation annuel | p36 |
| 3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire | p37 |
| 4 . Organisation de la collecte en porte à porte | p39 |
| 5 . Fréquence de collecte | p42 |
| 6 . Les déchèteries | p44 |

50

LA COLLECTE DES

DECHETS : BILAN

- | | |
|--|-----|
| 1 . Déchets collectés en collecte résiduelle | p50 |
| 2 . Déchets collectés en collecte séparée | p52 |
| 3 . Déchets collectés en déchèteries | p56 |
| 4 . Performance de collecte | p58 |

61

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

- | | |
|--|-----|
| 1 . Origine des déchets | p61 |
| 2 . Quai de transfert | p61 |
| 3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation | p63 |

65

LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1 . Tonnages traités | p65 |
| 2 . Refus de tri et performance | p70 |

73

EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

81

STRUCTURE DES DEPENSES

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p81
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p85

74

RESSOURCES HUMAINES

88

STRUCTURE DES RECETTES

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p87
- 2 . La nature des recettes d'investissement p89

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p74
- 2 . Formation des agents p75
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p76
- 4 . Sinistralité p76

77

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

90

EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p77
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p78

79

BUDGET ET FINANCEMENT

91

GLOSSAIRE ET ANNEXES

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

 4

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PERIMETRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de Communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Église, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1er janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex Communautés de communes, devenues désormais Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

Chiffres clés :

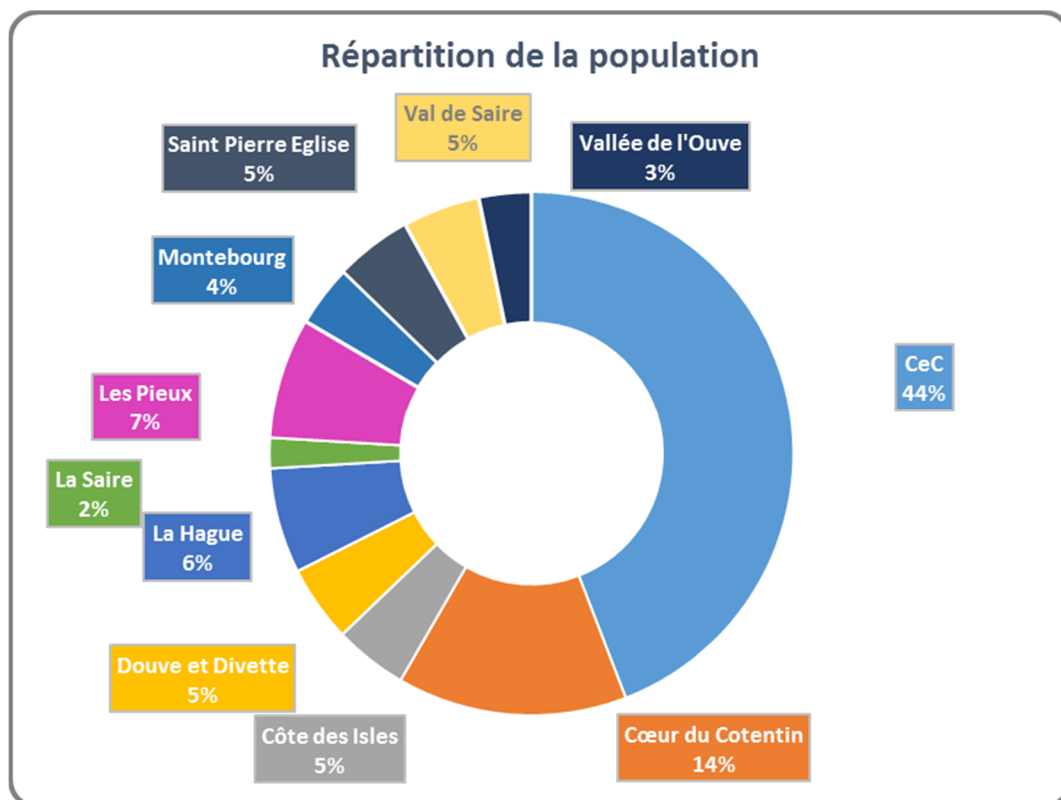
184 783 habitants

129 communes

11 Pôles de Proximité (PP)

1 439,36 km²

128 hab/km²



La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1er janvier 2017.

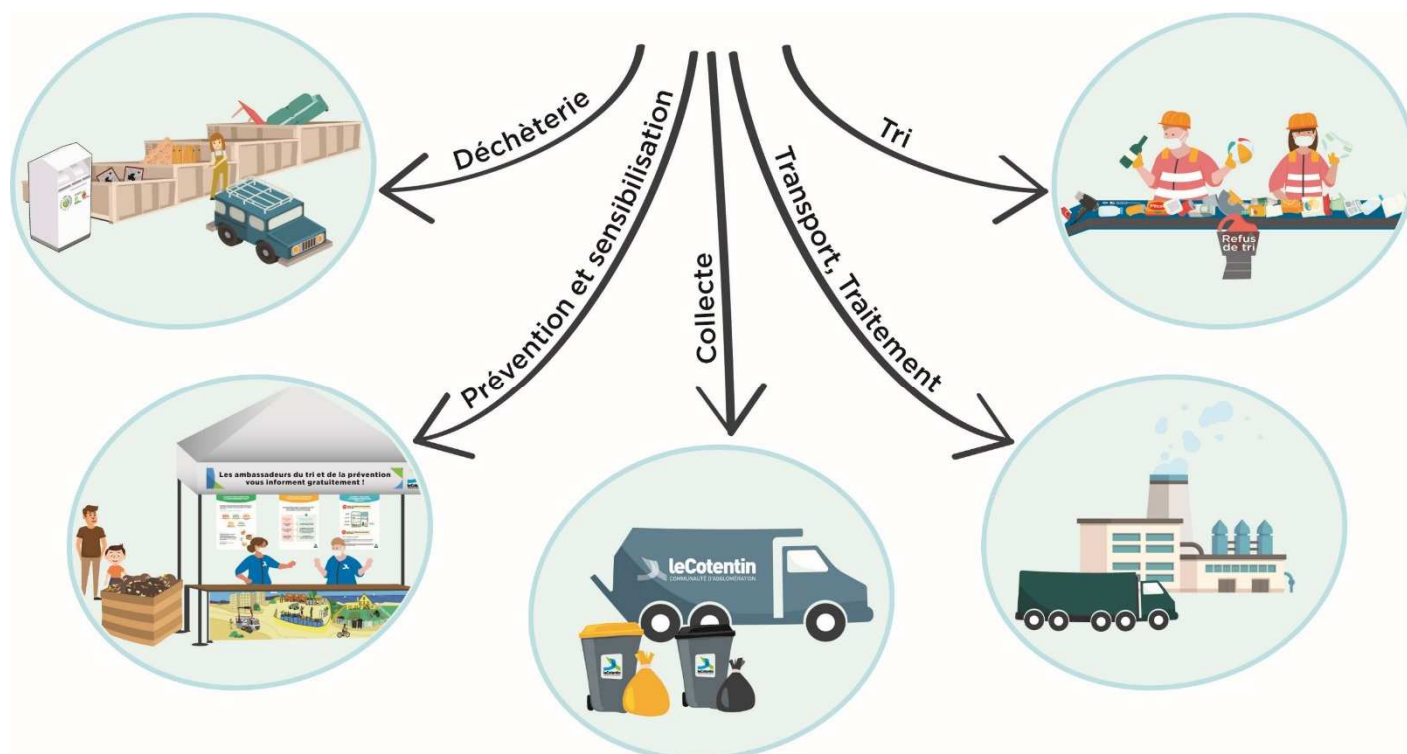
Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de **44%** de la population du territoire, des zones semi-urbaine, de zones très rurale, et des zones touristique avec un territoire bordé de 278 km de littorale. Cette mixité de territoire et de pic d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

VISION GLOBALE

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui aura fortement impacté notre organisation et le service rendu aux usagers. Si celui en matière de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), du verre ou des emballages ménagers recyclables (EMr) n'a que très peu été impacté (quelques réductions de fréquences essentiellement sur l'EMr), les déchèteries ont quant à elles été fermées aux particuliers près de 8 semaines.

Cependant, cette année a été marquée par l'élection du 13 juillet 2020 d'un nouveau Président M. David Margueritte et la réélection de notre Vice-Président M. Edouard Mabire et de notre conseiller délégué M. Philippe Baudin.

Vision globale de la DMA

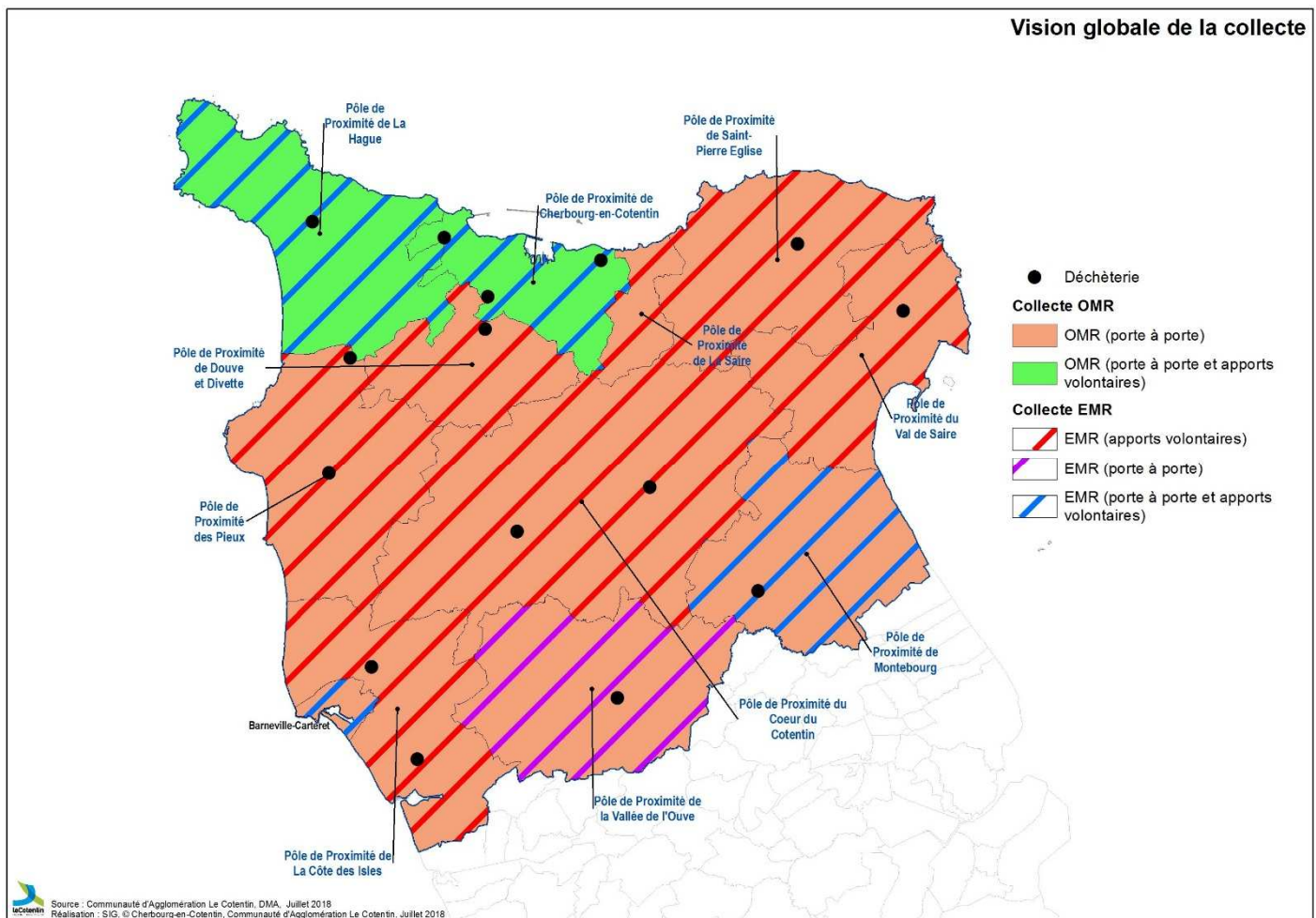


Les grandes échéances qui se profilent pour la direction déchets ménagers et assimilés avec des enjeux financiers non négligeables amènent ce nouveau Bureau et l'ensemble des élus communautaires à définir une feuille de route importante en matière de déchets comprenant entre autre :

- Harmonisation du financement du service public de gestion des déchets,
- Projet de service des déchèteries,
- Mise en œuvre des extensions de consignes de tri,
- Harmonisation des modes de collecte.

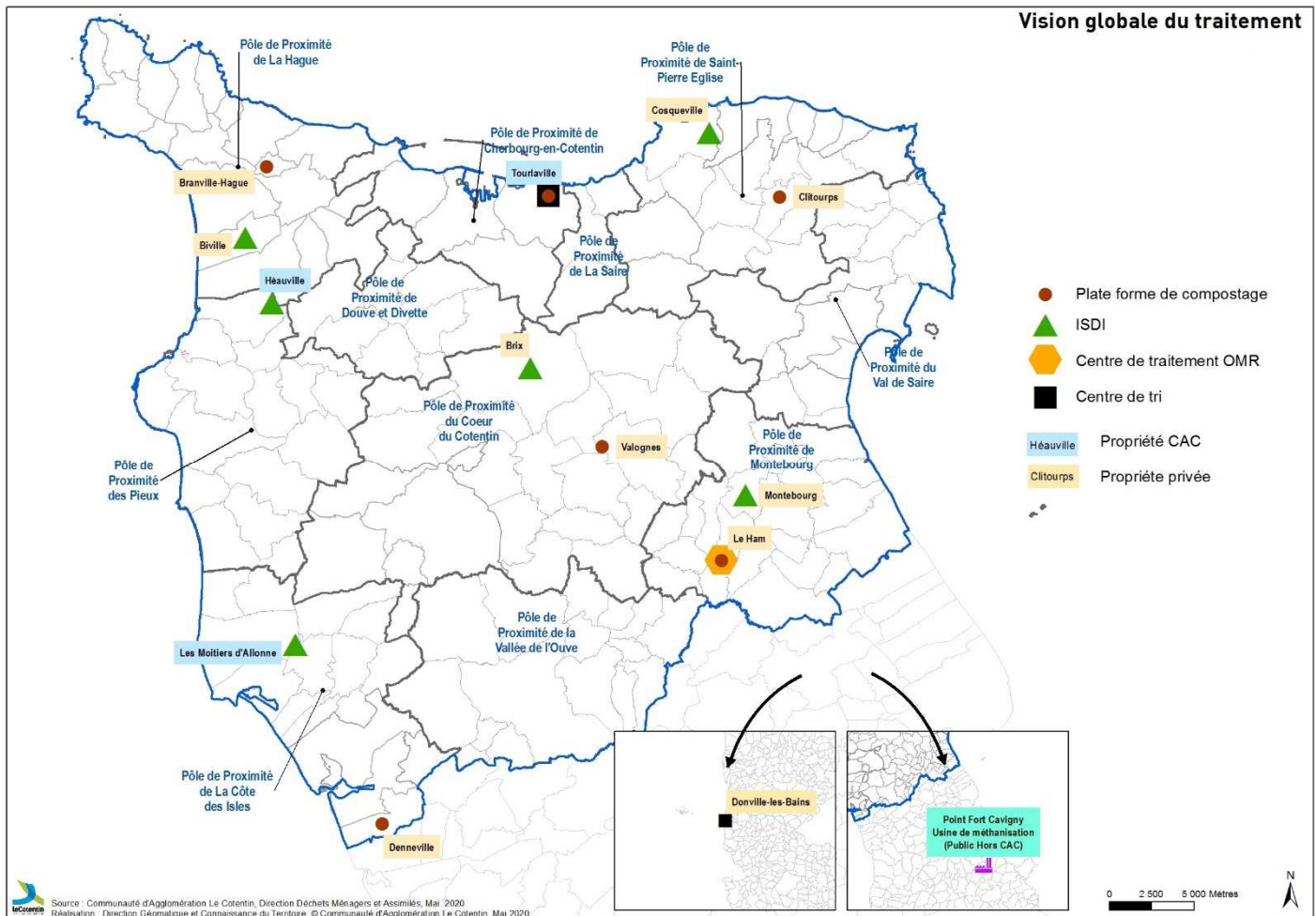
Une vision vers les collectivités voisines se dessine également avec la création de la Société Publique Locale Normantri. 13 collectivités locales normandes ont créé la SPL Normantri pour porter le projet ambitieux de maîtriser les coûts économiques et environnementaux du tri. Les emballages recyclables des collectivités seront récupérés et triés par le centre Normantri puis valorisés dans différentes filières de recyclage pour être réutilisés sous d'autres formes.

La carte ci-dessous donne une vision globale du mode de collecte et des déchèteries du territoire 2020.



Outre les prestations spécifiques à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries, l'Agglomération assure également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité,
- 1 plateforme de compostage.



Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note,...), le suivi du budget principal et annexe (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement,...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics,...).

Sur ce dernier point, la direction déchets ménagers lance de nombreux marchés en lien avec son activité mais utilise voire produit également des marchés transversaux.

Plusieurs marchés ont démarré ou ont été lancés courant 2020, et entre autres :

- Marché de caractérisation des OMr (février 2020)
- Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien et au dépannage des bennes métalliques amovibles de type "Ampliroll" et "Multibenne".

L'année 2020 a permis également de travailler sur un outil important en termes d'achat public : la cartographie des achats de la DDMA. Cet outil permet à la direction de disposer d'une photographie des consommations par segments, clients internes et fournisseurs. L'analyse du portefeuille permet l'identification des familles à fort enjeux et permet d'identifier les angles d'amélioration de la politique d'achats.

La cartographie des achats est destinée d'une part aux responsables achats pour élaborer leurs stratégies d'après les données fournies et d'autre part aux acheteurs qui peuvent utiliser les informations pour connaître la ventilation des fournisseurs travaillant sur leurs segments et les volumes d'achats associés afin de mieux appréhender les besoins internes.

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de Baie du Cotentin pour les accompagner techniquement pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation réemploi
PORTE À PORTE	✗	✓*	✓*	✓*	✗	✗	✗	✓*	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓*	✗	✗
DÉCHÈTERIE	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents type de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par une autre collectivité (convention) soit par des prestataires, soit via des associations,...

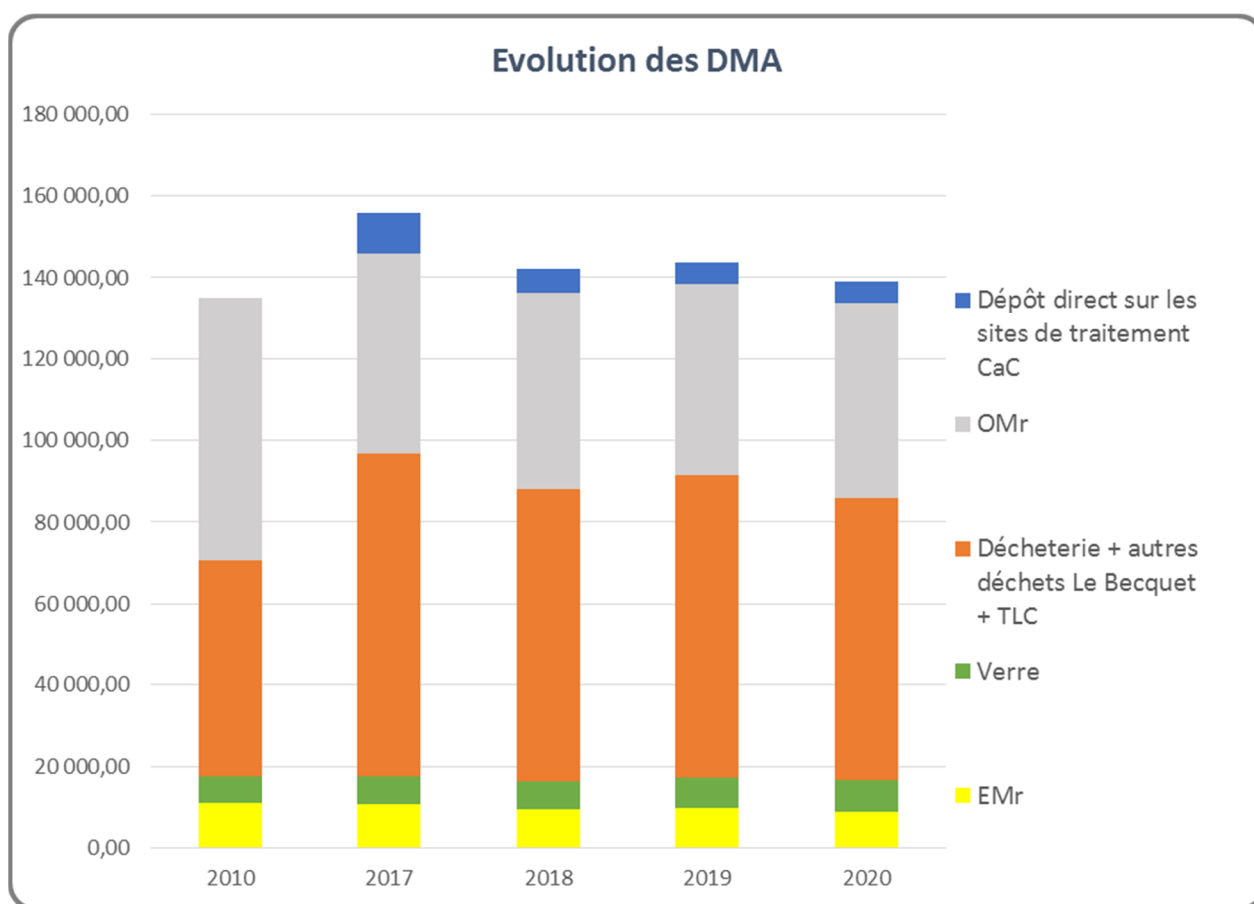
	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Syndicat mixte Point Fort (convention)	×	×	×	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA traité de 2020 est de 139 016 tonnes (population de 184 783 hab – soit 752,32 kg/an/hab).



Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de près de 26% des OMr,
- Une baisse de près de 19% des EMr qui s'explique entre autre par la réduction de poids des emballages (pour rappel, en moyenne, le poids des bouteilles plastiques a diminué de 40%, celui des bidons de lessives de 13%,...) et par une baisse des publications papier, mais également par les premiers effets de la prévention,
- Le tonnage de verre est en hausse, environ 15%, qui s'explique par un meilleur tri et une augmentation de la communication à ce sujet (partenariat Cœur et Cancer).
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 30%. Cette forte évolution entraine globalement une hausse des tonnages de DMA. Les tonnages de rebuts (plateforme de compostage, centre de tri,...), les apports des services de nettoyage de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,...

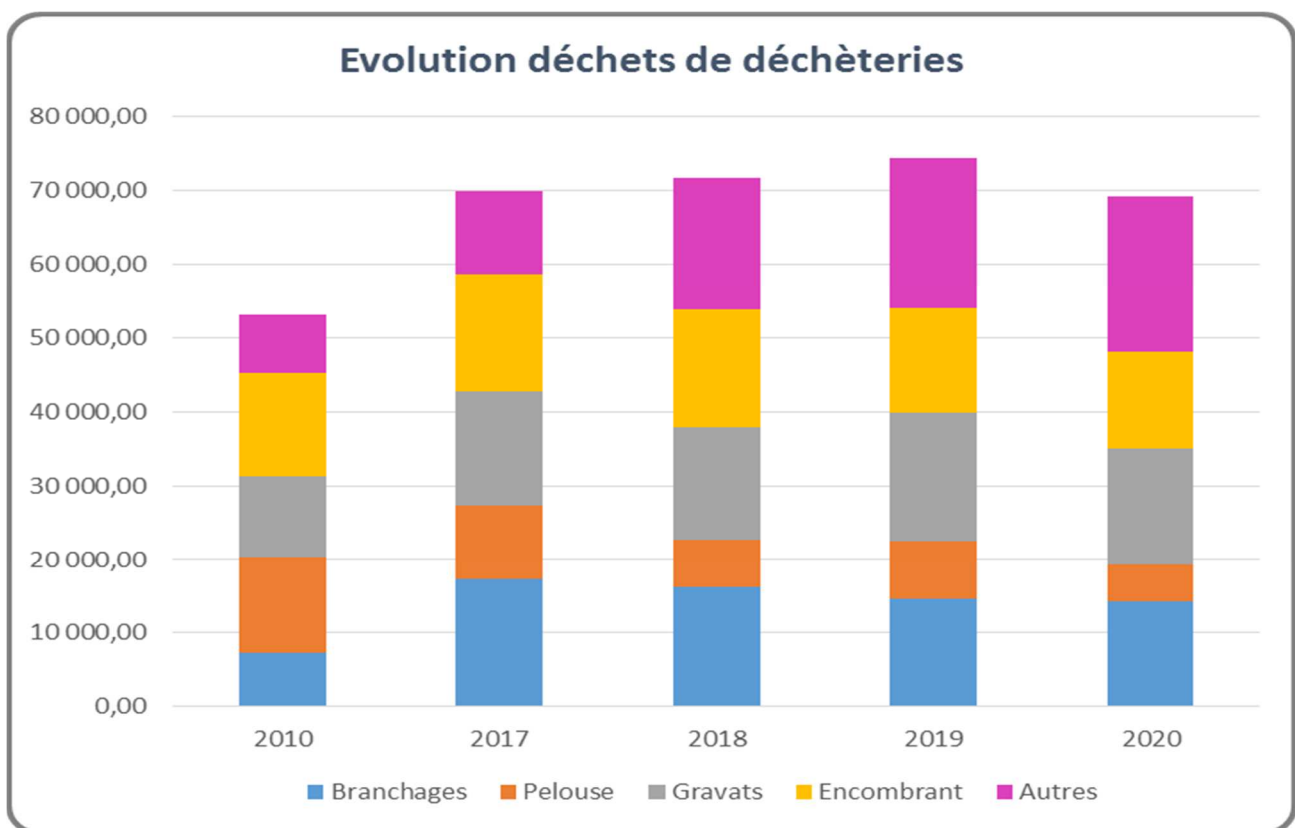
Chiffres clés :

+ 3 860 tonnes de DMA entre 2010 et 2020,

+ 16 057 tonnes de déchets de déchèterie et autres déchets entre 2010 et 2020

Evolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2020 : **+2,86 %**

(pour rappel, évolution 2010-2019 = +6,44%)



Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC, ...

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),

On note, néanmoins, que la crise sanitaire a eu un impact important sur cette année qui ne permet pas d'analyser l'impact des actions de prévention.

Au vu de ces résultats et des « autres apports », il va être important d'analyser les gisements et de réfléchir à comment sensibiliser les professionnels (artisans, BTP, collectivités, commerçants,...) pour voir leurs productions et leurs apports de déchets réduire (tarification, limitation des apports,...).

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée depuis le début de l'année 2018, d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une cheffe d'équipe, et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.



Les 7 ambassadeurs du tri et de la prévention à Siouville Hague

L'année 2020 a été une année très particulière puisque la crise sanitaire nous a obligé à suspendre pendant plus de 2 mois notre activité en contact direct avec les usagers, et malgré la reprise d'activité en juin des agents, la crise sanitaire a continué d'impacter notre travail au quotidien.

En effet, pendant le 1^{er} confinement l'activité de communication a été maintenue, essentiellement via les réseaux sociaux et via de l'affichage. Une de nos agents est partie en renfort sur le centre de tri, 5 autres sont allés renforcer les équipes déchèteries lors de la réouverture des sites dès fin mai et jusqu'à fin juin.

Les animations scolaires arrêtées début mars n'ont repris que début octobre pour s'arrêter précipitamment au 2nd confinement (fin octobre). L'ensemble des événementiels du territoire ont été annulés nous empêchant d'aller au

contact des habitants et des touristes de passage. L'équipe a du s'adapter, se réinventer, trouver d'autres solutions pour aller en contact avec la population tout en respectant les gestes barrières et les règles fixées par la collectivité (en accord avec la Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail - DSPMET).



Pendant, le 1^{er} confinement et dans le cadre du Plan de Continuité d'Activités (PCA), l'unité prévention a eu un rôle important de lien entre notre direction et la direction communication, l'ensemble des mairies et les usagers. En effet, la Direction déchets ménagers assimilés a été très impactée par la crise sanitaire avec une incidence directe sur les usagers (fermeture des déchèteries, baisse de fréquence de collecte, arrêt des collectes Textiles Linge de Maison, gestion dépôts sauvages, gestion de nouveaux déchets : masques, gants...). L'unité avait donc pour rôle de tenir au jour le jour les mairies informées des évolutions majeurs, de transmettre tous les éléments nécessaires ou problématiques rencontrés pour les communiqués de presse et de répondre à toutes les sollicitations et questions des usagers.

Chiffres clés :

93 publications Facebook spécifiquement liées à la crise sanitaire,

Plus de **250 réponses** (mail, MP de questions d'usagers)

Plus de **50 mails** à destinations des accueils, mairies pour les informer de l'évolution de la situation,

Environ **20 communiqués de presse** rédigés en partenariat avec la direction communication.

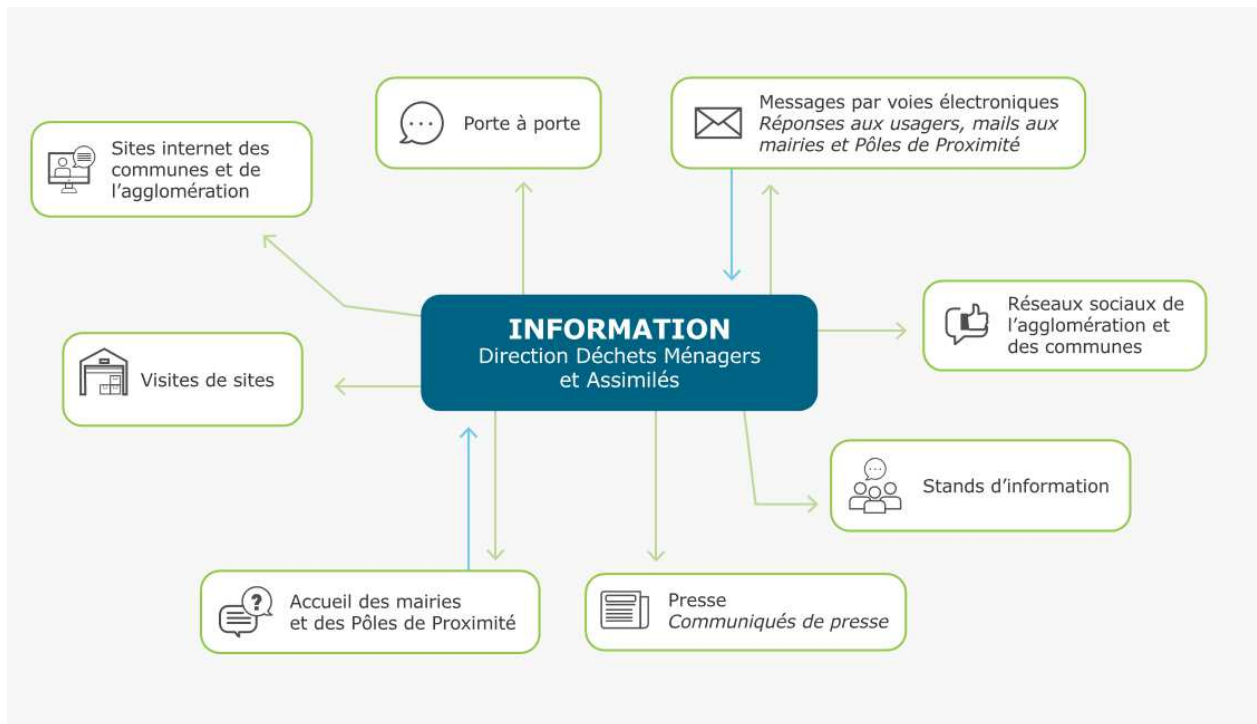
SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets et ce malgré le contexte sanitaire (tri, déchèterie, nouvelle filière, compostage, prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire,...).

• Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.

La crise sanitaire a permis de se rendre compte de l'importance de l'utilisation de ces canaux. De plus, une enquête réalisée en déchèterie durant le mois de décembre 2020, a fait ressortir le besoin des usagers d'avoir de l'information de proximité.



• Sensibilisation du grand public

>Animation en déchèteries

Les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent venir apporter un soutien aux gardiens de déchèteries pour rappeler des consignes de tri, informer d'une modification de consigne ou d'une nouveauté. Cette année un accent a été mis sur cet axe qui nous permettait de toucher le public plus facilement. Plusieurs thématiques ont été abordées, tel que les encombrants, les déchets d'ameublement, une enquête de satisfaction a même été réalisée en fin d'année.

L'aide apportée aux gardiens de déchèteries à la réouverture des sites a permis aux ambassadeurs de voir les points noirs en déchèteries permettant ainsi d'adapter au mieux les messages et les cibles...

Chiffres clés :

73 animations

5 500 personnes sensibilisées

712 enquêtes en direct sur les 1593 réponses



Les ambassadeurs du tri en renfort en déchèteries

>Événementiels

Chaque année, les ambassadeurs du tri et de la prévention sont sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/animations au cours desquels plusieurs thématiques peuvent être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, ... Malheureusement cette année, un grand nombre d'événementiels n'ont pu avoir lieu.

- **1 seul événementiel réalisé** sur les 17 programmés : Plantes et Saveurs d'automne,
- 11 animations diverses : animations avec les bibliothèques, JS Cherbourg Handball, magasin Nous anti Gaspi, Segpa, Parcours c'est mon stage, Cap Alternance, maisons de quartiers...
- 19 animations sur les plages et sites touristiques lors de la saison estivale ;

Chiffres clés :

Seulement **31** animations sur le territoire (hors interventions scolaires et événements nationaux)

1 000 personnes sensibilisées



Stand été Omonville-la-Rogue et Manoir du Tourp



Plantes et saveurs d'Automne

>Semaine développement durable

L'édition 2019 de la semaine européenne du développement durable s'est déroulée exceptionnellement du 18 septembre au 8 octobre. Pour promouvoir cette action une exposition a été diffusée sur les 10 pôles de proximité du territoire et sur les réseaux sociaux.

L'objectif principal de cette opération était de sensibiliser les habitants sur la notion de consommation responsable à travers des gestes simples du quotidien et d'une exposition accessible à tous.



Extrait de l'exposition

>Semaine européenne de réduction des déchets 2020 (SERD)

L'édition 2020 avait pour thématique « l'Eco-exemplarité de la collectivité en matière de tri et de réduction des déchets ». A cette occasion plusieurs actions ont été menées en partenariat avec les différents pôles de proximité, la direction cycle de l'eau et la direction communication :

- Envoi d'un questionnaire à tous les pôles de proximité et sur certains sites de l'Agglomération du Cotentin pour appréhender les besoins des différents services en matière de prévention des déchets,
- Récupération gratuite et distribution de poubelles de tri de bureau grâce à une convention avec l'entreprise EDF, création d'un « mémo tri bureau » - valorisation du ré-emploi,
- Lancement de session de formation tri et prévention pour sensibiliser tous les agents,



Chiffres clés :

70 personnes inscrites aux sessions de formations

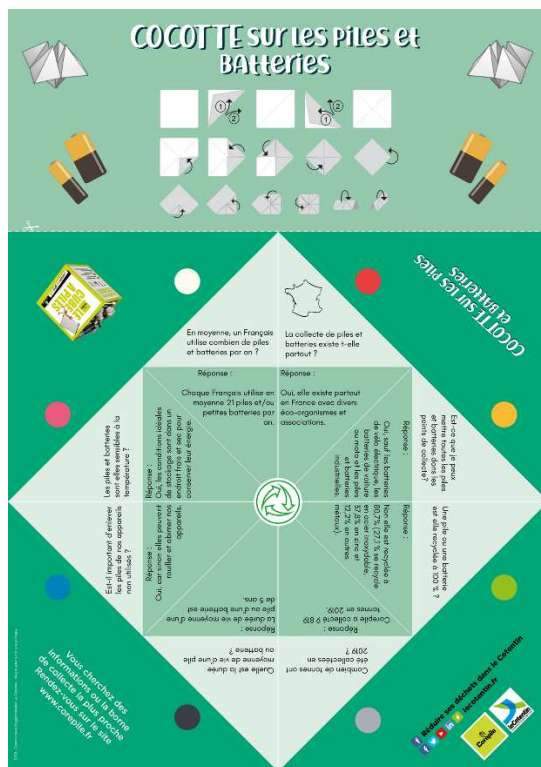
43 poubelles distribuées aux agents

Distribution des poubelles - Semaine européenne de réduction des déchets 2020

>Semaine européenne du recyclage des piles 2020 (SERP)

A l'occasion de la semaine européenne de recyclage des piles 2020, l'unité a choisi de limiter les contacts directs, la dématérialisation a donc été privilégiée pour cette semaine nationale :

- Création de publications et jeux sur la page Facebook « réduire ses déchets dans le Cotentin » sur le tri et le recyclage des piles et batteries.
- Envoi d'un kit de sensibilisation, élaboré par l'éco-organisme, à l'ensemble des établissements scolaires du territoire.



Chiffres clés :

25 publications

18 écoles sensibilisées



> Actions de sensibilisation à la collecte sélective



Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte-à-porte, sensibilisation au pied de colonne de tri...). Les mairies sont également des partenaires privilégiés pour ce type d'action. En 2020, un suivi de collecte a également été mené sur la commune de Cherbourg en Cotentin suite aux campagnes de caractérisation de 2019.



Chiffres clés :

8 stands en pied de PAV ont été tenus

Plus de **800** personnes sensibilisées en porte à porte

Stand sensibilisation au tri Parking Notre Dame
Cherbourg-en-Cotentin

>Sensibilisation des scolaires

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent en temps normal une grande part de leurs activités. De nombreuses animations ont été annulées ou reportées en 2021 suite au contexte sanitaire. Sur 30 écoles inscrites pour l'année scolaire 2019-2020, 13 n'ont pas pu avoir d'interventions (soit 29 classes).

A la rentrée 2020, l'ensemble du programme d'animations a été retravaillé pour répondre aux normes sanitaires et aux recommandations de la collectivité (travail conjoint avec la DSPMET) : uniquement 2 séances pour tous les niveaux, pas de manipulations par les élèves, une seule école à la fois par ambassadeur pour éviter le brassage... Pour l'année scolaire 2020-2021, seulement 18 écoles se sont inscrites.

Chiffres clés :

9 classes

180 élèves

La partie pratique avec possibilité d'atelier bricolages « zéro déchets », de jeux ou de visites de sites ont été retirés ponctuellement.



Photo animation scolaire (2018)

>Visites de sites

Afin de finaliser le cycle d'animation, les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent proposer aux écoles des visites de sites. On propose essentiellement des visites du centre de tri du Becquet, du centre d'enfouissement du Ham et enfin de l'usine de méthanisation du Syndicat Mixte du Point Fort.

La visite du centre de tri de Tourlaville est également proposée à des publics adultes (MFR, groupe FIM, professionnels, ESAT,...).

Début 2020, 18 visites de sites (Centre de tri du Becquet, Syndicat mixte Point Fort, centre d'enfouissement et déchèterie) ont été organisées. Avec la pandémie, les visites ont été arrêtées sur le reste de l'année.

Chiffres clés :

12 visites au centre de tri du Becquet (environ 200 élèves et 20 adultes)

2 visites de déchèteries (environ 38 élèves)

2 visites au centre d'enfouissement du Ham (environ 40 personnes)

2 visites de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort (80 collégiens)



Visite du centre de tri de l'Agglomération

ACTION DE PRÉVENTION

• Promotion du compostage et du broyage

>Compostage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce marché unique pour l'ensemble du territoire permet ainsi à tous les usagers d'obtenir aux mêmes conditions un composteur.

Pendant le confinement de nombreux rappels sur le compostage et sur la gestion des résidus de jardins ont été réalisés. Cependant, l'arrêt des livraisons, l'annulation de nombreux événementiels dont la semaine du compostage ne nous ont pas permis de sensibiliser autant de foyer à acquérir un composteur que ce que l'on aurait souhaité.



Composteurs partagés Cherbourg-en-Cotentin

>Mission civique les Léopards du Tri

Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ».

C'est dans ce cadre que notre collectivité à tout de suite adhéré au projet initié par la Région Normandie des Léopards du Tri qui nous permettait ainsi d'accueillir deux missions civiques dont le rôle était de promouvoir et développer le compostage de proximité sur le territoire. Présentes 24H/semaine pendant 8 mois Charlotte et Amandine ont débuté en octobre 2019 leur mission qui malheureusement a été interrompue par le 1er confinement. Durant cette première expérience un seul composteur partagé a été installé et mis en service. Il est important de noter que l'accompagnement de nos deux missions civiques a été très positif puisque l'une d'elle a trouvé un poste d'ambassadrice du tri dans le sud de la France et l'autre a choisi de reprendre ses études.



Sensibilisation au compostage secteur Grimesnil

Par ailleurs, l'expérience acquise, la validation d'un modèle type (3 composteurs : 1 pour le dépôt, 1 de maturation, 1 pour l'apport de sec), les relations créées avec la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, les maisons de quartiers, les bailleurs sociaux,... sont autant d'éléments qui nous ont fait accepter la seconde vague de missions civiques proposées à nouveau par la Région pour l'automne 2020.

Gabriel et Léana sont venus prendre le relais du travail déjà commencé par nos deux précédents volontaires. Au cours de leurs missions de 6 mois ils ont développé 5 composteurs, sensibilisés de nombreux habitants principalement d'habitat collectif et ont ainsi réussi à motiver près de 250 foyers à composter sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Pour limiter vos déchets : compostez !

Vous n'avez pas de jardin, mais cela vous ennuie de jeter vos déchets biodégradables dans la poubelle, alors qu'ils pourraient être réutilisés comme engrais ? Que pensez-vous du composteur partagé ?

Vous avez pris l'habitude de jeter vos épluchures et vos restes de repas dans la poubelle « bleue » ? Pourtant, ces déchets n'ont pas leur place ici, car ils peuvent être réutilisés comme engrais naturel. Mais comment faire si vous n'avez pas de jardin pour y mettre un composteur individuel ?

Les léopards du tri à la rescousse

En partenariat avec les collectivités locales (le Cotentin pour nous), la Région Normandie a prévu la mise à disposition de 13 jeunes en service civique, pendant une durée de 8 mois. Ces jeunes, appelés léopards du tri, auront pour mission



Léana et Gabriel, léopards du tri, à l'aide de Philippe, leur tuteur, ont été missionnés pour sensibiliser la population du Cotentin à la réduction des déchets.

identifiés pour le suivi, afin que l'on n'y jette pas n'importe quoi.

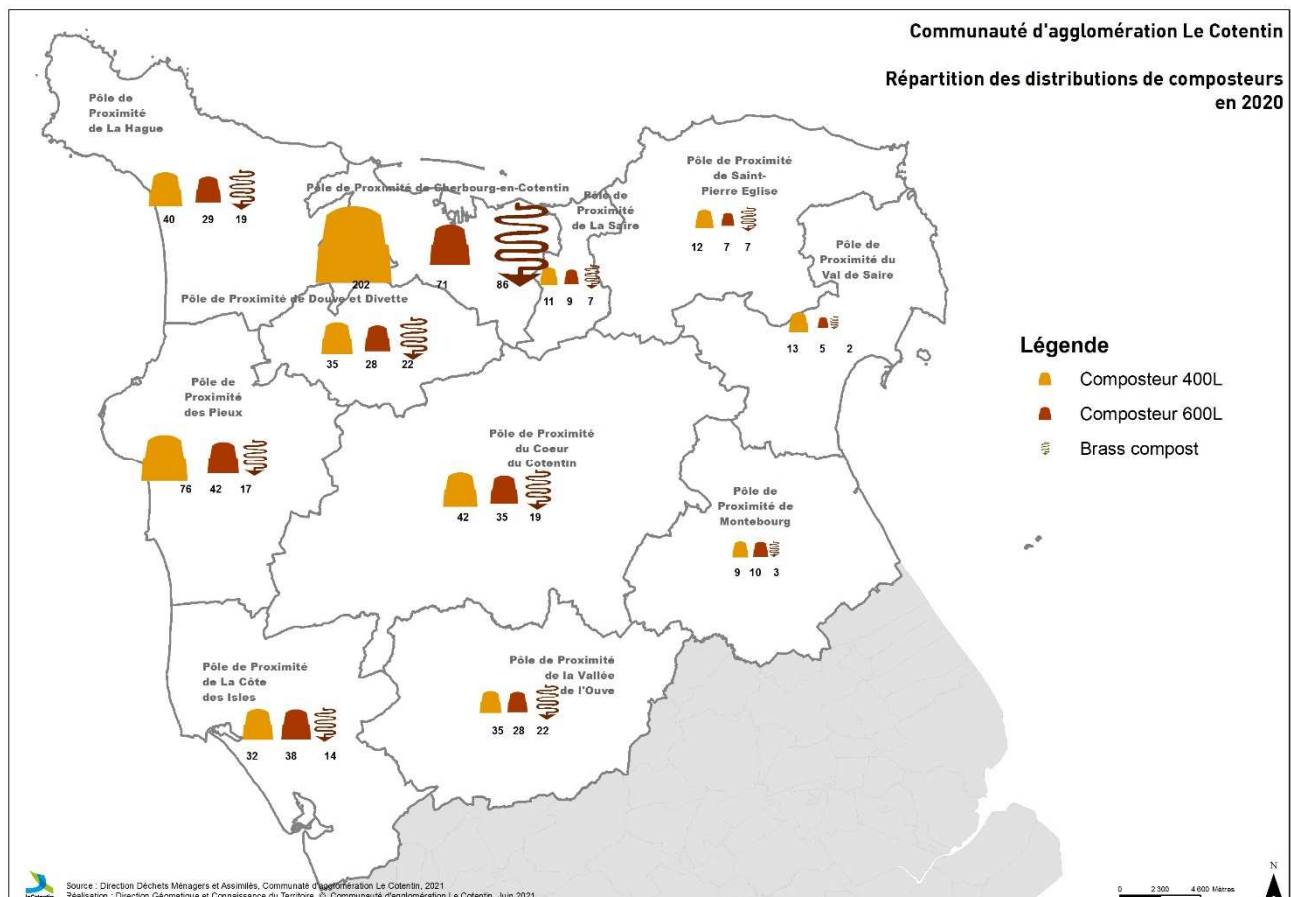
Des bacs destinés à accueillir la matière sèche (branches broyées, paille, feuilles mortes...) seront également mis à disposition afin de pouvoir l'intégrer progressivement au bac d'apport.

Cela permet au processus de compostage de se faire de la manière la plus optimale.

Comment obtenir un composteur partagé ?

Si vous avez un projet de compostage partagé dans votre quartier ou au pied de votre immeuble, les services du Cotentin se tiennent à votre disposition pour accom-

Extrait de l'article C'est à Cherbourg – décembre 2020



> Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Dans ce cadre, un marché réservé de broyage à domicile a été lancé en 2018. Cependant le confinement du printemps 2020 et le manque de communication n'a pas permis de développer cette prestation autant que souhaité. La période initiale de janvier à mars a été prolongée jusqu'en juin afin de pouvoir honorer les rendez-vous pris avant le confinement du mois de mars 2020.



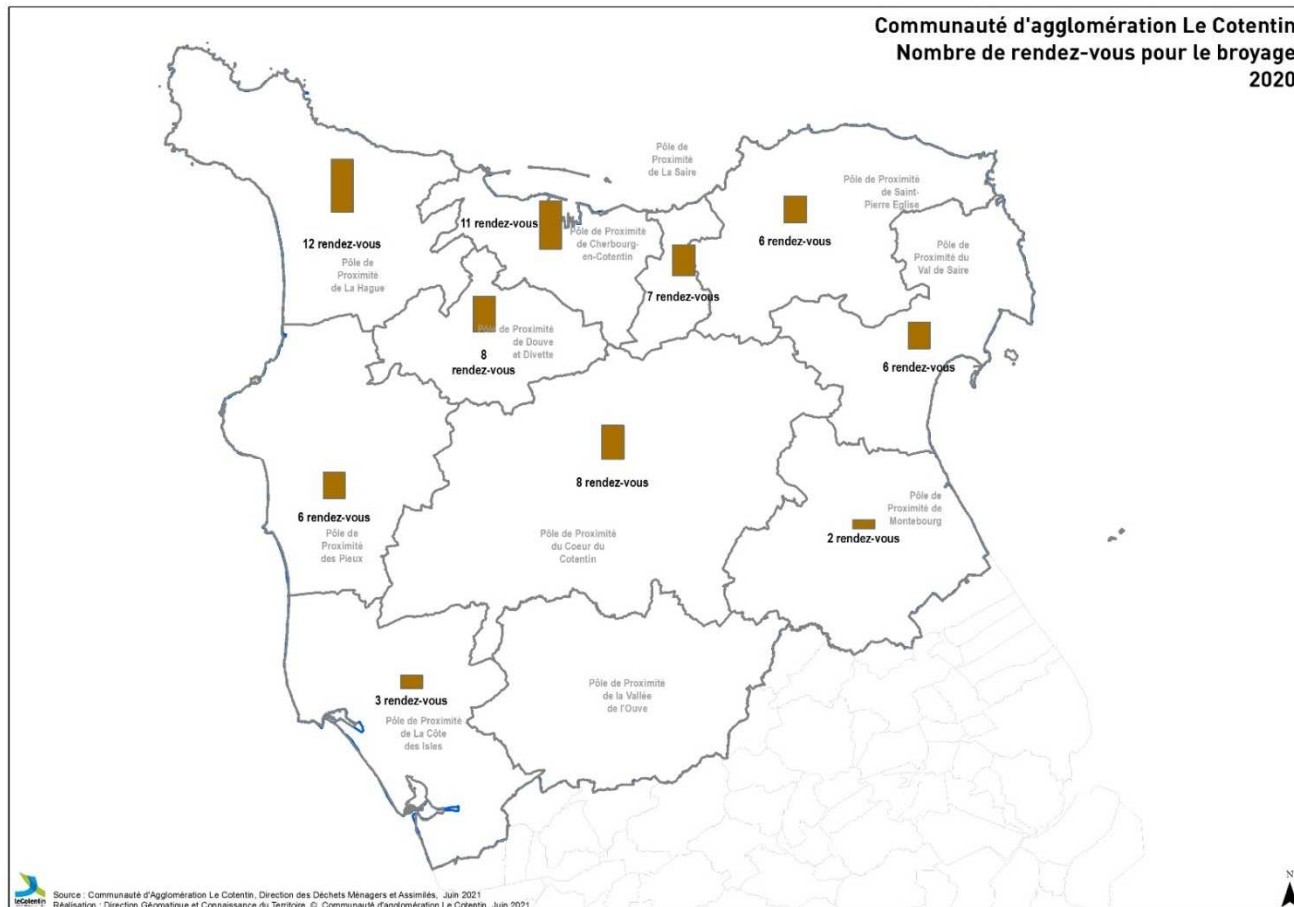
Broyage chez un usager de la Côte des Isles

Chiffres clés :

69 interventions (sur la période Janvier à juin puis octobre à décembre 2020)

870 composteurs distribués soit un total de 9 550 composteurs

30 sites de compostage de proximité dont 19 en restauration collective



>Semaine du compostage

La semaine du compostage a eu lieu en plein confinement, cet événement qui permet habituellement de sensibiliser les usagers et de faire augmenter les demandes n'a pas pu avoir lieu. Une communication via les réseaux sociaux a eu lieu mais elle n'a pas eu les mêmes effets qu'une animation directement réalisée avec les habitants.

Chiffres clés :

19 publications Facebook

• Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur sept déchèteries équipées (cf. cartographie article 3-6).

Fil&Terre assure la collecte de l'ensemble des objets déposés, le trie et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèterie devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles.



- Collecte des Textiles – Linges – Chaussures (TLC)



En «soie», ce n'est PAS «Coton» De trier le textile

Les Textiles, Linges et Chaussures vont dans les colonnes à textiles. Ils pourront être donnés à des associations ou vendus.

Réduire ses déchets dans le Cotentin
lecotentin.fr



La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). Pour 2020, 580 tonnes de textiles ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération (dans le cadre des conventions).

*Centre de Tri Fil&Terre –
Tourlaville – Cherbourg-en-
Cotentin*

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes le relais,...) et c'est ainsi un total de 819,10 tonnes de textiles qui ont été déposés pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire (chiffres Refashion).



• Caractérisation des ordures ménagères résiduelles du Cotentin

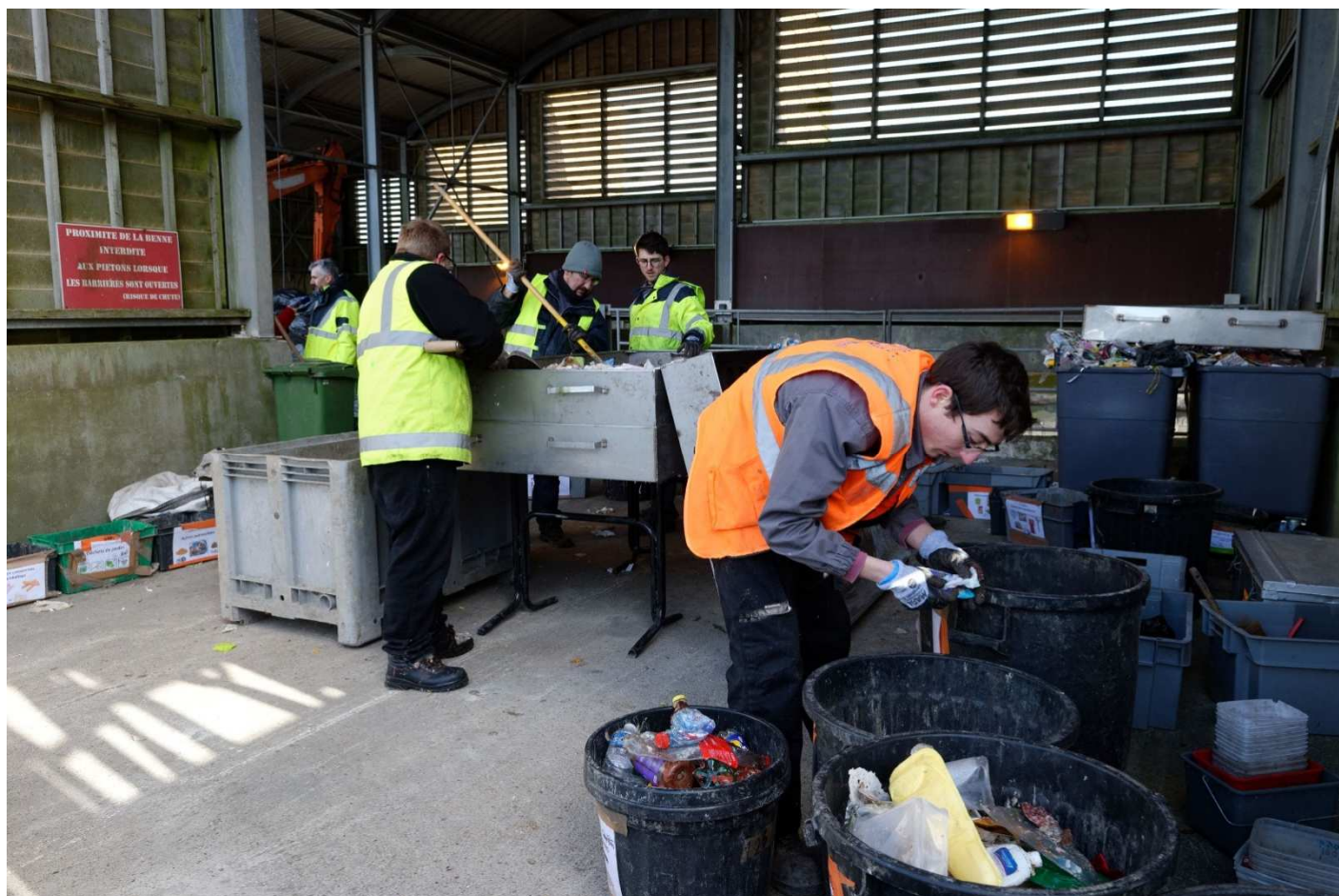
Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles a eu lieu du 4 au 6 février 2020.

Rappel du principe de caractérisation

Huit échantillons de 120 kg, prélevés sur des tournées de collecte de ville comme de campagne, ont été analysés,

Les déchets ont été triés suivant une grille présentant plus de 40 typologies comprenant entre autre :

- Les déchets alimentaires (reste de cuisine)
- Les déchets alimentaires non consommés sous emballages
- Les textiles
- Les emballages en plastique,
- Les emballages en bois,
- Les emballages en verre,
- Les couches bébés,...



Caractérisation des OMr – février 2020

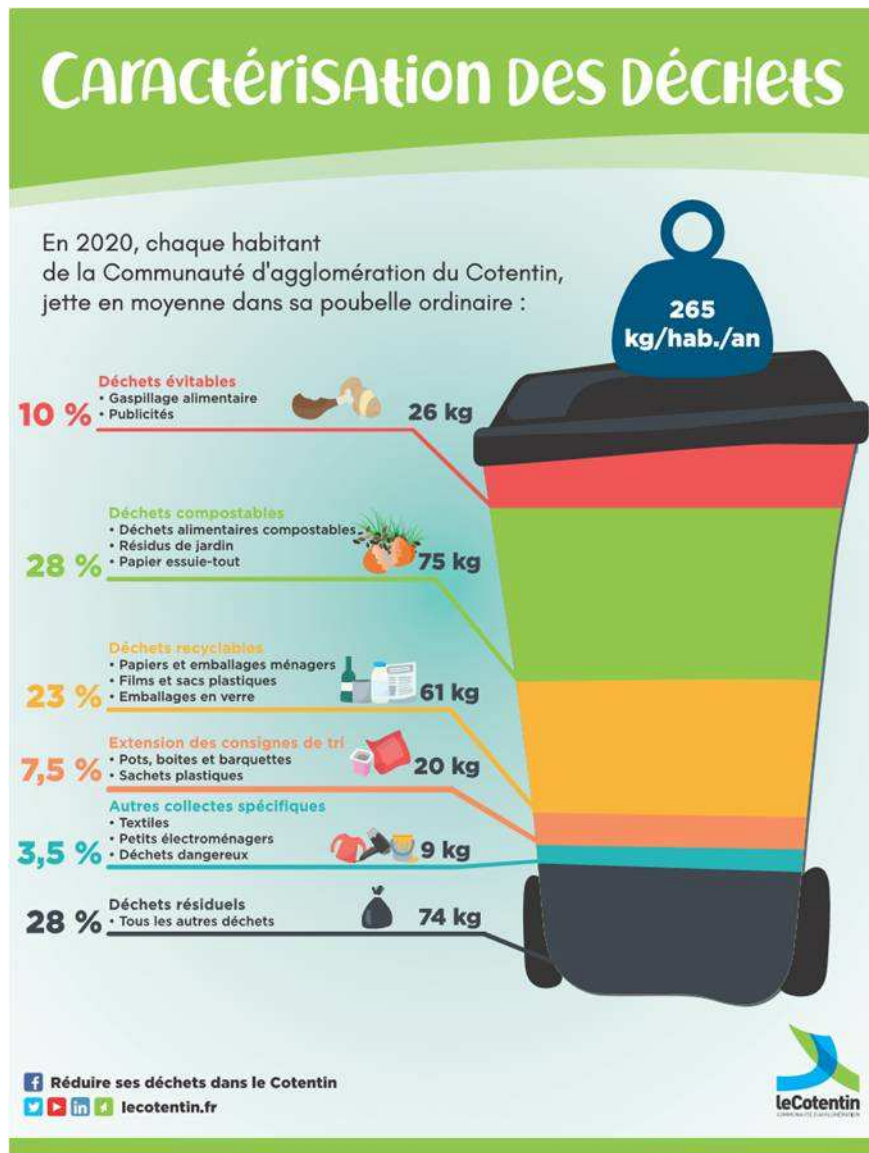
Chaque catégorie a ensuite pesée permettant de donner la composition de l'échantillon. Une analyse qualitative et quantitative a été réalisée. Ces poids ont permis de donner une composition moyenne de nos déchets.

Il est important de rappeler que ces résultats ne sont qu'une image d'un moment T mais qu'ils peuvent quand même permettre d'établir une tendance et des axes de prévention et de sensibilisation.

A partir de ces résultats, on pourra faire émerger les gisements évitables, le gisement compostable, les gisements qui devraient partir vers la collecte sélective, ou vers les déchèteries mais également la part réelle de déchets résiduels.

Les résultats :

En 2020, la poubelle moyenne d'un habitant de l'Agglomération du Cotentin contient encore une majorité de déchets évitables, de déchets recyclables, valorisables ou compostables. Pour rappel, en moyenne chaque habitant produit annuellement 265 Kg d'OMr :



- Les déchets évitables sont composés entre autre des aliments non consommés et des imprimés publicitaires et représentent 10 % de la poubelle (en moyenne 26kg/an/hab.) Ces déchets peuvent être évités par la pose d'un stop pub (disponible dans les mairies ou auprès de nos ambassadeurs du tri et de la prévention) et par des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Les déchets compostables (déchets alimentaires, de jardin, part organique,...) représentent quant à eux 28% de notre poubelle. Le développement du compostage est soutenu par l'Agglomération. En effet, celle-ci met à disposition des composteurs de 400 et 600 L contre une participation financière de 20 à 35 € selon le modèle choisi. Les réservations peuvent se faire directement en ligne sur le site lecotentin.fr

- Les déchets recyclables : 23 % de la poubelle auraient normalement dû être déposés dans les bacs / sacs / conteneurs jaunes pour les emballages ménagers recyclables (canette en alu, boîtes de conserves, briques alimentaire, bouteilles, flacons, sacs et films en plastique, les papiers/ magazines,...) ou dans la colonne à verre pour les emballages ménagers en verre (bouteilles, pots, bocaux,...). Pour rappel le tri du verre dans le Cotentin, permet le versement d'1€/tonne à l'association cœur et cancer.

Au final seul 35,5 % des déchets actuellement dans la poubelle devrait y être. Ce sont les déchets résiduels et les emballages qui sont concernés par l'extension des consignes de tri, ce qui représente 94 kg/an/hab.

Les 3.5 % restants sont des déchets qui devraient être déposés en déchèteries (déchets dangereux, déchets électriques ou électroniques) ou dans des colonnes à textiles (vêtements, chaussures, linge de maison,...).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

• Sensibilisation des scolaires

Dans le cadre de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire 2019, l'unité prévention avait sollicité tous les collèges du Cotentin pour qu'ils s'engagent dans un défi de lutte contre le gaspillage alimentaire. Au final, 4 établissements se sont lancés dans ce défi avec pour objectif de créer du lien entre le personnel de restauration et les élèves, de sensibiliser toute la chaîne pour que chacun à son échelle fasse en sorte de réduire la quantité de nourriture jetée. Il s'agit des collèges suivant :

- Collège Marcel Grillard de Bricquebec-en-Cotentin,
- Le collège la Salle Abbaye Montebourg,
- Collège Diderot Tournelville,
- Collège André Miclot de Port-Bail sur Mer

Les ambassadeurs du tri et de la prévention devaient suivre ces 4 collèges pendant 8 mois et ainsi observer leurs évolutions, cependant la crise sanitaire a stoppé ce suivi dès le mois de mars. Malgré l'arrêt précipité de cette expérience, des points positifs sont à souligner comme la valorisation du travail des agents de la restauration lors des visites des cuisines par les élèves, la création d'un lien entre ces agents et les élèves, des initiatives intéressantes (salad'bar, table de troc...) qui ont malheureusement été stoppées avec la crise sanitaire et les mesures restrictives liées.



Pesée des déchets de plateaux et visite des cuisines du collège André Miclot à Port-Bail

Chiffres clés :

1 180 élèves sensibilisés

53 élèves ont participé aux visites des cuisines

• Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire



Jeu concours pour la Journée de lutte contre le GASPILLAGE Alimentaire

Tentez de gagner un **kit Zéro Déchet** en répondant à la question suivante :

La production de pain consomme énormément d'eau (culture du blé, fabrication, etc.). Selon vous, à quelle quantité d'eau gaspillée équivaut un pain rassis jeté ?

une chasse d'eau

une douche

un bain

POUR PARTICIPER, RDV SUR FACEBOOK !

- ♥ Likez la page "Réduire ses déchets dans le Cotentin"
- 🔗 Partagez la publication
- 💬 Répondez à la question en commentaire et taguez 2 amis

Réduire ses déchets dans le Cotentin
 lecotentin.fr



Cette année des stands ont été mis en place sur les marchés du territoire afin de poursuivre la sensibilisation des habitants du territoire. Les ambassadeurs ont donc travaillé au cours de l'année sur la création d'outils (panneaux, jeux...) pour ainsi pouvoir proposer un stand spécifique « gaspillage alimentaire » de qualité. Ces stands ont été tenus dans le respect des règles sanitaires en vigueur et en accord avec les mairies.

Des astuces anti-gaspi ont été publiées durant une semaine sur les réseaux sociaux ainsi qu'un jeu concours, qui permettait de gagner un lot zéro déchet.

Chiffres clés :

12 stands

229 personnes sensibilisées

23 participants au concours



Stand marché octobre 2021

- Accompagnement des établissements scolaires, structures d'accueils, maisons de quartiers, ...

Comme chaque année les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements volontaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants.

Ils ont réalisé 2 animations avec le magasin Nous Anti Gaspi à Tourlaville sur les notions de gaspillage alimentaire et d'éco-consommation et sur le tri des déchets (24 personnes sensibilisées)



Stand au magasin « Nous Anti-Gaspi »

LA COMMUNICATION

- Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communications sont créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...).

On note par exemple la création de support spécifique sur les dépôts sauvages, les panneaux pour les déchèteries (PRA), les panneaux gaspillages alimentaires, les cendriers de poches, mémo tri au bureau, « le tri humoristique », les idées reçues du tri, pas de vacances pour le tri des déchets...



Quelques exemples de création 2020.

- **Site internet « lecotentin.fr »**

En juillet 2019, l'Agglomération a lancé son site internet www.lecotentin.fr. Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en lignes de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,...

Porte d'entrée principale pendant la crise sanitaire, les pages concernant notre direction ont été mise à jour au fil des semaines afin que les usagers soient informés des évolutions. Les chiffres ci-dessous prouvent que la gestion des déchets est un sujet qui impacte le quotidien des usagers.

Pour information pour l'année 2020, nous avons eu 554 demandes en lignes de composteurs, 48 pour des rendez-vous amiante, 24 pour le broyage à domicile et 11 pour des animations sur la prévention et le tri.

Le site enregistre 218 581 vues, les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :

- La collecte : 29 335 vues
- Les déchèteries : 54 855 vues
- Le compostage : 1 465 vues
- La page animation : 938 vue
- Le broyage : 755 vues



- **Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »**

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets. Cette page a été mise en service en mai 2018. Cette page permet aux usagers de s'approprier les nouveaux services en matière de déchets, mais aussi d'échanger, de poser des questions...

En 2020, cette page nous a permis de rester au plus près des usagers, de leurs apporter un maximum d'informations, de les tenir au fait des évolutions, des changements... La crise sanitaire et le relais de quelques publications

Chiffres clés :

2521 abonnés (+1028)

Près de **500** publications

« choc » nous ont permis de développer notre nombre d'abonnés (+72% en une année).

Des communications spécifiques ont été développées pour ce canal d'information avec des images humoristiques sur le tri.



Verre L'infini et AU-DELÀ !

Pour que les emballages en verre se recyclent à l'infini, penser à les déposer dans un conteneur dédié.

 Réduire ses déchets dans le Cotentin
    lecotentin.fr



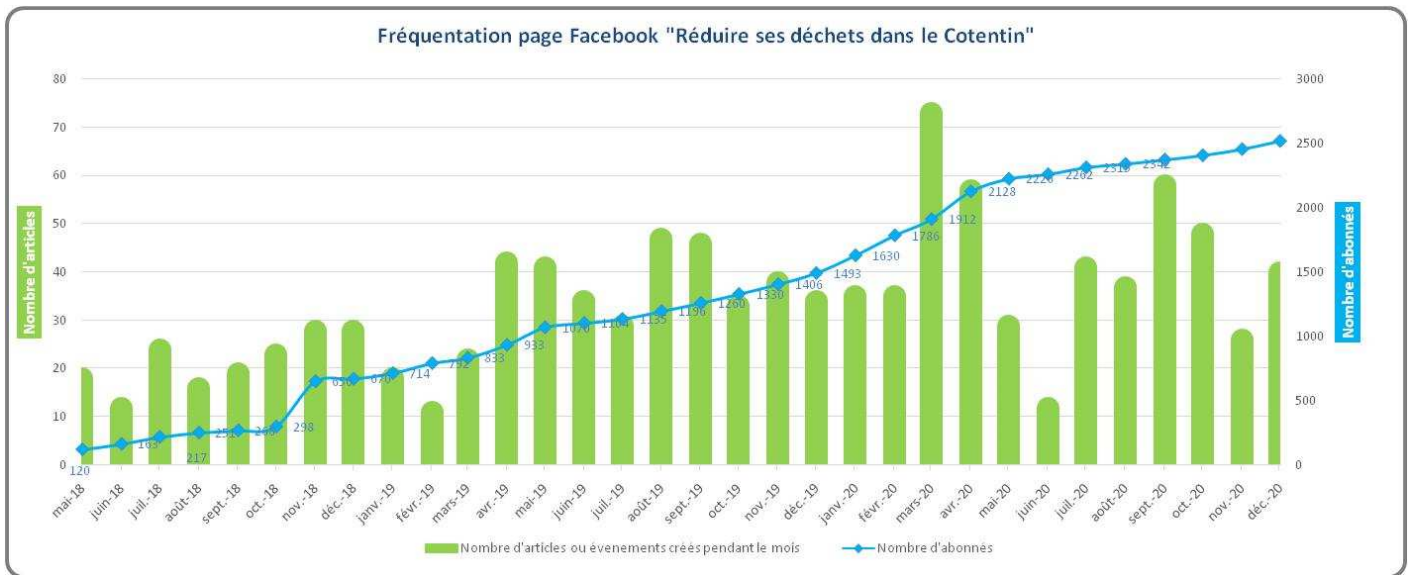
«SOIS BRANCHÉ»

Même les petits appareils électriques et électroniques sont à déposer à la déchèterie.

 Réduire ses déchets dans le Cotentin
    lecotentin.fr

Afin de développer toujours un peu plus nos abonnés et la communication, des jeux ou concours sont régulièrement organisés comme en fin d'année, un concours « zéro déchets » pour les fêtes de fin d'année, nous permettant de gagner 64 nouveaux abonnés.



Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter et Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.



Agglo du Cotentin @leCotentin · 24 nov. 2020

L'agglo du Cotentin a remis un don de 7 349 € à #CoeuretCancer suite à l'opé 1 tonne de déchet valorisée = 1€ reversé à l'association locale. Cette initiative vise à encourager les gestes éco-citoyens au bénéfice de la lutte contre le cancer & les maladies cardio-vasculaires !



Agglo du Cotentin et David Margueritte



• Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, de nombreux points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés. Par ailleurs, depuis le 09 décembre 2020, un partenariat avec le magazine hebdomadaire « C'est à Cherbourg », nous permet de proposer chaque semaine un article en lien avec notre activité (gestion des déchets, prévention, mode de consommation,...).

Chiffres clés :

Plus de **220** articles dans la presse locale (La Presse de la Manche, Ouest France, La Manche libre) dont près de 90 liés à l'organisation des collectes ou déchèteries pendant le 1er confinement,

3 articles « C'est à Cherbourg »

Je pense, donc je trie !

Que celui qui sait exactement ce qui va dans la poubelle jaune, ou pas, lève la main ! Personne ? Effectivement, le tri de ses déchets est encore un mystère pour certains. Voici un rappel de ce que vous ne devez surtout pas y mettre.

Même si cela fait plus de 25 ans que les premiers bacs de tri sont apparus en France, qui ne s'est jamais posé la question « Le bac jaune, verre ou gris pour mon déchet ? »
Encore aujourd'hui, les consignes de tri sont parfois encore floues même pour les trieurs les plus aguerris, notamment pour la poubelle jaune.

Économiser nos ressources naturelles

La poubelle, le conteneur ou le sac jaune, que l'on appelle régulièrement la poubelle de recyclage, permet de valoriser les matières (plastique, métal, carton, papier).
Il évite ainsi l'épuisement des ressources de la planète (pétrole, bauxite, silice, bois...). Lorsque vous jetez votre emballage dans le bac jaune, celui-ci est ensuite collecté et envoyé dans un centre de tri. Les déchets sont alors séparés par matière par un tri manuel et

mécanique pour être envoyés dans des centres de traitement de recyclage.

Ce qui permet par exemple de transformer votre flacon de shampoing en banc de jardin.

Une seconde vie pour nos déchets

Cependant, pour que ce recyclage soit réussi, le flux des déchets qui arrive au centre de tri ne doit pas être pollué. Or, il n'est pas rare de retrouver des erreurs sur le tapis de tri : couche, masque, appareil électrique, cadavre d'animaux... Vous trouverez sur l'image jointe, les erreurs plus commises. Certains de ces déchets auraient pu avoir une seconde vie, s'ils avaient été orientés dans la bonne filière de recyclage (appareils électriques et déchets verts à la déchetterie, verre dans le container, textile au Relais Enfant, aliments dans le composteur ou la poubelle bleue...).



Avoir le réflexe consignedetri.fr

En cas de doute, rendez-vous sur consignedetri.fr ou demandez la réglette de tri sur la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin » ou sur lecotentin.fr.
Vous pouvez également écrire par mail à l'adresse : prevention.dechets@lecotentin.fr

“ Je regarde sur les emballages les instructions de recyclage mais ça reste compliqué. A l'heure actuelle, on manque d'information et d'éducation sur un sujet aussi important.

@Victor A.

“ Ça me gonfle de voir systématiquement sur les emballages qu'il faut tout mettre dans la poubelle bleue.

@Jieff P.

Article magazine C'est à Cherbourg n°106

PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

L'Agglomération et le Point Fort Environnement se sont engagés en 2017, au travers de la convention de coopération, à entreprendre des actions de communication en commun de manière à sensibiliser un plus large public aux bons gestes de tri.

En 2020, 1 seule action a été menée.

- les visites de l'usine de méthanisation : Le Point Fort accueille régulièrement des élèves de l'ensemble du département. Quand il s'agit d'établissements situés sur le territoire du Cotentin, il associe à ces visites, les ambassadeurs de tri et de la prévention de la DMA. Les interventions sont alors menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et les ambassadeurs les consignes de tri et le parcours des déchets. 2 classes ont ainsi été sensibilisées en 2020 (80 collégiens).



En parallèle, les deux collectivités ont continué ensemble le travail sur le futur centre de tri accompagné d'autres collectivités bas-normandes dans le cadre de la SPL Normantri.

BILAN 2020

Schéma des sensibilisations 2020

5500
usagers
sensibilisés
pour la semaine
du compostage
en déchèterie

1900
usagers
sensibilisés
sur divers stands

870
composteurs
distribués

129
mairies

1300
foyers
en porte
à porte
sensibilisés

2521
abonnés Facebook
au 31 décembre 2019

1 171 enfants
sensibilisés
en animation scolaire
semaine réduction des déchets
(lutte gaspillage alimentaire)
et en centre de loisirs

Chiffres clés :

1300 foyers sensibilisés en porte à porte (tri et compostage de proximité)

Près de **7 400** usagers sensibilisés lors de la tenue de stands (140 animations)

1771 élèves sensibilisés

870 composteurs distribués

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

Le service n'étant pas harmonisé ; différents outils de pré-collecte sont mis à disposition des usagers en fonction des pôles de proximité tels que les bacs ou sacs OMr et EMr, les colonnes de tri,...

En terme de référence, les territoires qui fournissent des bacs OMr ont un code couleurs foncées (gris, noirs,...), ceux de Cherbourg-en-Cotentin (CeC) évolue au fil des remplacements d'un code couleur bleu vers cette nouvelle couleur et ce grâce au marché de fourniture de bacs roulants.

Concernant les emballages ménagers recyclables EMr, la couleur est le jaune. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les territoires fonctionnent avec le même code couleur et les mêmes consignes.

Les bacs OMr et EMr de Cherbourg-en-Cotentin sont distribués et entretenus par un prestataire tout comme les colonnes de tri.

Chiffres clés :

51 494 bacs OMr

27906 bacs EMr

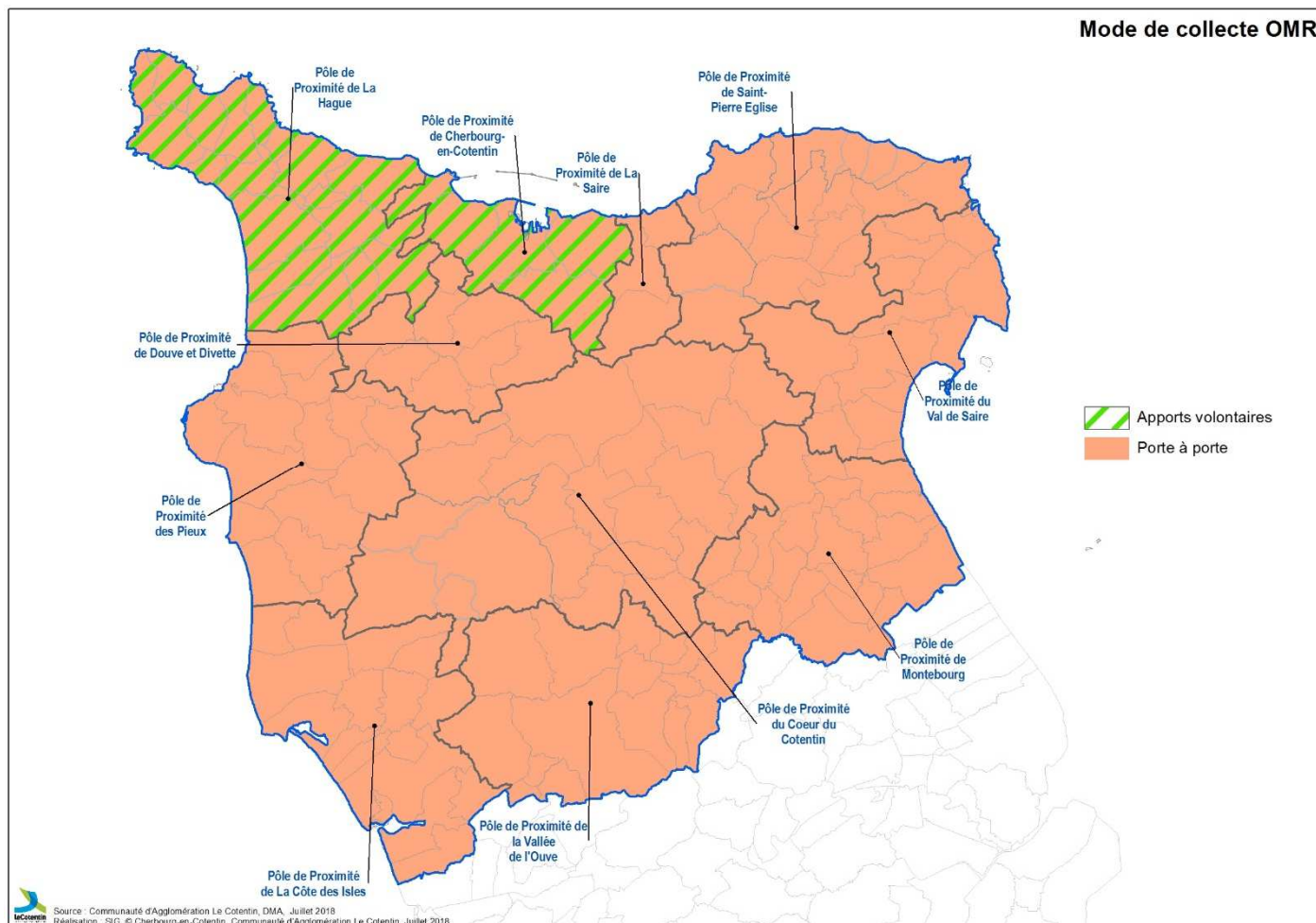
Plus de 317 830 sacs OMr et 579 168 sacs EMr distribués

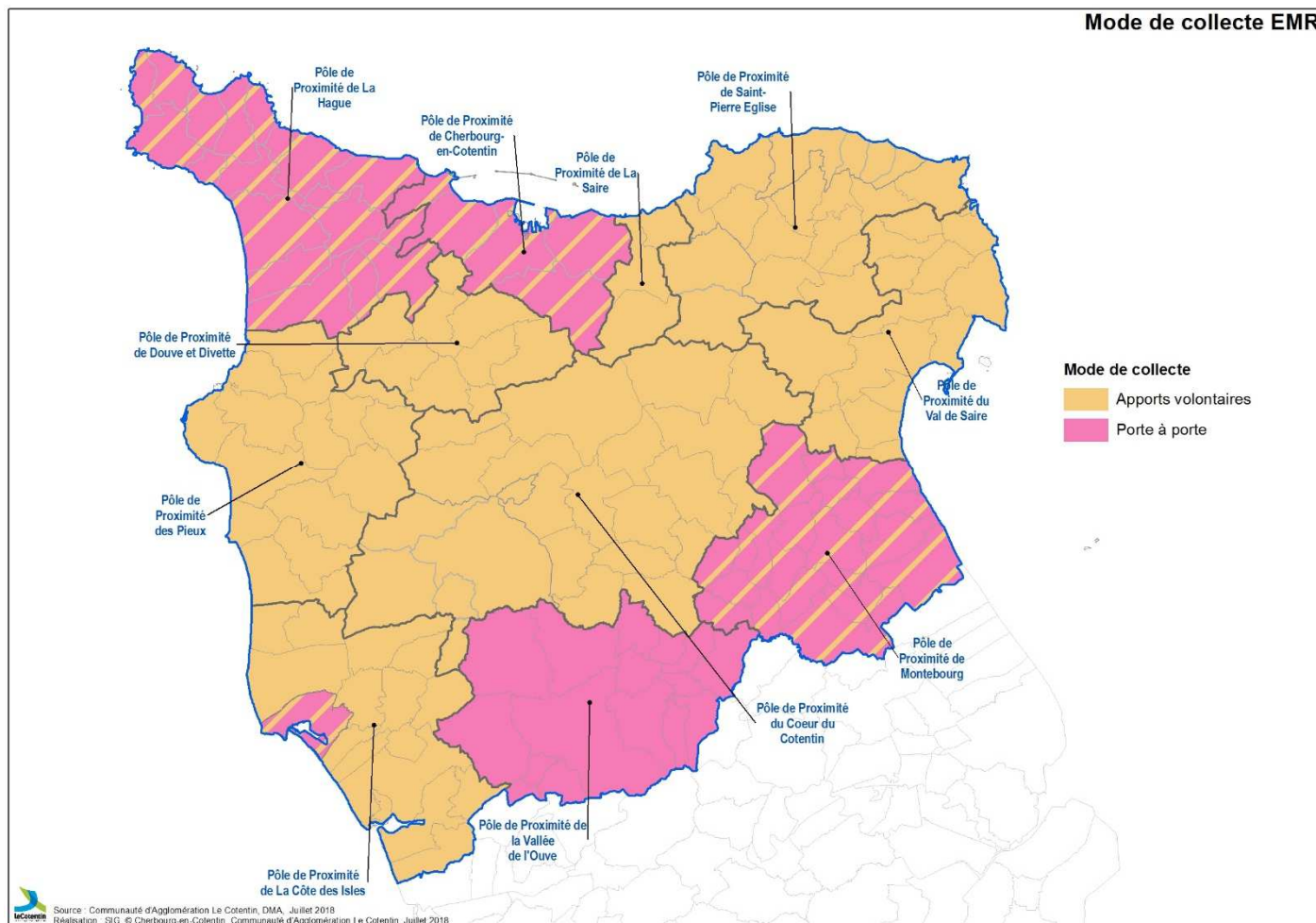


2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 184 783 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2020 est de 198 307 habitants. La population remonte par rapport aux dernières années.

La collecte des OMr et des EMr peut être réalisée en porte à porte (collecte devant chez soi ou à proximité) ou en apport volontaire (l'utilisateur doit porter ses déchets en un lieu défini commun à plusieurs hameaux, villages ou rues) suivant l'historique des territoires.





3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonne de tri pour les EMR. Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à dispositions moins de colonnes (la Hague et Montebourg) voir aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

Chiffres clés :

1 040 colonnes EMR

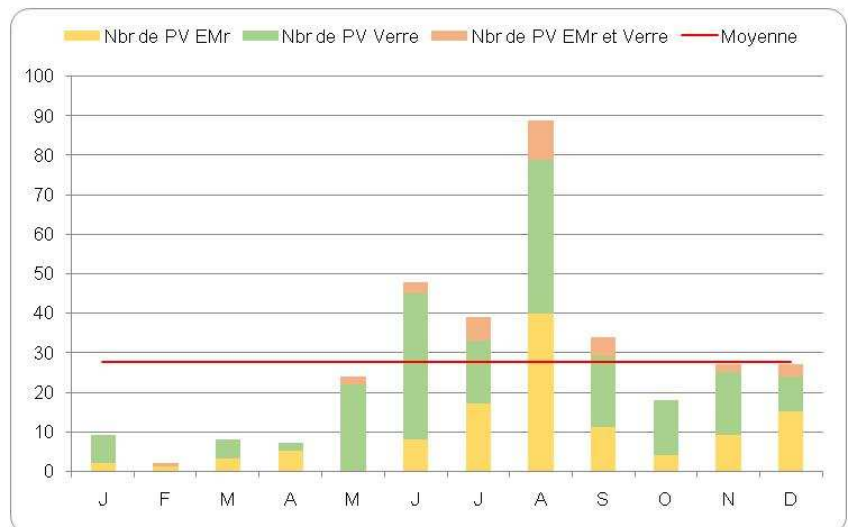
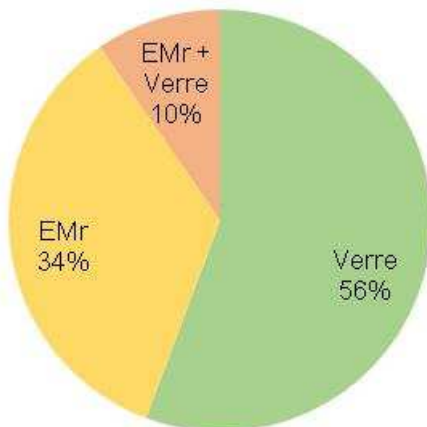
745 colonnes à verre

169 colonnes textiles

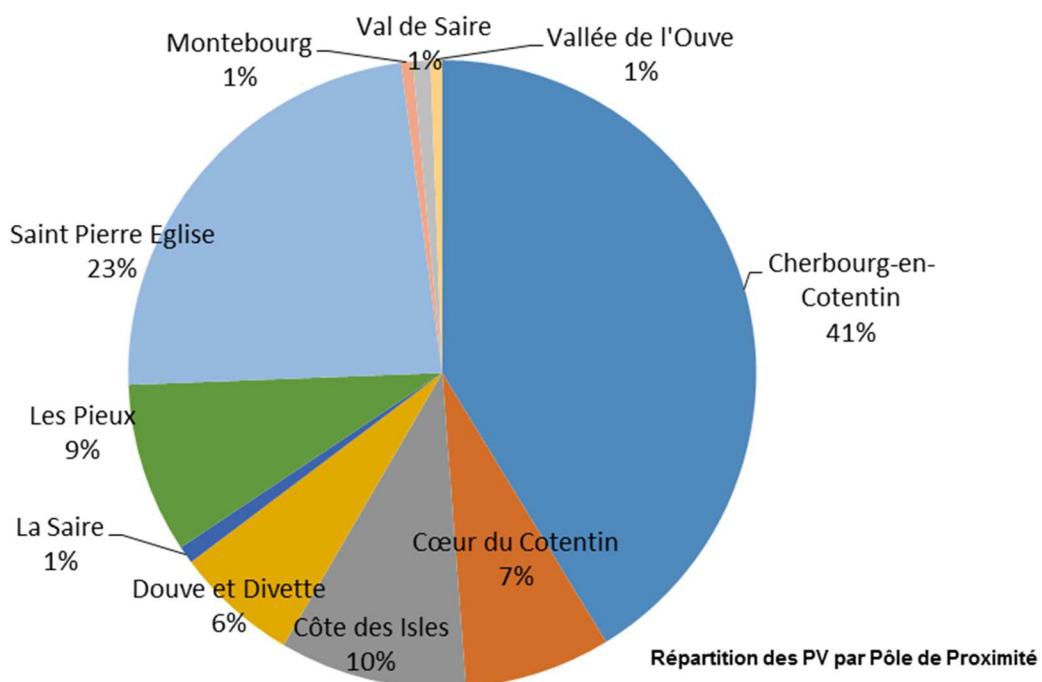
430 colonnes OMR (uniquement CeC + La Hague)

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague. Une expérimentation a également été lancée sur le secteur Ouest avec la mise en place de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles sur des secteurs touristiques.

Un suivi des débordements des colonnes d'apports volontaires est mis en place depuis la fin du 1er semestre 2020. On dénombre 332 procès-verbaux (PV) de débordements transmis par les communes sur les plus de 30 000 vidages effectués au cours de l'année 2020 répartis de la façon suivante :



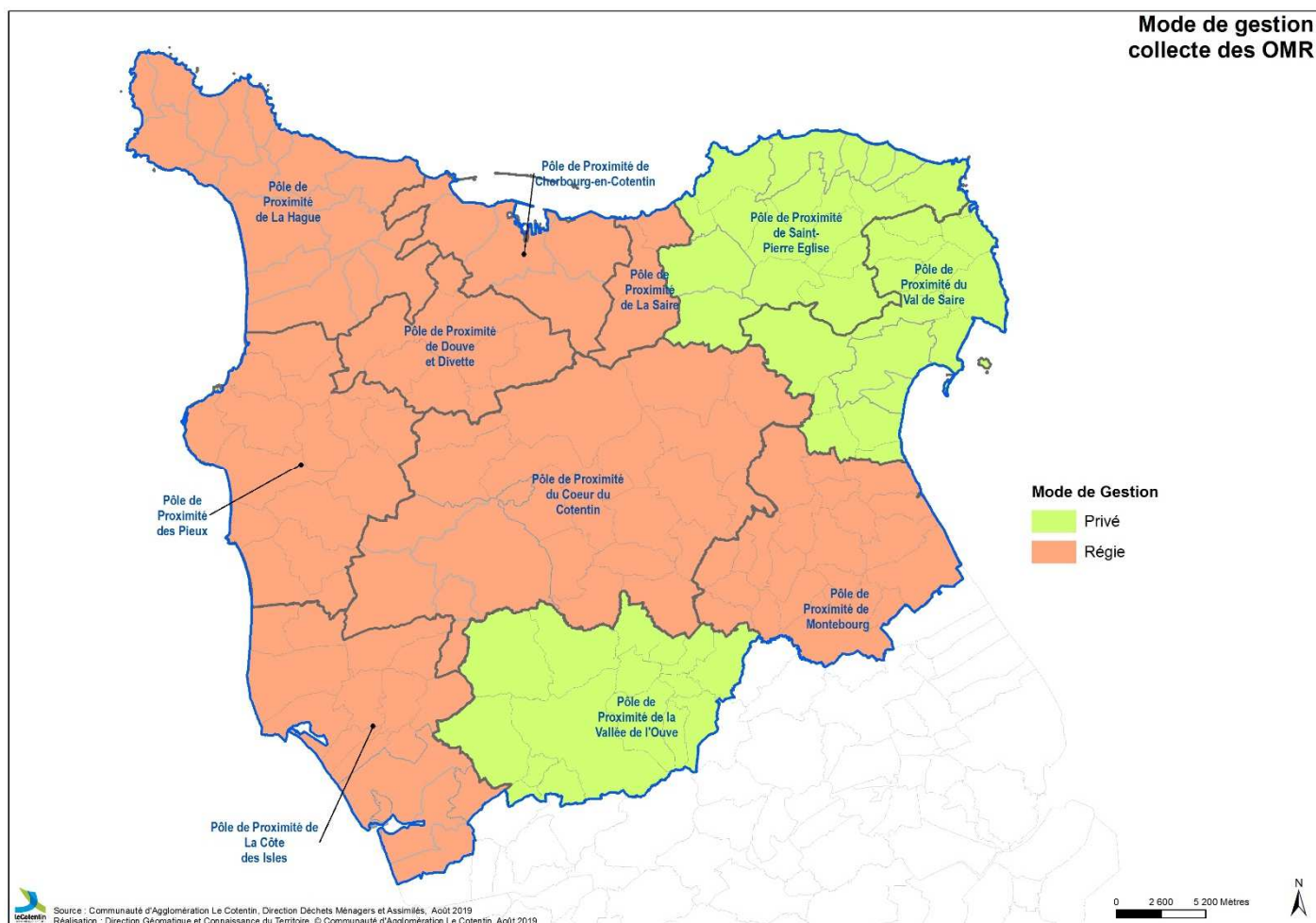
La majorité des PV concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin (44%), suivi du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise (23%), puis Côte des Isles (10%).



4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

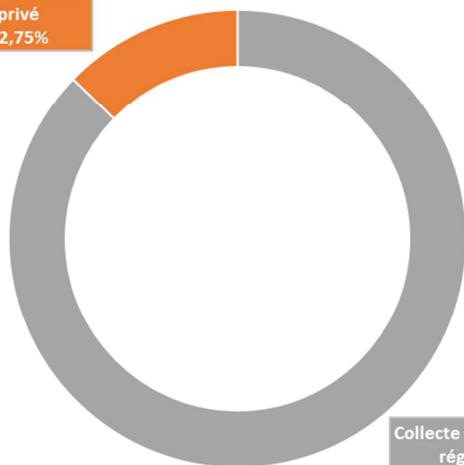
SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population et 87 % des tonnages**. Le reste du territoire est collecté par deux prestataires privées VEOLIA et SPHERE.



Part de la population concernée

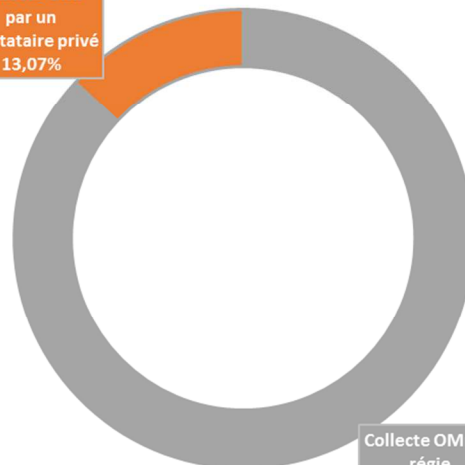
Collecte OMr par
un prestataire
privé
12,75%



Collecte OMr en
régie
87,25%

Tonnage d'OMr concerné

Collecte OMr
par un
prestataire privé
13,07%



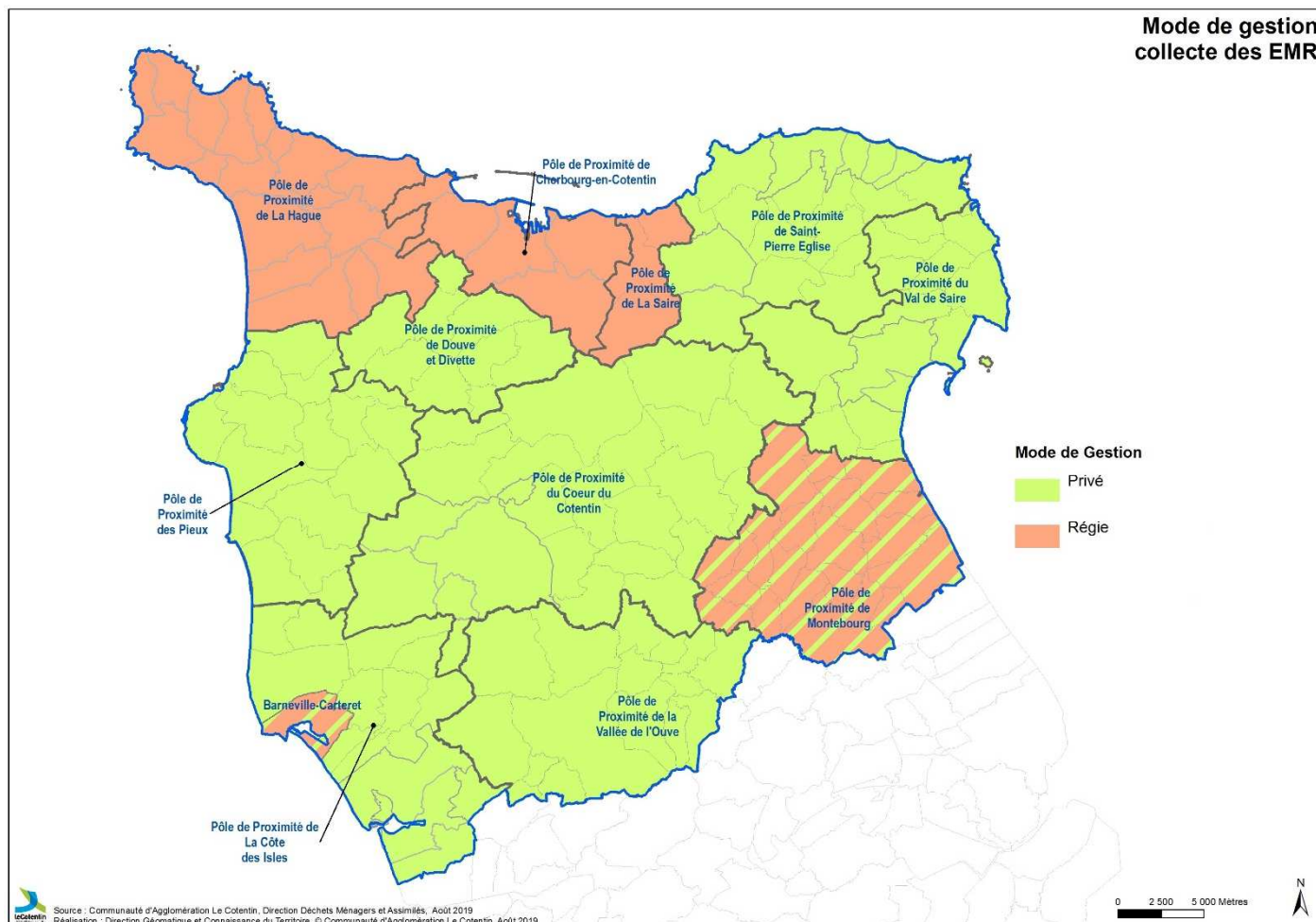
Collecte OMr en
régie
86,93%



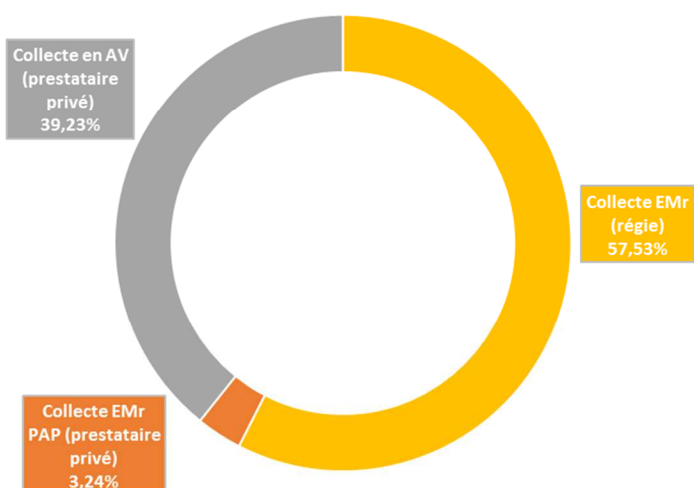
Collecte Cherbourg-en-Cotentin - ©Thierry Houyel

La collecte des EMr est réalisée **en porte à porte** sur seulement 4 territoires, auxquels s'ajoutent la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représente 59 % de la population et 63 % des tonnages**. Le reste du territoire bénéficie de colonnes d'apports volontaires.

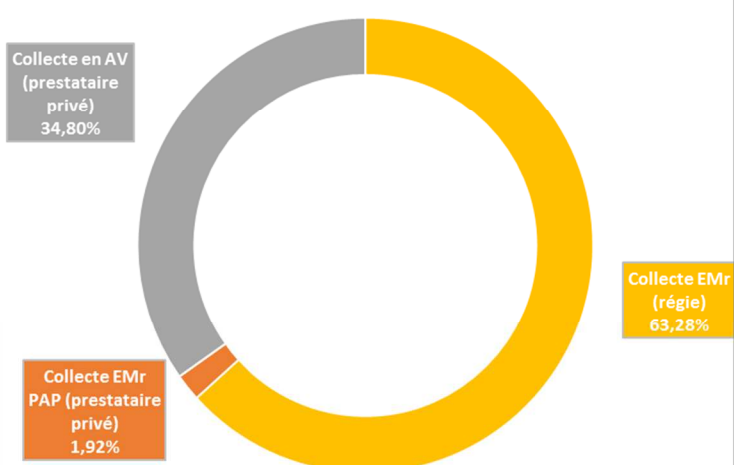
Mode de gestion collecte des EMR



Part de la population concernée



Tonnage d'EMr concerné



La collecte est assurée en régie sur 4 territoires (La Hague, Cherbourg-en-Cotentin, la Saire* et Montebourg) auxquels s'ajoutent la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représente 58 % de la population et 63 % des tonnages.**

Le reste du territoire est quant à lui collecté par un prestataire privé.

* NB : Le Territoire de la Saire est collectée par la régie de Cherbourg-en-Cotentin mais le mode de collecte proposé sur ce territoire est uniquement l'apport volontaire

Enfin, une collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur 6 territoires (Les Pieux, La Hague, Côte des Isles, Cœur du Cotentin, Montebourg, et CeC). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin a également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs. Ce service doit être revu dans le cadre du projet de service des déchèteries et de la collecte des DMA. A noter que ce service non essentiel a été suspendu pendant le confinement et une partie de l'année 2020.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères. **Il sera obligatoire de fixer ce seuil dans le cadre de la refonte du règlement de collecte suite au projet de service de la collecte des DMA.**

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte des OMr a commencé à évoluer sur le territoire avec l'application du premier projet de service sur le territoire du pôle de proximité de la Côte des Isles. Sur les autres territoires, les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI. Cependant, l'unité collecte continue à travailler sur ce dossier tout en y intégrant le passage aux extensions de consignes de tri qui se mettra en place sur notre territoire au plus tard au 31 décembre 2022.

Cependant la crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené la collectivité à mettre en place très rapidement un Plan de Continuité d'Activités (PCA) avec plusieurs étapes :

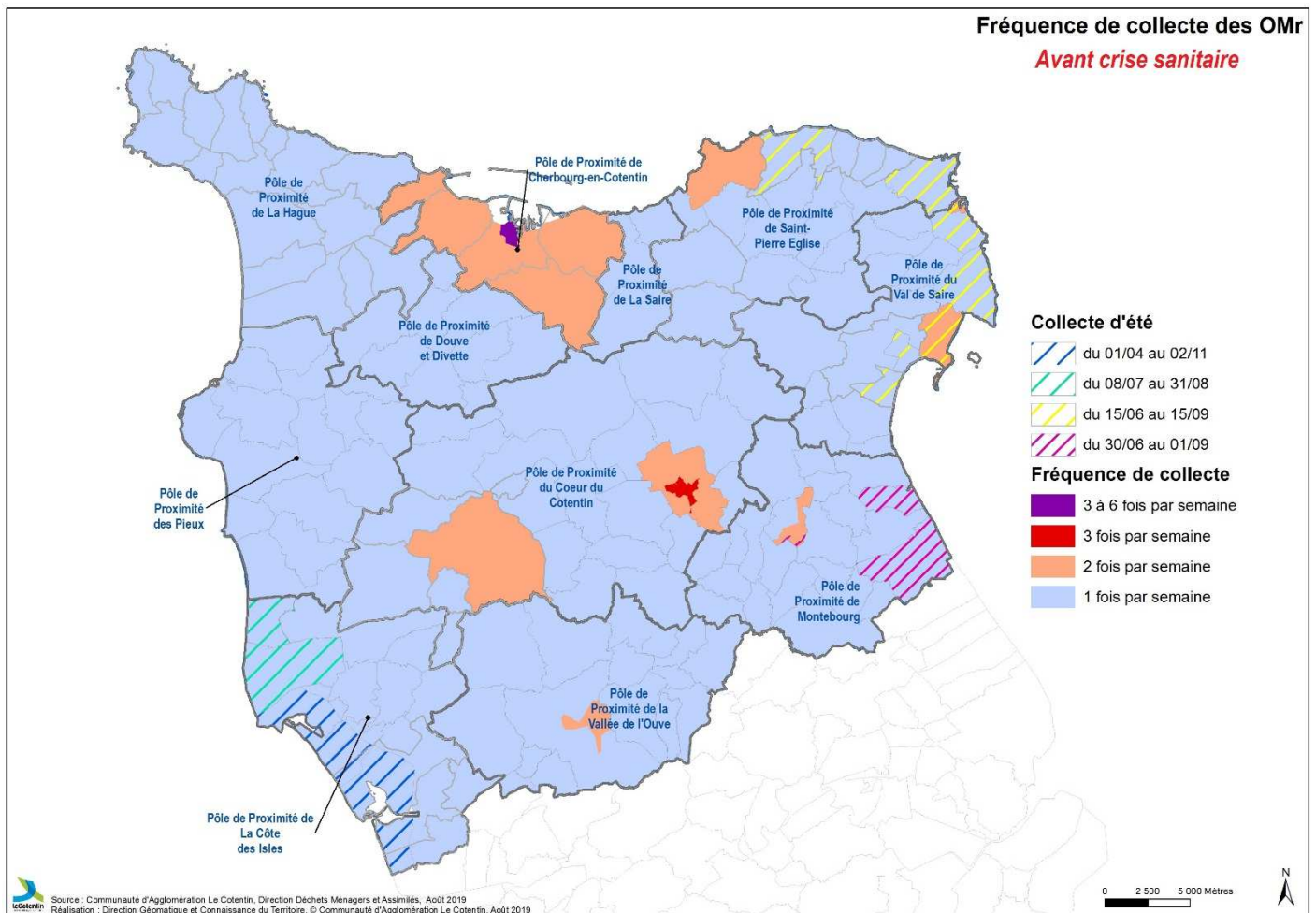
- Départs différés des équipes (limitation du nombre d'agents présents en même temps dans les vestiaires)
- Mono-ripage pendant plusieurs semaines (mars à fin juin) pour limiter les risques de clusters,
- Modulation de fréquence passage de C3 en C2 ou de C2 en C1 sur l'OMr et C1 à C0.5 sur l'EMr,
- Arrêt des collectes non essentielles (collecte encombrants, mise à disposition de caissons de résidus de jardin,...)

Dans le cadre du PRA qui court depuis début juillet, certaines prestations n'ont pas repris en 2020, telle que la collecte des encombrants sur le secteur Ouest et Centre Est, la mise à disposition de caisson de résidus de jardins sur la Hague, ou le C2 ou C3 sur certains secteurs de collecte OMr (Centre Est).

Cependant, malgré la crise sanitaire, l'ensemble des collectes d'OMr et d'EMr ont été maintenues pendant les deux confinements, impactant très faiblement le quotidien des usagers. Un élan de sympathie a d'ailleurs pu être mis en avant pendant cette période avec des messages, dessins affichés sur les poubelles à l'intention des équipiers de collecte et du centre de tri.



Dessin sur un couvercle de poubelle pendant le 1^{er} confinement



La cartographie ci-dessus représente l'organisation avant la crise sanitaire de la Covid-19.

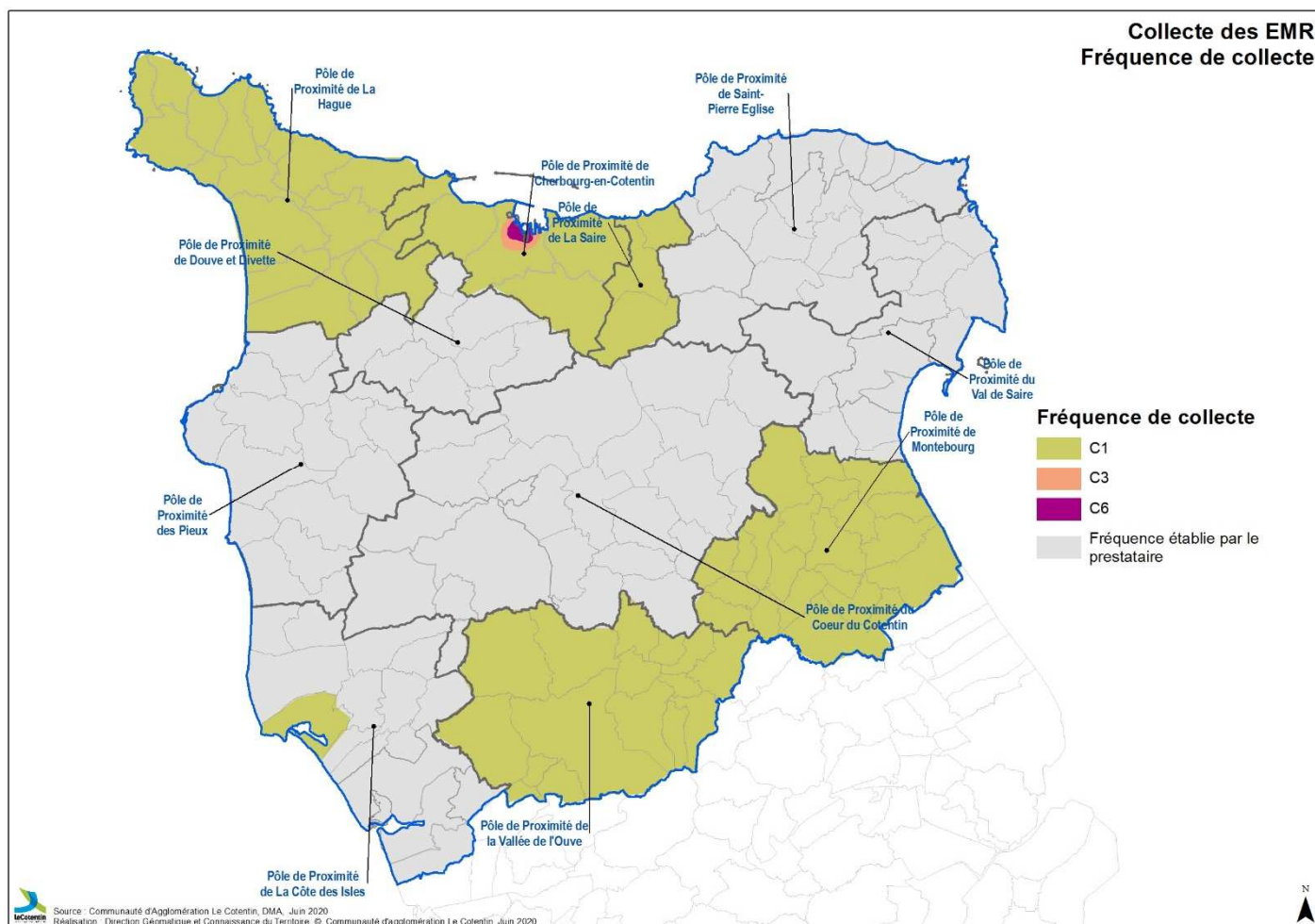
On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 41% des habitants du Cotentin.

Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception des centres-villes de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

La réflexion d'harmonisation des fréquences et de l'organisation de la collecte lors des jours devra être menée dans le cadre du projet de service de la collecte des DMA.

Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs. Pour les autres territoires, la fréquence est établie en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au plus tard au 31/12/2022, une réflexion devra être menée sur la pertinence des fréquences de collecte des OMr au vu du transfert d'une grande partie des déchets de la poubelle ordinaire vers la poubelle jaune.



6 LES DÉCHETERIES



Déchèteries des Moitiers d'Allonne et de Valognes - ©Thierry Houyel

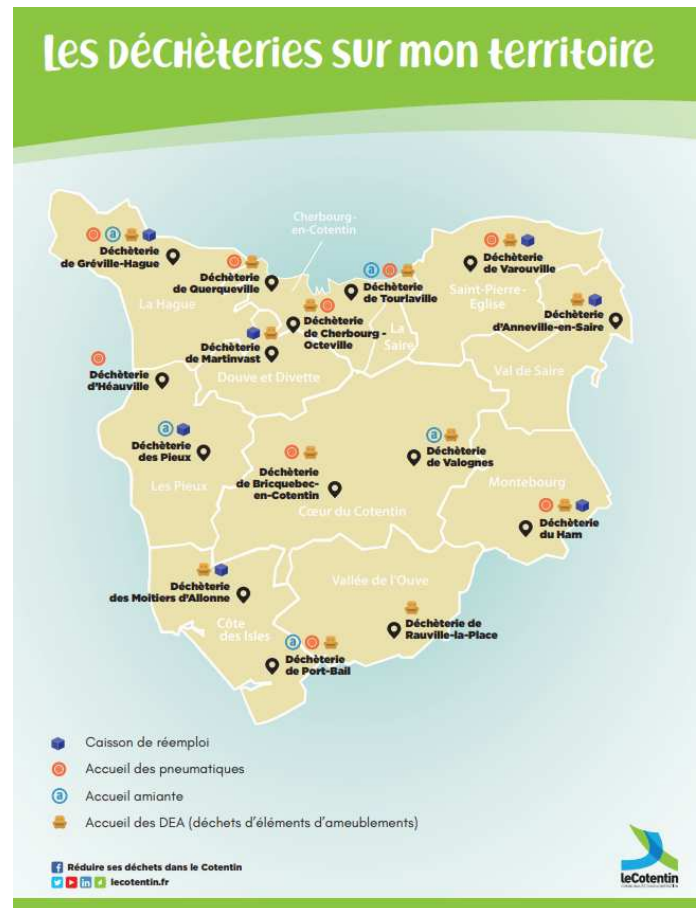
La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire dans les années à venir. C'est ainsi que l'unité déchèteries a travaillé tout au long de l'année 2020, avec l'ensemble de ses gardiens, à un nouveau projet de service afin d'optimiser son offre de service et qui sera normalement mis en œuvre au second semestre 2021.

Les règlements intérieurs des sites seront modifiés dans le cadre de ce projet de service, cependant à ce jour et les règles fixées par les anciens EPCI sont toujours en vigueur.

Cependant, l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire qui lors du 1^{er} confinement a provoqué la fermeture en urgence des 15 déchèteries et leurs réouvertures progressives selon le calendrier ci-dessous :

- 17 mars 2020 : fermeture des 15 déchèteries à l'ensemble des particuliers, seul le site de Tourlaville était ouvert et réservé aux professionnels.
- 11 avril 2020 : ouverture d'une seconde déchèterie pour les professionnels le mercredi à Valognes.
- 27 avril 2020 : ouverture de 9 déchèteries aux particuliers du lundi au vendredi (13h30-17h30) et le matin aux professionnels (Tourlaville, Octeville, Martinvast, Les Moitiers d'Allonne, Héauville, Varouville ; Valognes, Bricquebec et Rauville la Place).
- 18 mai 2020 : élargissement des horaires sur ces 9 déchèteries : 9h-12h / 13h30-17h30.
- 22 mai 2020 : ouverture du site de Gréville-Hague.
- 02 juin 2020 : ouverture du site d'Anneville en Saire sur rendez-vous.
- 08 juin 2020 : ouverture des sites de Portbail et du Ham sur rendez-vous.
- 12 juin 2020 ouverture du site des Pieux
- 15 juin 2020 : ouverture du site de Querqueville sur rendez-vous.
- 22 juin 2020 : mise en œuvre du Plan de Reprise d'Activité (PRA) été.
- 01 octobre 2020 : mise en œuvre du PRA d'automne.



EN CONFINEMENT, je change mes habitudes !

Se déplacer en déchèterie ? C'est **NON** !
Mettre ses déchets verts dans la poubelle ? C'est **NON** !



POUR MA PELOUSE ET MES BRANCHAGES, JE M'ADAPTE :
je tonds sans bac, je composte à l'air libre, je fais du paillage, je construis un abri naturel pour la faune locale avec un tas de branchages.

**#RESTEZ
CHEZ VOUS**

À PARTIR DU LUNDI 27 AVRIL Réouverture progressive des déchèteries : respect des consignes de sécurité



POUR GARANTIR MA SÉCURITÉ LORS DE MA VENUE

- Je respecte les consignes données par l'agent ;
- Je ne dépose que les déchets autorisés : les déchets verts, les cartons, la ferraille, les encombrants et les gravats ;
- J'attends mon tour sur le quai de dépôt ;
- J'apporte mon propre matériel de nettoyage (balai et pelle) ;
- Je respecte les gestes barrières.

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 : Tourlaville, Martinvast, Les Moitiers d'Allonne, Héauville, Octeville, Varouville, Valognes, Bricquebec et Rauville-la-Place.

▲ FERMETURE DES BARRIÈRES À 17H30
+ D'INFO | lecotentin.fr/les-decheteries-ouvertes-au-public

**#RESTEZ
CHEZ VOUS**

Pendant le premier confinement, certains gardiens sont venus en renfort des équipes de collecte, d'autres au centre de tri et certains étaient confinés chez eux.

Dès le 18 mai 2020 et jusqu'à fin juin, 5 ambassadeurs du tri sont venus en renfort des équipes de gardiens pour apporter un soutien technique et relationnel lors de l'afflux massifs d'usagers.

Depuis leurs réouvertures en avril 2020 :

- l'ensemble des sites sont fermés les dimanches et jours fériés
- l'accès à l'ensemble des déchèteries est permis à tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Ce changement de pratique n'a pas eu de conséquences sur les fréquentations des différents sites et son maintien sera proposé dans le projet de service.

Le second couvre feu n'a pas eu d'impact sur l'ouverture des déchèteries aux particuliers.



Déchèteries - ©Thierry Houyel

Le développement des bennes pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) a continué avec le déploiement de ces caissons dans 3 nouvelles déchèteries (Valognes, Portbail, Martinvast). Fin 2020, seules les deux déchèteries du Pôle de Proximité des Pieux ne sont pas équipées.

Le tri des DEA s'est renforcé sur Tourlaville avec la mise en place d'un caisson DEA Bois et un caisson DEA (autres matériaux) pour lesquels une communication spécifique et une sensibilisation importante ont été mises en œuvre. Le résultat très encourageant des premiers mois laissent présager un développement sur le site de Cherbourg-Octeville.

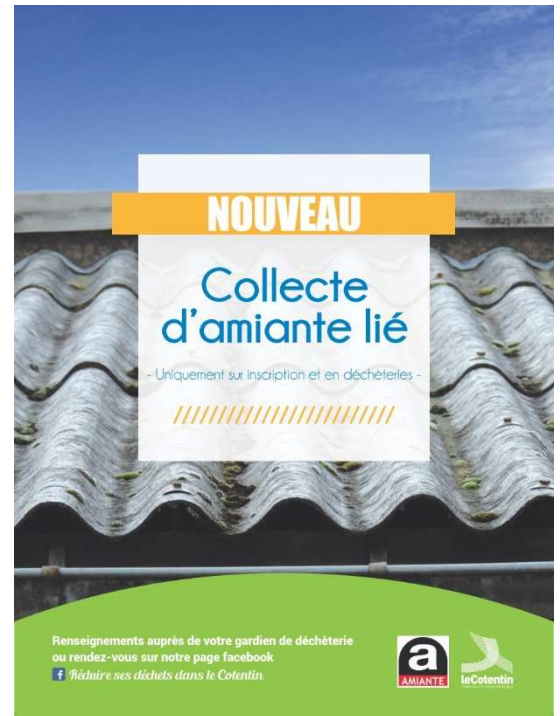
Depuis 2019, les dépôts d'amiante font l'objet d'une procédure avec demande de dépôt préalable et les dépôts de pneumatiques sont possibles dans certaines déchèteries

Pour l'amiante, une fois la demande de rendez-vous effectuée, l'usager sera contacté par un agent de l'unité déchèterie pour un premier contact au cours duquel lui seront expliquées les règles de sécurité ainsi que les recommandations pour bien effectuer son dépôt. Il se verra également remettre :

- un big-bag ou contenant pour déposer l'amiante ;
- un sac pour y déposer son équipement de protection (combinaison, sur-bottes, etc.) ;
- un guide sécurité au dos duquel seront notifiés les horaires du rendez-vous de dépôt et la déchèterie à laquelle il devra se présenter.

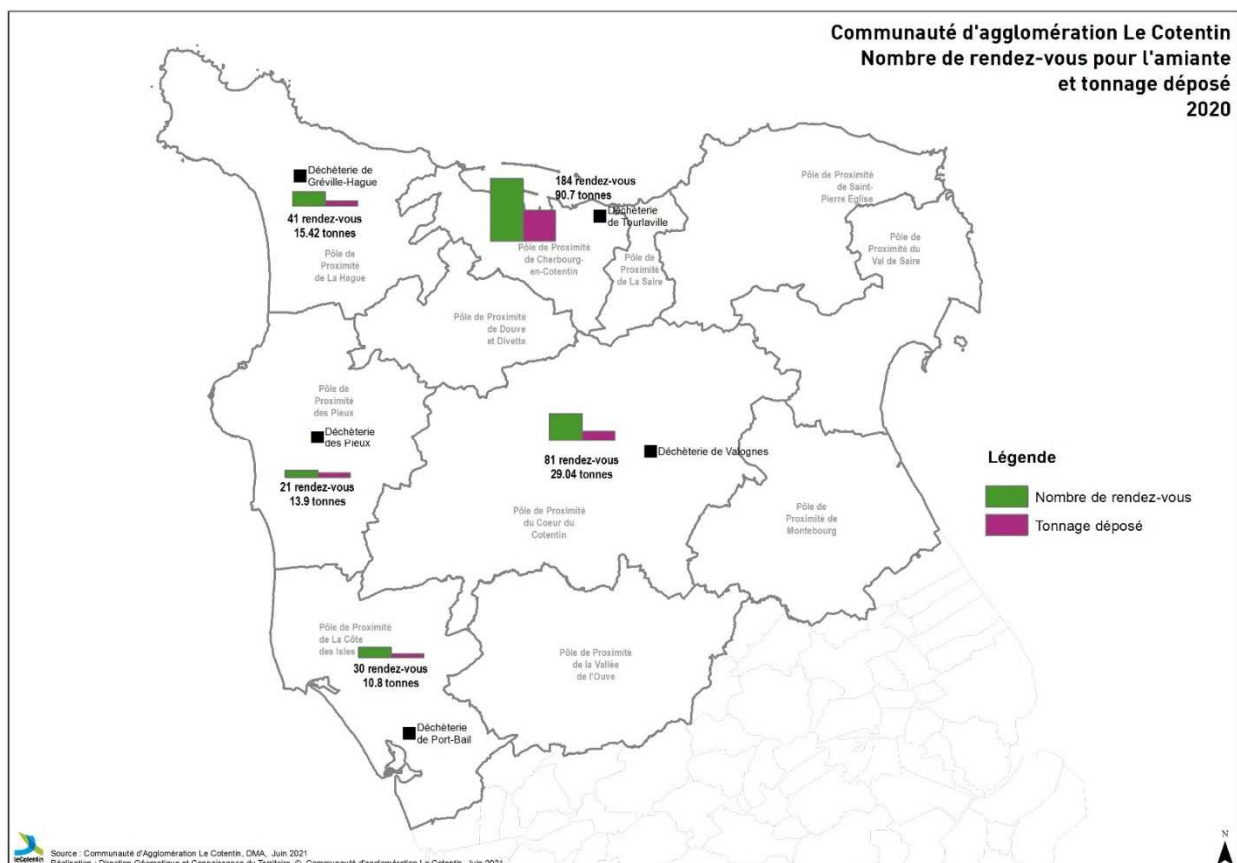
Les sites dédiés à recevoir les dépôts d'amiante lié sont les déchèteries de :

- Turlaville
- Gréville-Hague
- Les Pieux
- Port-Bail
- Valognes



Pour information, en 2020, 357 usagers ont réalisé un dépôt avec ce dispositif (-6% par rapport à 2019), pour un tonnage qui baisse lui de presque 17%. Le dépôt moyen est d'environ 0,424 t

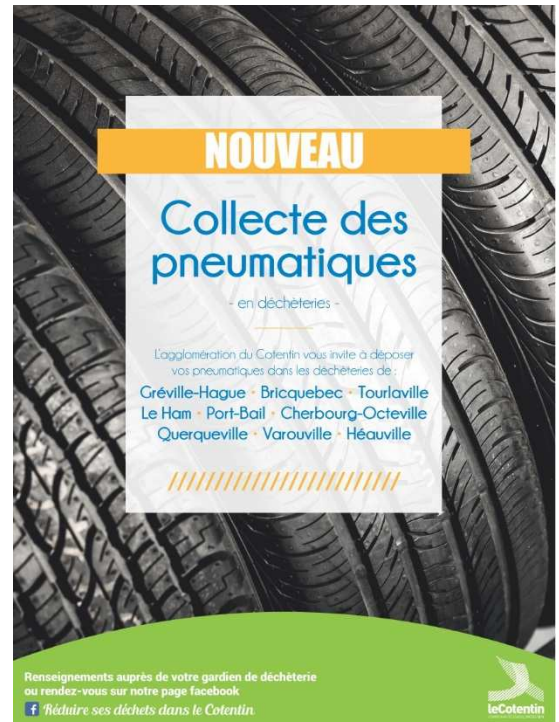
52% des dépôts sont réalisés sur Cherbourg-en-Cotentin, suivi par les déchèteries de Valognes (22% des dépôts), Gréville-Hague (12%), Portbail (8%) et Les Pieux (6%).



Pour les Pneumatiques : L'Agglomération du Cotentin offre la possibilité aux habitants du territoire de déposer leurs pneumatiques sur une des déchèteries équipées :

- Déchèterie de Gréville-Hague,
- Déchèterie de Querqueville,
- Déchèterie de Cherbourg-Octeville,
- Déchèterie de Tournlaville,
- Déchèterie de Varouville,
- Déchèterie du Ham,
- Déchèterie de Port-Bail,
- Déchèterie de Bricquebec,
- Déchèterie de Héauville,

Dans le cadre d'une convention avec Cotentin Réseau Rural, **une collecte de pneumatiques agricoles** a été organisée sur la déchèterie d'Héauville en décembre 2020. 25 agriculteurs sont venus ainsi déposer 105,1 tonnes que le Cotentin Réseau Rural a fait traiter en direct. Le Cotentin, dans le cadre de cette convention, met à disposition un lieu de dépôt et aide financièrement à la tonne collectée pour réduire la participation des agriculteurs. Le Réseau se charge d'organiser la collecte, le transport et le traitement des pneumatiques de silo. Coût de l'opération 4 288.08 €.



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'absence de révision des règlements intérieurs implique qu'à ce jour les 15 déchèteries n'offrent pas les mêmes jours et heures d'ouverture.

5 déchèteries ont des horaires constants sur l'année, les autres ont des horaires qui varient en fonction de la période de l'année (été/hiver). Cependant la mise en œuvre du Plan de reprise d'Activité (PRA) a modifié cette organisation pour 2020. Le futur projet de service prévoit une harmonisation d'organisation.

INFORMATION IMPORTANTE

Nouvelle organisation des jours d'ouverture des déchèteries

HORAIRE D'OUVERTURE

- ➔ Pour les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin : de 9h à 18h30 sans interruption.
- ➔ Pour les 12 autres déchèteries de l'agglomération : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Attention, fermetures hebdomadaires de certaines déchèteries des Pôles de Proximité suivants :

DOUVE ET DIVETTE	VALLÉE DE L'OUVE	CŒUR DU COTENTIN	ST-PIERRE-ÉGLISE	VAL DE SAIRE	CÔTE DES ISLES	LES PIEUX	MONTEBOURG
Martinvast > Mardi	Rauville-la-Place > Mardi et jeudi	Bricquebec > Jeudi Valognes > Mardi	Varouville > Mardi	Anneville-en-Saire > Jeudi	Les Moitiers d'Allonne > Mercredi Portbail > Mardi	Les Pieux > Jeudi Héauville > Samedi	Le Ham > Mardi et jeudi

FERMETURE DE TOUTES LES DÉCHÈTERIES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Réduire ses déchets dans le Cotentin
 Pour plus d'informations, rendez-vous sur lecotentin.fr

COMMANAUTE D'AGGLOMERATION

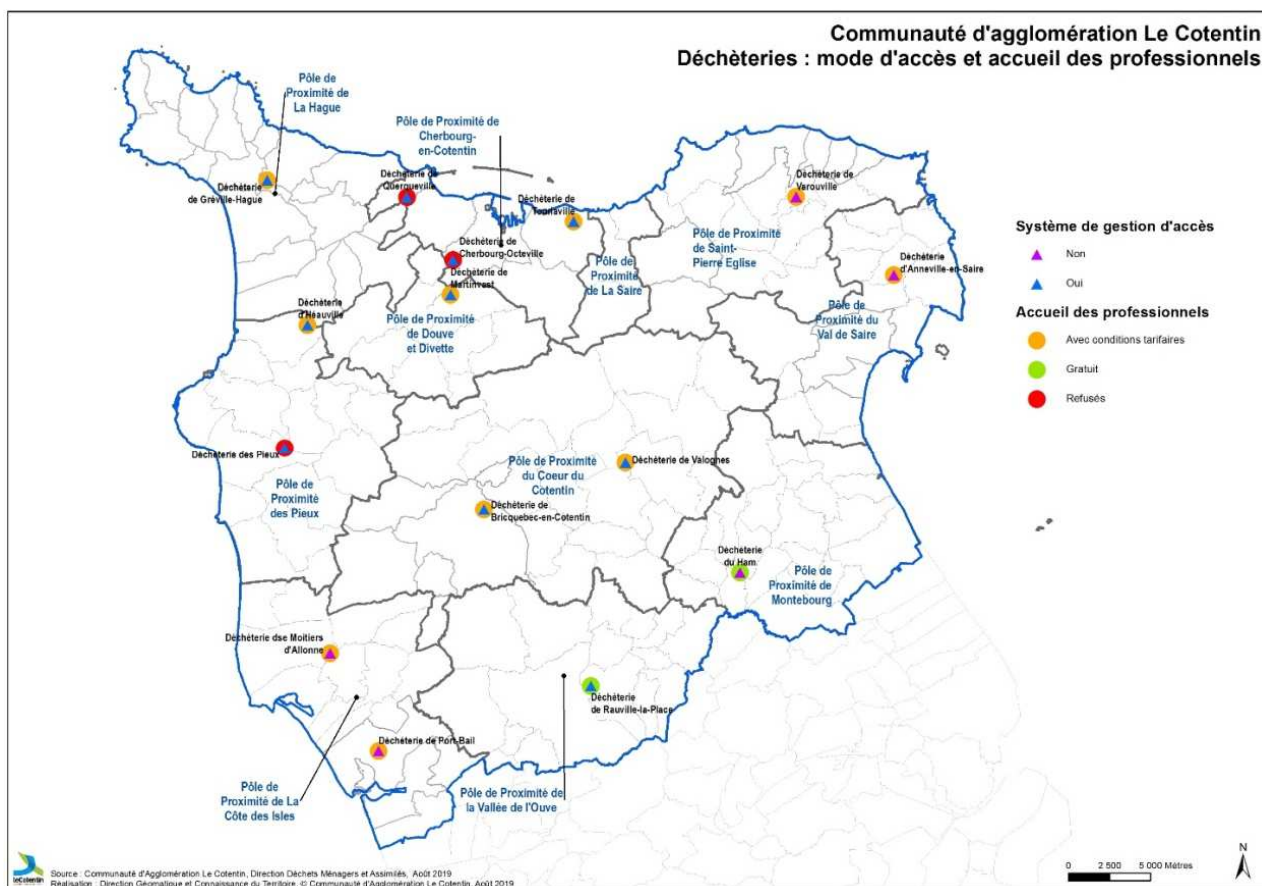
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

La fréquentation des déchèteries n'est pas calculée pour l'ensemble des sites. En effet, 5 déchèteries ne sont pas dotées de gestion informatisée des accès et le comptage des passages de particuliers n'est donc pas possible.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un accès libre sans cartes d'accès pour l'année 2020 ne permet pas de connaître les données sur cette année particulière. En l'absence de cartes, l'unité déchèterie devra peut-être imaginer un autre système de comptage pour les années à venir.



Légende photo : Déchèterie de Gréville-Hague - ©Thierry Houyel



LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective voir après retrait des bio-déchets (compostage individuel).



Quai de transfert de Gréville-Hague

Chiffres clés :

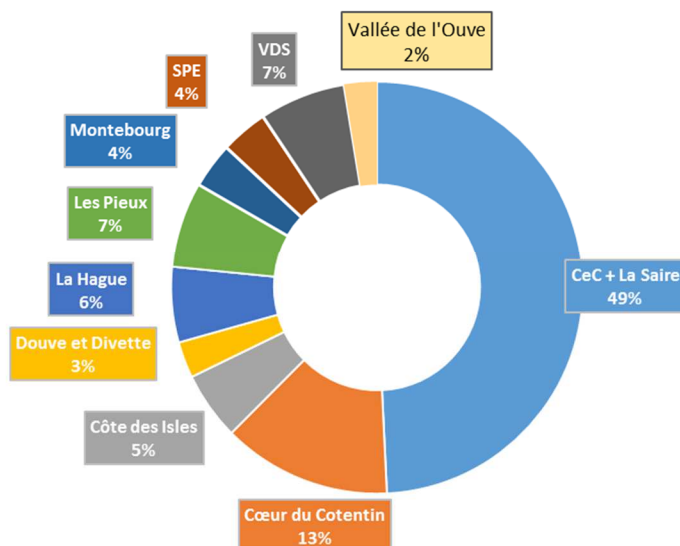
47 809 tonnes d'OMr (+ 1 062 t par rapport à 2019)

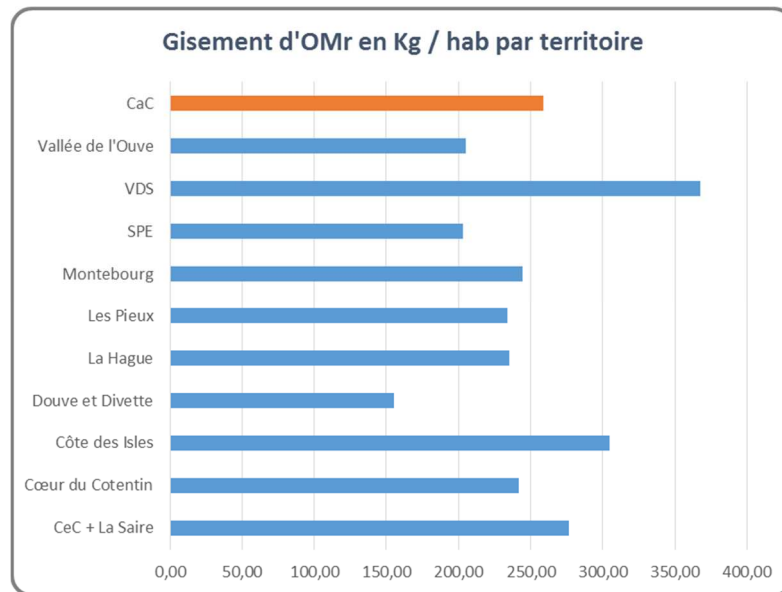
Gisement moyen de **258,73 kg/an/hab** pour le Cotentin (-1,32 kg/hab par rapport à 2019)

Performance de **256,1 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de **249 kg/an/hab** (Base donnée Ademe – données 2019)

Répartition des tonnages d'OMr





Pour information, la collecte des OMr de la Saire sont collectés depuis le 1^{er} janvier 2019 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (le secteur de la Saire étant collecté en même temps que celui de CeC).

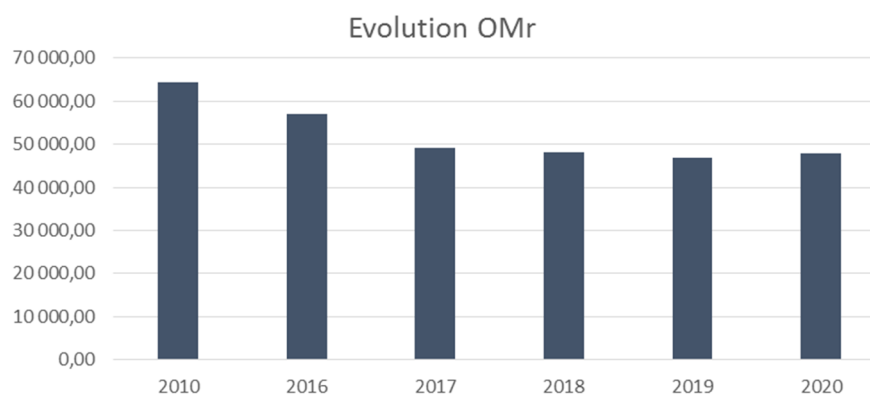
Après plusieurs années de baisse continue du gisement d'OMr, on observe pour la première fois en 2020, une hausse des OMr, elle équivaut à 2,3% par rapport à 2019 soit 1 062 tonnes, mais reste en dessous des tonnages des années précédentes. On peut craindre que dans ces tonnages nous ayons également des tonnages de déchets de déchèteries (et notamment des déchets verts) déposés lors du 1^{er} confinement.

La production d'OMr par habitant, quant à elle, baisse, puisque la population repart à la hausse. On observe une baisse de 1,3 kg soit 258,7 kg/hab contre 260kg/hab en 2019 (265 kg/hab en 2018). Cette baisse de gisement peut s'expliquer notamment par l'augmentation de la communication sur la prévention des déchets, le développement du compostage mais également par l'évolution de la consommation pendant la crise sanitaire.

Calculé sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 241 kg/an/hab.

Le territoire de Douve et Divette à la production la plus faible du territoire avec 155 kg d'OMr par an et par habitant.

Deux territoires ont un gisement supérieur à 300 kg/an/hab qui s'expliquent en majorité par une activité touristique les Pôles de proximité de la Côte des Isles (305 kg/an/hab) et celui du Val de Saire (368 kg/an/hab). Si ce gisement est rapporté à la population DGF, il descend à 202 kg/an/hab pour la Côte des Isles, mais reste à la limite des 300kg pour le Val de Saire (296 kg/an/hab).



La caractérisation du gisement d'OMr réalisée au 1^{er} trimestre 2020, montre que seul 35,5 % des déchets actuellement dans la poubelle devrait y être. Ce sont les déchets résiduels et les emballages qui sont concernés par l'extension des consignes de tri, ce qui représente 94 kg/an/hab (Cf. article 2-2-3-4).

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EMR :



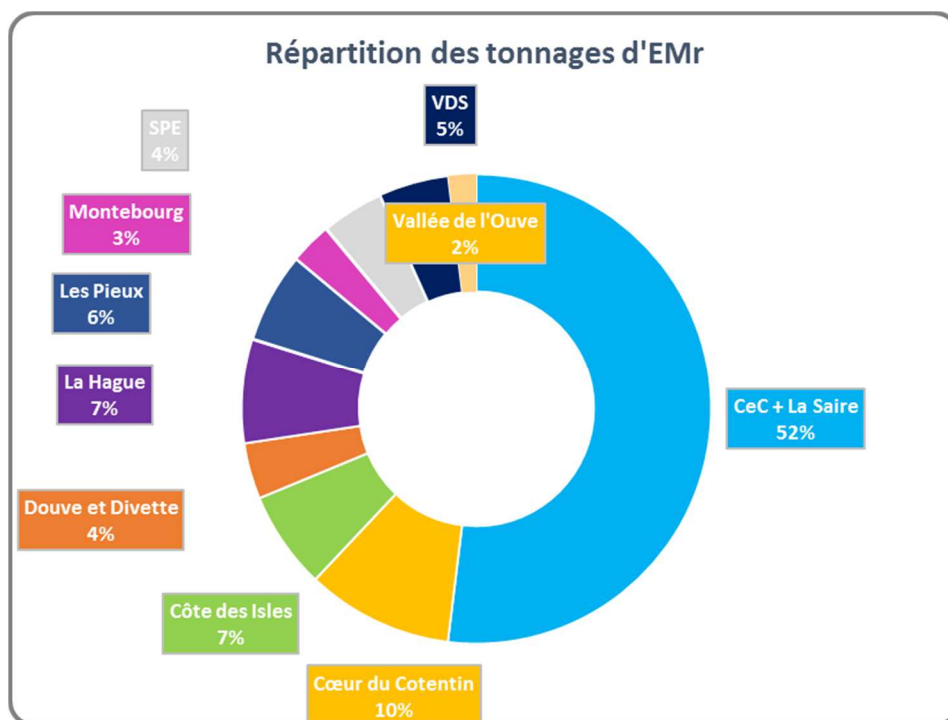
Centre de tri de Tourlaville

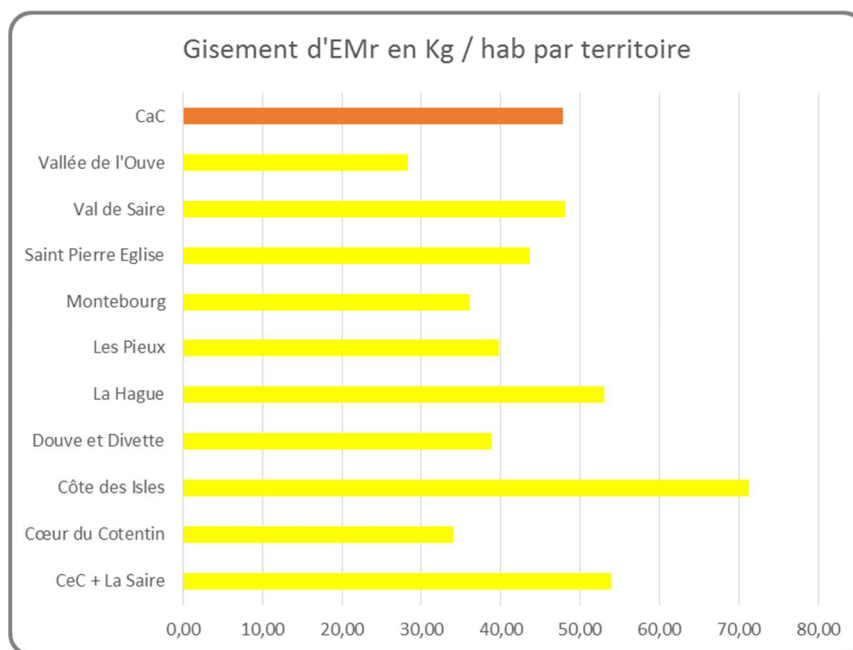
Chiffres clés :

8 830 tonnes d'EMr (-930 tonnes par rapport à 2019)

Performance de **47,49 kg/an/hab** pour le Cotentin (- 6,81 kg/hab par rapport à 2019)

Performance de **38,17 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)



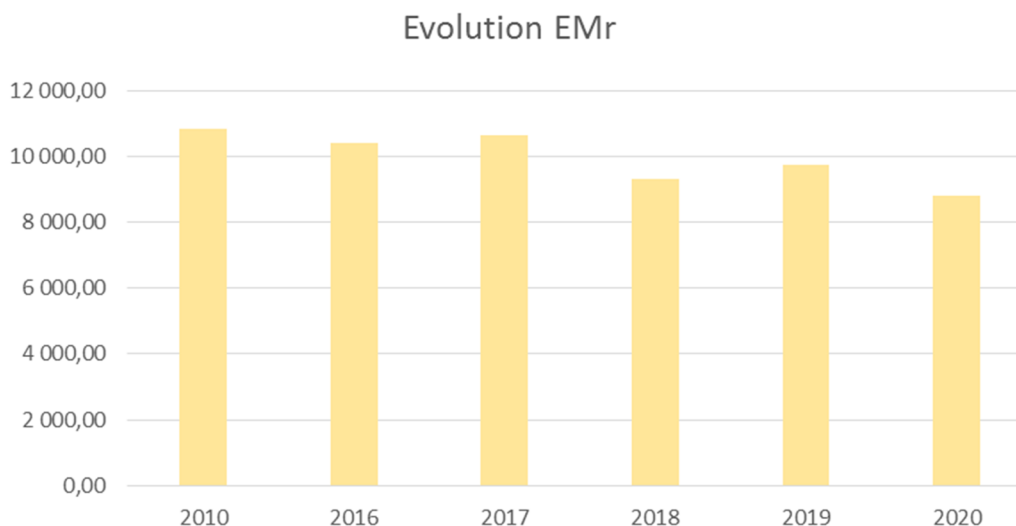


Pour information, les colonnes d'apports volontaires d'EMr de la Saire sont collectés depuis le 1^{er} janvier 2018 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (le secteur de la Saire étant collecté en même temps que celui de CeC).

On observe une baisse de 9,5 % par rapport à 2019. Le gisement d'EMr par habitant chute de plus de 6 kg soit 47,49 kg contre 54,30 kg/hab en 2019 (51,35 kg/hab en 2018).

Au vu des résultats de la caractérisation une partie du gisement est encore déposé dans les OMr.

Ce gisement à l'habitant devrait pouvoir évoluer en améliorant le tri mais également avec la mise en œuvre des extensions de consignes de tri.



LE VERRE :



Chiffres clés :

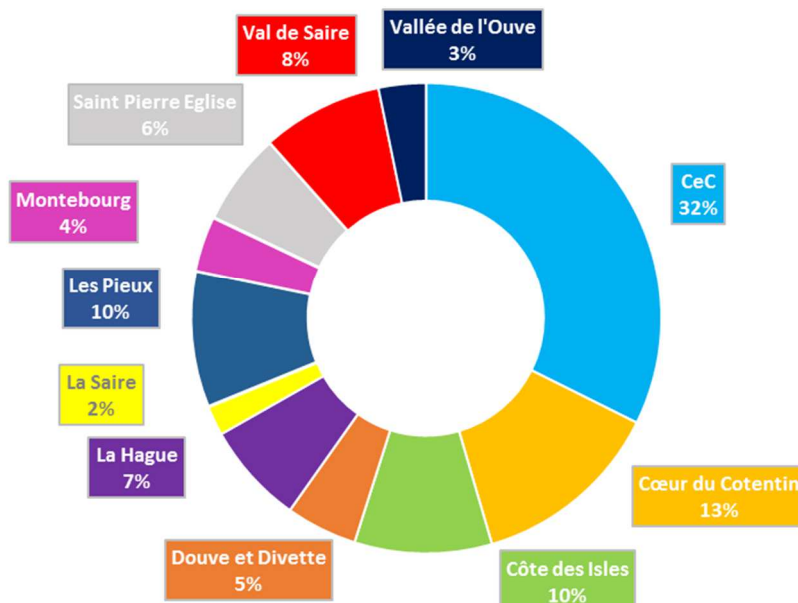
7 783 tonnes de verres (+ 5,9% par rapport à 2019)

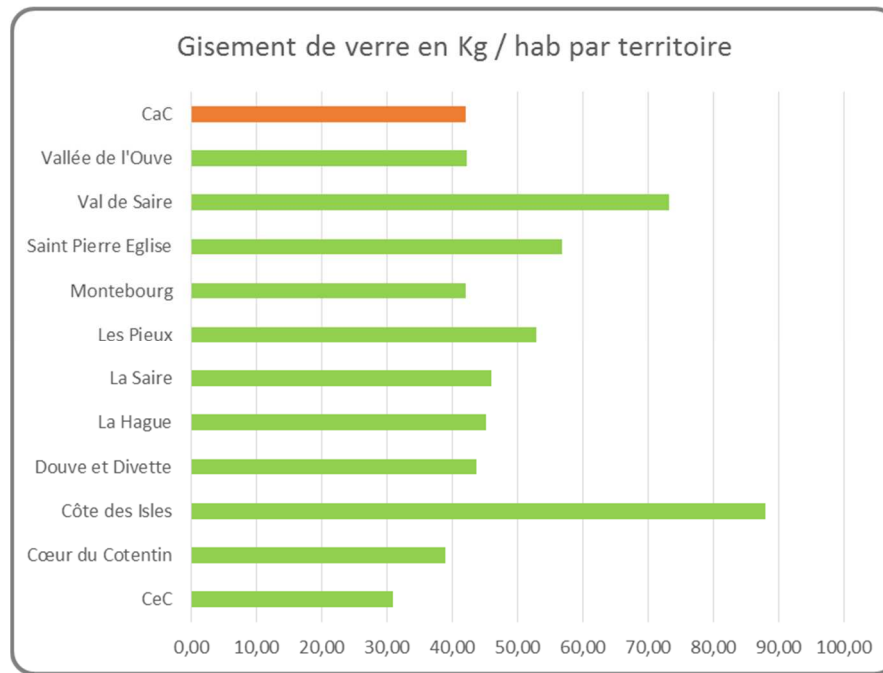
Performance de **42,12 kg/an/hab** pour le Cotentin (1,24 kg/hab par rapport à 2019)

Performance de **33,67 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2018)

Performance nationale de **31,58 kg/an/hab** (bilan CITEO - année 2018)

Répartition des tonnages de verre

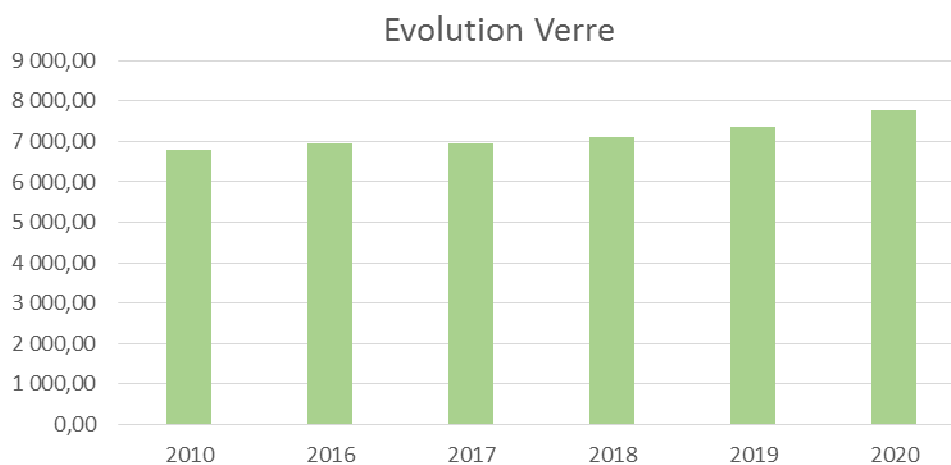




On observe une hausse de 5,9 % par rapport à 2019 soit 434 tonnes de plus. Depuis 2017, on observe une hausse de 12 % du tonnage.

Le gisement de verre par habitant augmente ainsi de plus de 1,2 Kg soit plus de 42 kg/hab contre 40 kg/hab en 2019. Cette hausse s'explique notamment par la communication ciblée faite sur le verre par les ambassadeurs du tri et par la valorisation également du partenariat entre l'Agglomération et l'association Cœur et Cancer, mais également par la fermeture des bars et restaurants pendant les différents confinements qui ont amené les ménages à consommer différemment.

Le gisement verre de Cherbourg-en-Cotentin reste toujours faible par rapport au reste du territoire cependant on note une hausse entre 2018 et 2020 de 301 tonnes soit 3,37 kg/hab. Pour information, la performance pour le département de la Manche (données bilan CITEO 2018) est de 46.71kg/an/hab, sans Cherbourg-en-Cotentin, notre gisement serait supérieur à ce chiffre (51kg/an/hab).



3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.



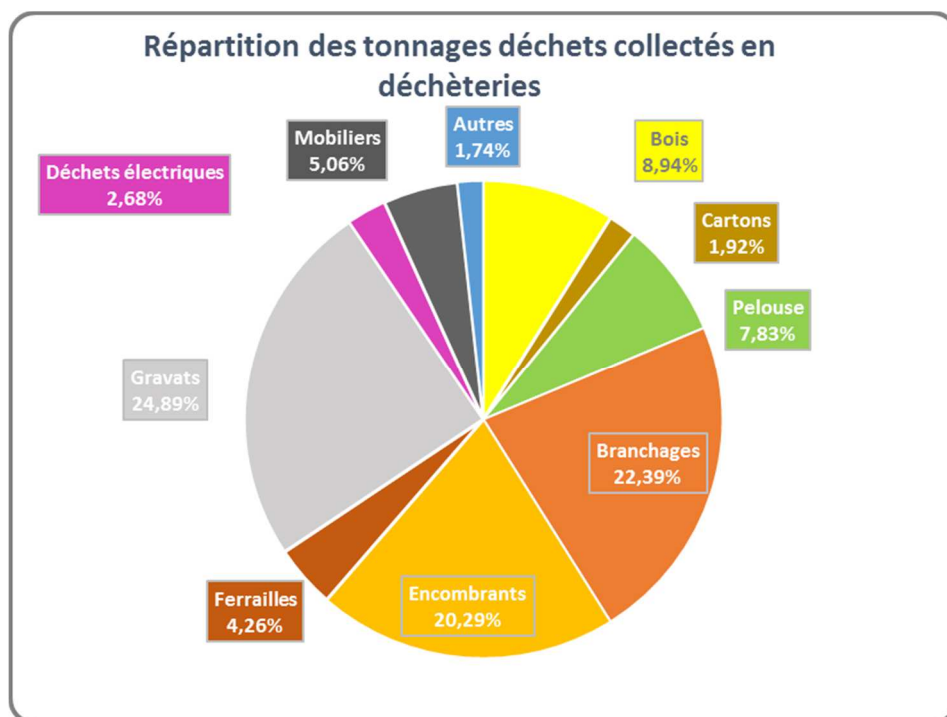
Chiffres clés :

63 680 tonnes de déchets (-5 149 t par rapport à 2019)

Gisement moyen de **344,62 kg/an/hab** pour le Cotentin (-38 kg/an/hab par rapport à 2019)

Performance de **332 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Gisement national **221 kg/an/hab** (Base donnée Ademe – données 2019)



On observe une baisse de 7,48 % par rapport à 2019 soit 5 149 tonnes de moins. Le gisement par habitant diminue ainsi de plus de 38 kg soit 345 kg/an/hab contre 383kg/an/hab en 2019 (370 kg/hab en 2018). Cette baisse s'explique par la fermeture des sites aux particuliers pendant un peu plus d'un mois et certainement par un transfert de quelques flux comme les déchets verts vers les ordures ménagères résiduelles.

Pour la seconde année consécutive, les gravats sont les déchets les plus apportés en déchèterie avec près d'un quart des apports (15 865 tonnes). Ces déchets ont une tendance à la hausse depuis les 3 dernières années, mais présente cette année une baisse de 8,6% par rapport à 2019.

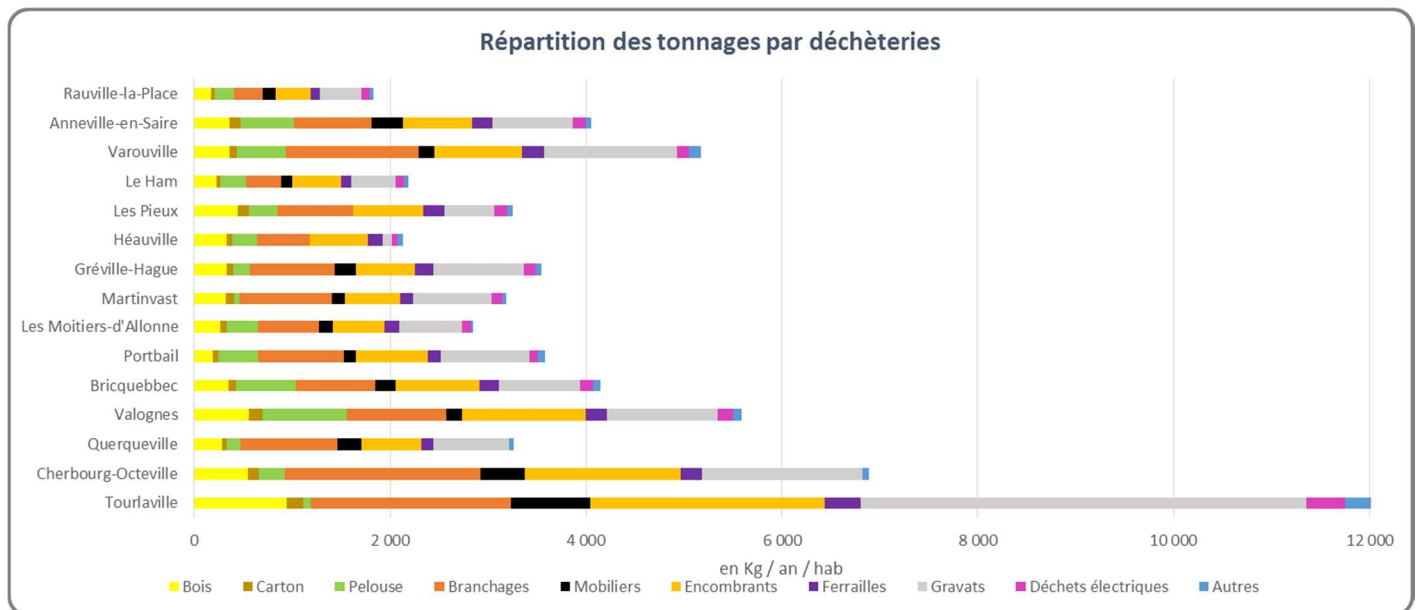
Les branchages représentent plus de 22% des apports. Cependant la baisse du gisement observée depuis 2018 est toujours notable, avec les pelouses, les résidus de jardins dépassent les 30 % des apports en déchèterie. En terme de tonnage on a une baisse de près de 3 200 t répartie de la façon suivante -380 t de branchages et moins de 2 820 t de pelouses. Cette baisse s'explique essentiellement par la fermeture des déchèteries.

On retrouve également sur le podium les encombrants avec 20% des apports (12 924 tonnes). Pour la 2nde année, on observe une baisse du tonnage d'encombrants de plus de 9%, soit une baisse depuis 2018 de 19%. Cette baisse s'explique par le développement de la collecte des déchets d'ameublements (3 619 t en 2020, évolution de 75% par rapport à 2018) et du gisement de bois (+ 4% par rapport à 2019, +15% par rapport à 2018) liée à la communication importante faite par les ADTP sur cette benne dans les différentes déchèteries pendant l'été 2020 mais également à la crise sanitaire.

Dans le tonnage « autres » sont comptabilisés (l'amiante, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches).

Malgré une baisse générale des tonnages, on note une hausse des gisements, des déchets d'ameublement (+20%), les déchets dangereux et spécifiques (+6%), du bois (+ 4%), de la ferraille (+3%), des déchets électriques et électroniques (+1%).

Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 5.



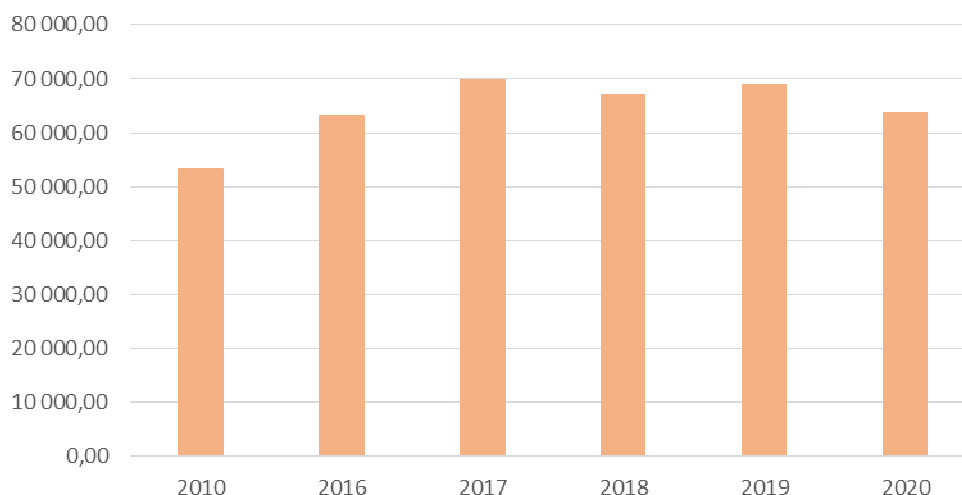
Pour rappel, les habitants de la Saire utilisent les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (A noter que dans ce gisement, on trouve également des tonnages issus du territoire de la Hague). Par ailleurs les déchèteries sont accessibles à l'ensemble de la population depuis fin avril 2020 sans limite géographique, pourtant on n'observe pas de grands transferts de charges vers certaines déchèteries comme on aurait pu le craindre.

On note que le territoire de la Côte des Isles a toujours un gisement à l'habitant très important qui est essentiellement dû à sa forte proportion de résidences secondaires.

La Vallée de l'Ouve et les territoires de Cherbourg-en-Cotentin / la Saire présentent quant à eux les gisements les plus faibles. Pour le 1^{er} il s'explique certainement par le faible taux d'ouverture du site et pour les seconds par une moindre utilisation du service lié au caractère très urbain de ce territoire (habitat vertical, taille des jardins, collecte

d'encombrants pour les bailleurs...), la mise en place d'une collecte d'encombrants en porte à porte et par un traitement spécifique des professionnels.

Evolution déchets de déchèterie



4 PERFORMANCE DE COLLECTE

On observe une baisse du tonnage entre 2019 et 2020 de 3,44 % et le gisement par habitant chute de plus de 45 Kg soit 693 kg/hab contre 738 kg/hab en 2019. Cependant celui-ci reste supérieur à la moyenne normande et nationale, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le territoire présente une forte saisonnalité liée à la population estivale, qui n'est pas prise en compte dans ce gisement (calcul à partir de la population municipale INSEE) mais également des pics de population liés au chantier EPR et aux arrêts de tranches et à la part de déchets professionnels collectés qui peuvent impacter une forte partie de notre territoire.
- Si l'on calcule le gisement à partir de la population DGF, on passe ainsi à 646 kg/an/hab, soit une baisse 47 kg/an/hab.
- Par ailleurs, on note que notre gisement est fortement impacté par les gisements issus des déchèteries et notamment les gisements de déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.
- La part des déchets professionnels est importante sur notre territoire (pas de seuil de collecte cf. 3-4-2) et l'organisation, les modes de collecte et l'absence de pesée spécifique ne permet pas de sortir la part des professionnels de la part des ménages.

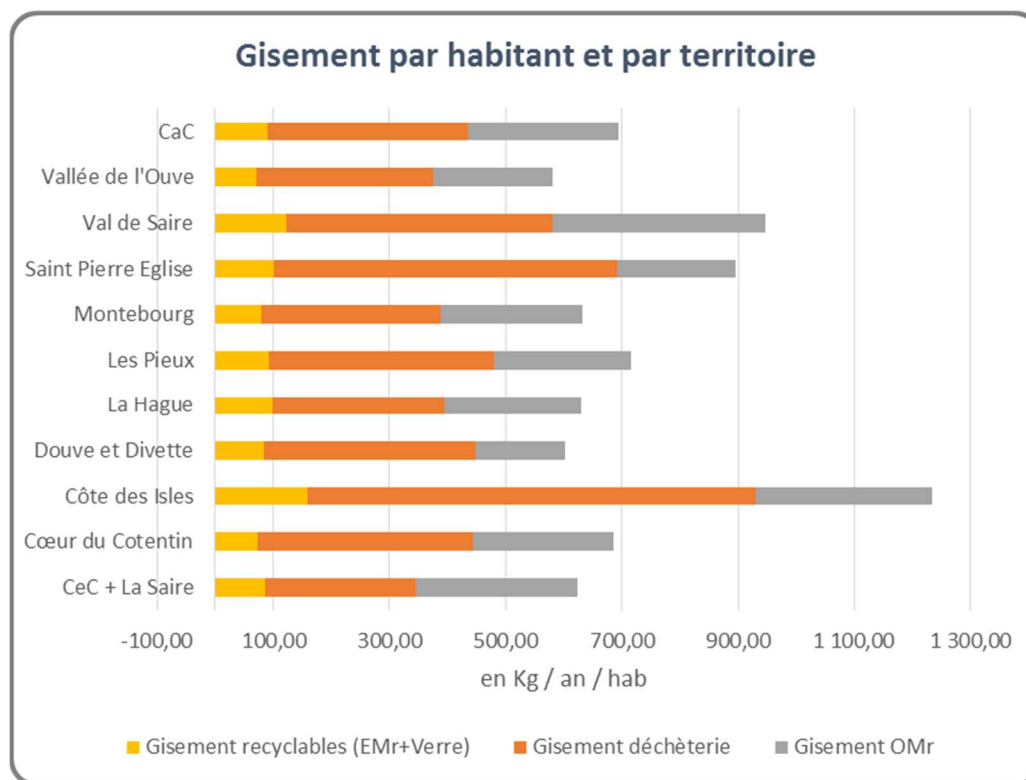
Chiffres clés :

128 102 tonnes de déchets collectés (132 685 tonnes en 2019)

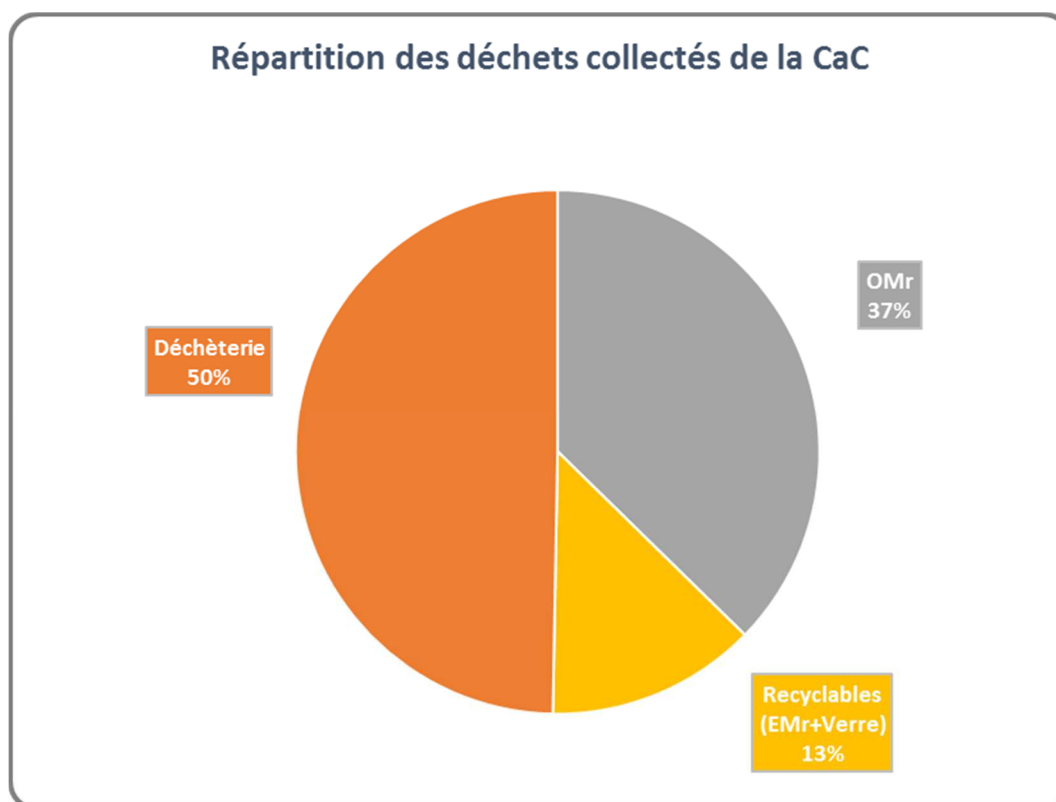
Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : **693 kg/an/hab** (738 kg/an/hab en 2019)

Gisement moyen pour la Normandie de DMA : **660 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de DMA : **582 kg/an/hab**



Globalement, on note que 50 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr représentent 37% des tonnages.



SYNTHÈSE DES TONNAGES DES COLLECTES



En 2020
128 102 tonnes
collectées tous flux
confondus ↘ **3,4 %**

693 kg
par habitant ↘ **6,1 %**

Ordures ménagères



47 809
tonnes collectées
↗ **2,3 %**
259 kg par habitant
↘ **0,5 %**

Emballages recyclables



8 830
tonnes collectées
↘ **9,5 %**
47 kg par habitant
↘ **12,5 %**

Verre



7 783
tonnes collectées
↗ **5,9 %**
42 kg par habitant
↗ **3 %**

Déchets de déchèteries



63 680
tonnes collectées
↘ **7,46 %**
345 kg par habitant
↘ **10 %**

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

Tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts du Cotentin sont traités dans 6 sites différents.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
- Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.

Par ailleurs, l'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apport public (régie, déchèterie,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

2 QUAI DE TRANSFERT

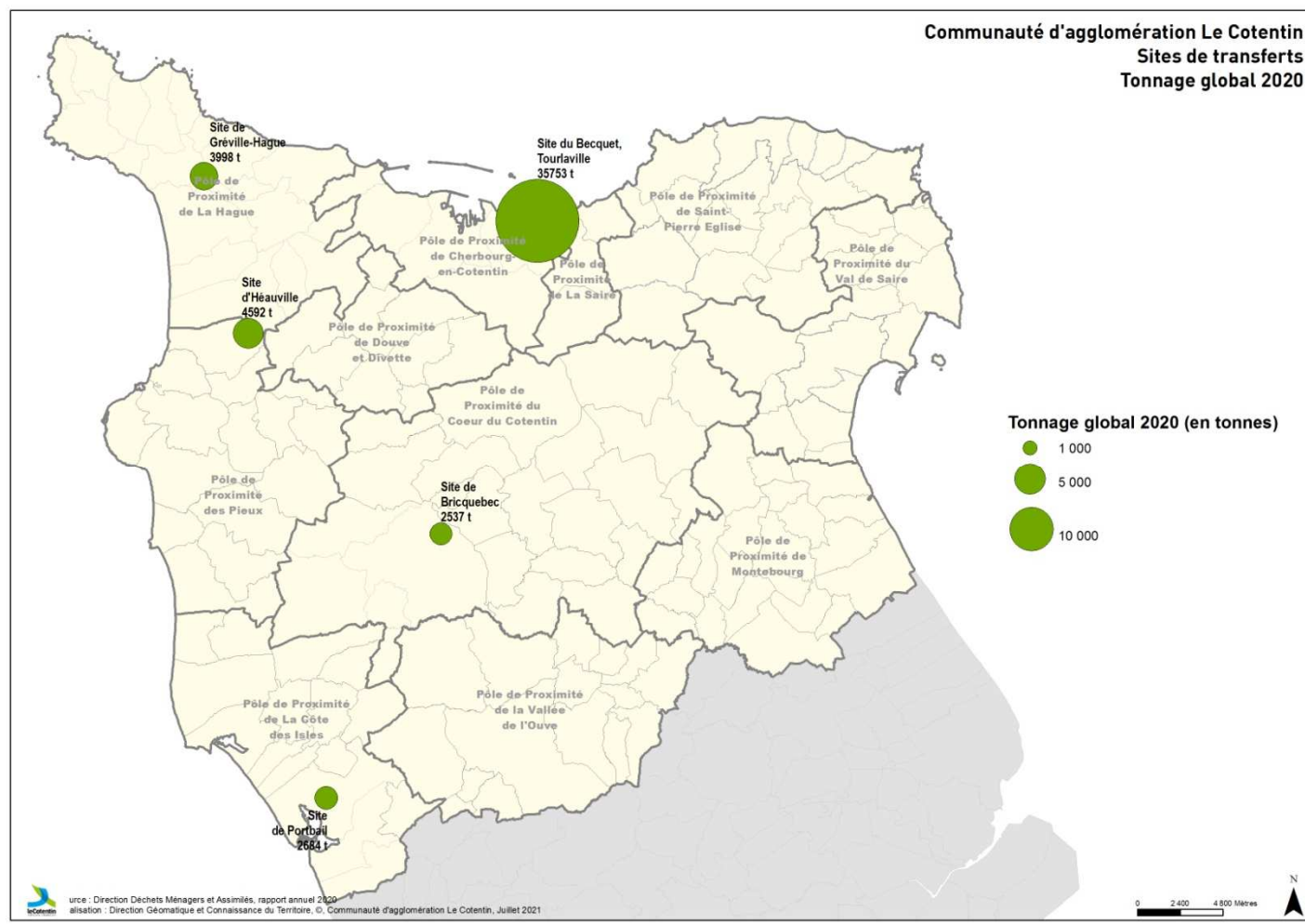
Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.



Déchargement quai de transfert de Gréville -Hague - ©Thierry Houyel

A ce jour les territoires équipés sont :

- Le PP de Côtes des Isles : Le quai de transfert de Portbail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit 2 684 tonnes
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr collectés en régie des pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette soit 4 592 tonnes
- La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr de CeC, la Saire, Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire, des déchets d'autres collectivités et les DIB déposés par les communes et professionnels soit 35 753 tonnes. Attention sur les DIB payants ne font que transiter par le site de transfert, il n'apparaît pas ni dans la collecte (dépôt en direct) ni dans le traitement (prestation non facturée à la collectivité mais directement aux professionnels).
- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectés en régie du territoire l'ancienne Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014) soit 2 537 tonnes
- La Commune Nouvelle de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire soit 3 990 tonnes



3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages de traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	Usine de méthanisation de Cavigny / SM Point Fort / Méthanisation		1 684	1 857	1 011	1 914		2 061		1 777	3 245		13 550
	ISDND / SPEN / Enfouissement	23 538	4 664	685	343	905		1 177	1 720			1 227	34 259
Autres déchet qui de transfert Le Becquet	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 975											4975
	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri	4 587					*						4587
	Centre de tri de Donville-les-Bains / SPHERE / Tri		891	594	339	636		552	255	382	424	170	4243
VERRE	Valorisation matière	2 517	1 022	734	381	543	159	733	297	497	647	253	7783
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 608	2 119	1 262	560	598		1 313	494	900	712	359	12924
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage de Branneville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					989		761					1749
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			2 226				1 040					3266
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	5 359			1 005								6364
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	3 487	3 296						625		1 340	493	9240
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimmonerie / Compostage									1 854			1854
	Plateforme de Méthanisation d'Héauville	88				56		60					205
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage	43	7	15	0	0		20	0	51	10	0	148
INERTES	ISDI d'Héauville / CaC / Stockage							2 518					2518
	ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / Stockage			1 561									1561
	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	6 967			796	922							8685
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									1 357	813		2170
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		1 963										1963
	ISDI de Montebourg / carrière Leroux / Stockage								451			427	878
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	1 776	904	455	325	333		778	231	360	360	168	5691
FERRAILLES	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	694											694
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière		418	288	137	189		358	107	223	204	96	2021
CARTONS	Site du Ham / SPEN / Valorisation matière		218	119	77	60		162	31	73	115	40	895
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	327											327
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	1 519	368	262	132	216			117	164	316	127	3219
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière		289	174	111	121		186	85	119	140	79	1305
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	402											402
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	146	89	38	40	30		59	21	37	41	36	537
HUILE DE VIDANGE	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	17	0	0	0	0		0	0	0	0	0	17
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	56	32	35		25		20	25	36			229
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	91	29	11		7		14					151
PILES	COREPILE / Valorisation matière	6	4	2	1	2		3	2	2	2	1	26
TLC	Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière						580						580
Objets domestiques réutilisables	Centre de tri et magasins / Fil et Terre / Ré-utilisation			√	√	√		√	√	√	√		

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire mais d'autres événements ont également eu des répercussions sur le traitement de nos déchets :

- Fermeture des déchèteries le 17 mars 2020, limitant les apports de résidus de jardins à la plateforme de compostage pendant 1 mois.
- Arrêt du méthaniseur du Point Fort, suite à un problème technique le syndicat mixte du Point Fort n'était plus en capacité de méthaniser nos déchets, obligeant le syndicat à enfouir la totalité des déchets. Depuis septembre 2020, sur demande du Point Fort, l'ensemble de nos ordures ménagères résiduelles ont été envoyées à la SPEN.
- Incendie du centre de tri de la SPHERE le 29 mai 2020.
- Mise en place de conventions pour le dépôt gratuit de tontes sur deux méthaniseurs agricole du territoire (Héauville et le Mesnil au Val) permettant une valorisation énergétique et une baisse des coûts de traitement (205 tonnes en 2020).

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de 41, 40% (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre baisse par rapport à 2019 du fait de l'absence de méthanisation sur les OMr courant 2020 (panne du méthaniseur).

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2020 à 78 660 tonnes (60 732 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 11,87 % qui augmente à 22,33 % pour les seuls déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

• ISDI d'Héauville

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville est gérée en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du pôle de proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2020, les tonnages stockés sur ce site sont de **2 519 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 644 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux
- 1 268 tonnes déposées et facturées à des professionnels
- 606 tonnes déposés par les usagers sur les deux déchèteries du territoire.

• ISDI des Moitiers-d'Allone

L'ISDI des Moitiers-d'Allone est gérée en régie par l'Agglomération. Il accueille les gravats des déchèteries de Portbail et des Moitiers-d'Allone ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2020, les tonnages stockés sur ce site sont de **1 562 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 14 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels,
- 908 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Portbail,
- 640 tonnes déposées par les usagers de la déchèterie des Moitiers-d'Allone

• Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie en régie par l'Agglomération. En 2020, 9 939 tonnes (-5,9%) de déchets ont été apportées sur ce site dont :

- 6505 tonnes de déchets verts issues des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast (-16,7%)
- 641 tonnes d'apports payants (+17%)
- 2 793 tonnes issues des régies, des communes et autres apports (non payants)... (+26,9%)

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2020 est de 6 273 tonnes, le restant a été pour 91 tonnes mis au rebut et pour 3 575 tonnes envoyées sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes et au méthaniseur agricole d'Héauville (cf.5-3).

La vente de compost 2020 est de 2 960 tonnes réparties de la façon suivante :

- 2 685 tonnes pour le SILEBAN
- 34 tonnes pour les collectivités



Centre de compostage de Tourlaville - @Thierry Houyel

- 241 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande)
- **Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin**



Centre de tri de Tournerville - ©Thierry Houyel

Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenants de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve), et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).

Afin d'effectuer cette séparation, on utilise plusieurs types de technologies : tri manuel réalisé par des opérateurs, et/ou tri automatisé avec des trommels, des cribles balistiques, un aimant,... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).

L'année 2020 du centre de tri a également été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Dès la mi-mars, 6 agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Pour pallier à la baisse d'effectifs, des agents temporaires et titulaires sont venus renforcer l'équipe de tri, ils venaient principalement des déchèteries mais aussi de l'équipe des ambassadeurs du tri.

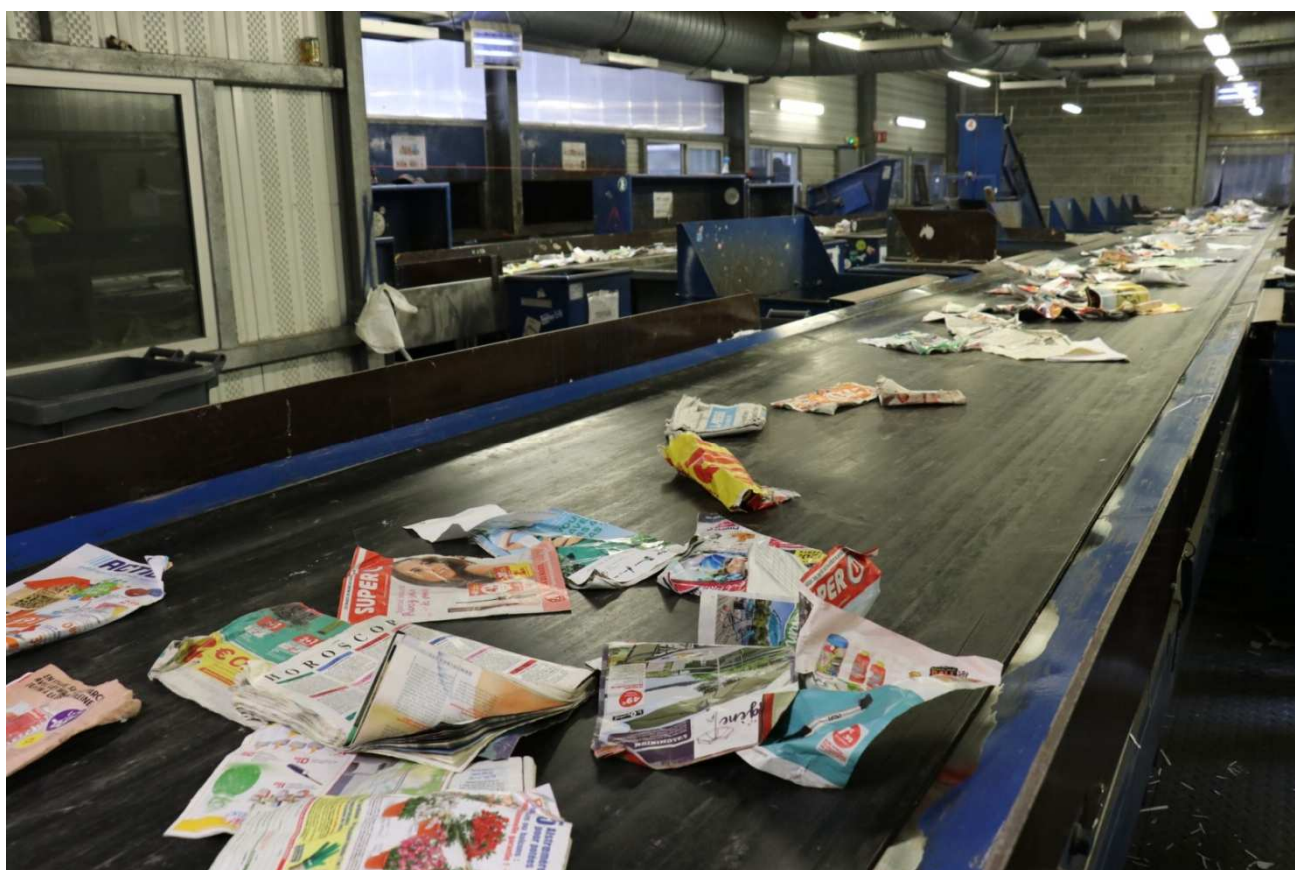
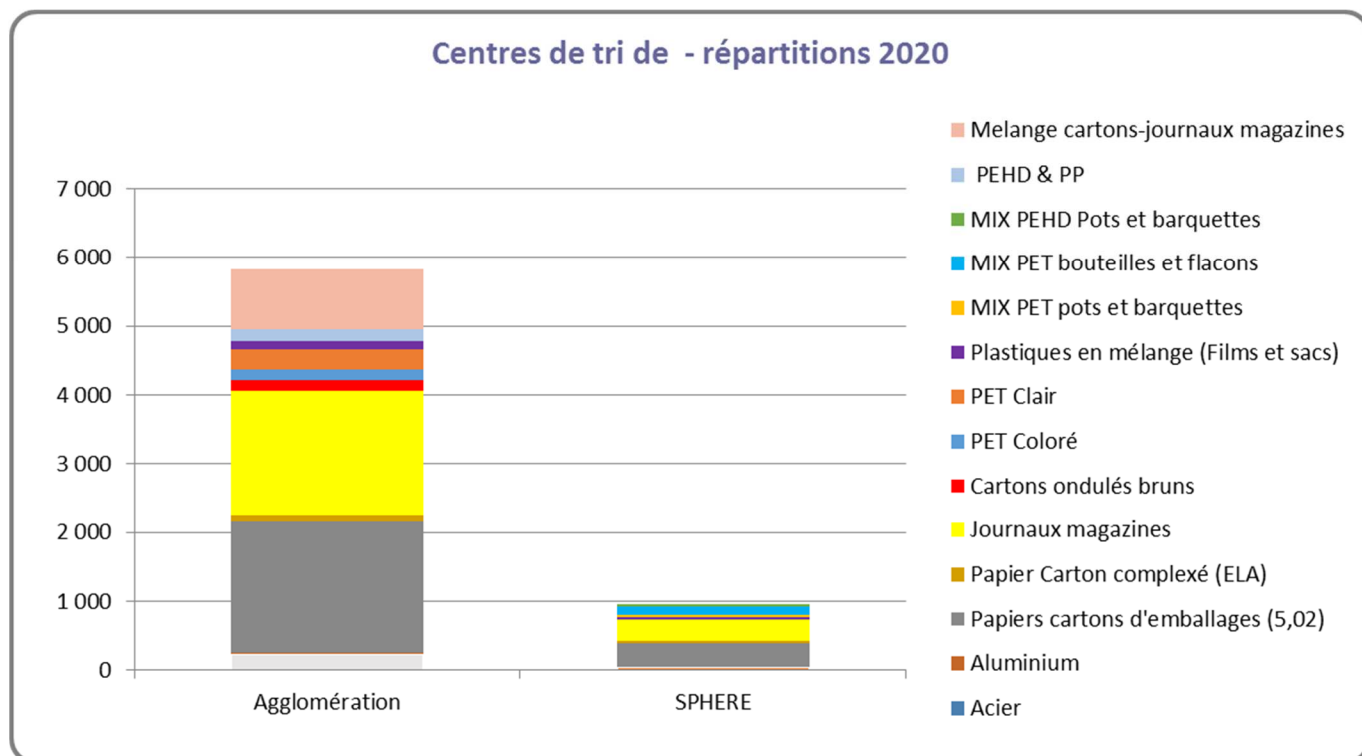
Cette période a demandé à l'encadrement de mettre en œuvre des dispositifs « spéciale Covid » avec la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques, d'organisation dans les vestiaires et salle de pause... Entre mars et avril, 72 tonnes ont été triées en plus suite à l'arrêt d'une équipe pour cas de Covid au centre de tri du prestataire à Donville les Bains.

En 2020, **7 440 tonnes** de déchets ont été triées sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire mais également du reste du territoire. En effet, suite à l'incendie du centre de tri de SPHERE le 29 mai, l'ensemble des tonnages de l'Agglomération ont été rapatriés sur le site de Tournerville. La direction a ainsi recruté 22 contrats de projet pour monter une seconde équipe. Le montage technique et humain du 2x8 s'est fait en 4 jours (du 2 au 5 juin) : 2 bungalows vestiaires ont été loués et raccordés devant le centre de tri, permettant ainsi de disposer de 5 vestiaires (3 hommes et 2 femmes) pour commencer à partir du lundi 8 juin. Les horaires des 2 équipes ont été aménagés de façon à limiter les croisements des personnels lors des relèves inter postes. Les tonnages traités sur ce site ont doublé (environ 200 t/semaine).

La DSPMET a organisé rapidement en juillet des formations internes en autorisation de conduite pour les chariots télescopiques pour répondre aux besoins. Ainsi 3 titulaires et 3 contrats de projet ont pu être formés. Le site de

Tourlaville a également découvert et subi l'effet de saisonnalité des territoires côtiers au cours de l'été mais aussi en fin d'année.

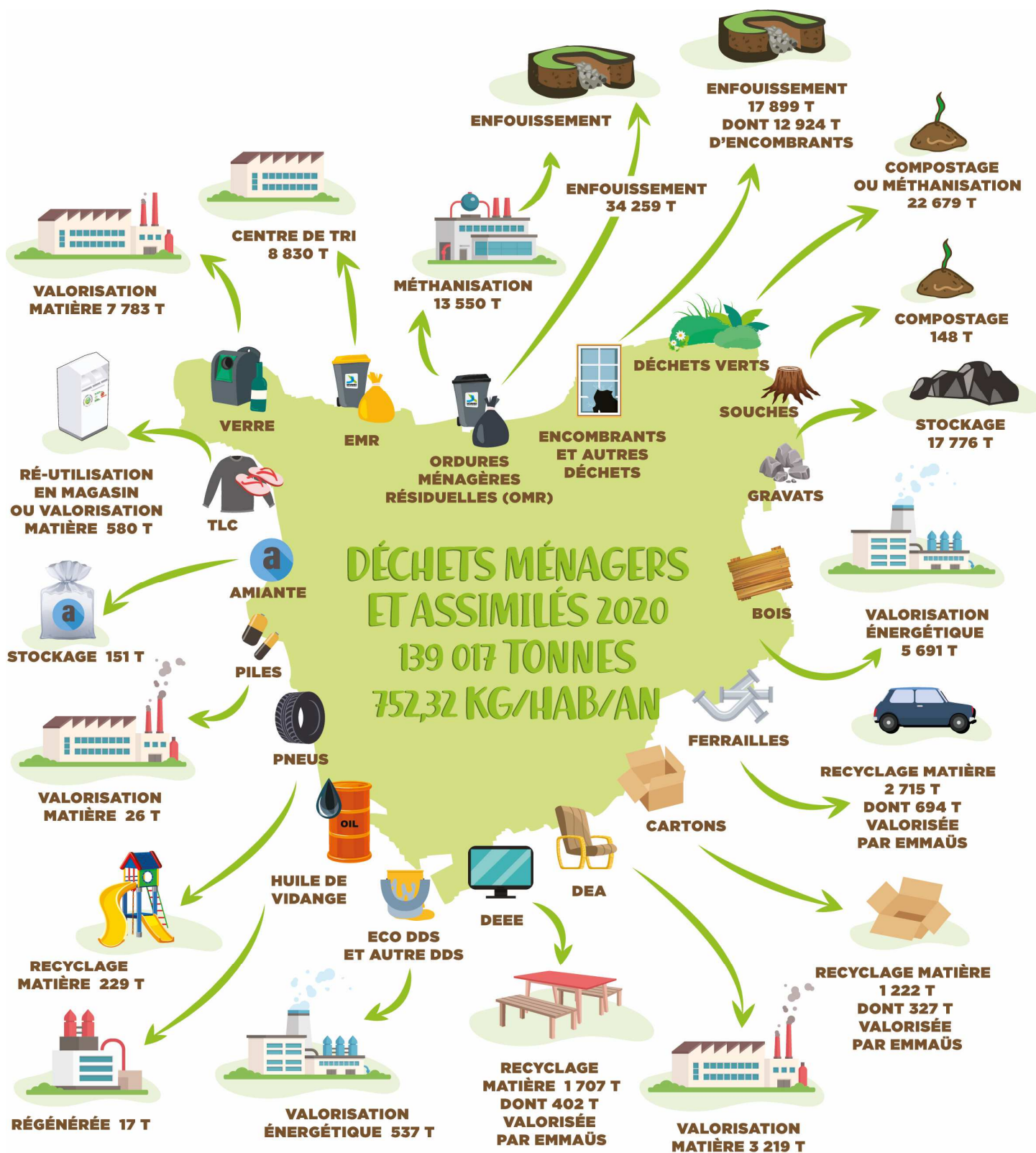
Les productions réalisées en 2020 pour les deux centres de tri (SPHERE et Agglomération) sont les suivantes (hors refus de tri et stock) :



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

Chiffres clés :

139 016 tonnes de DMA (752.32 kg/an/hab) contre 143 867 t en 2019

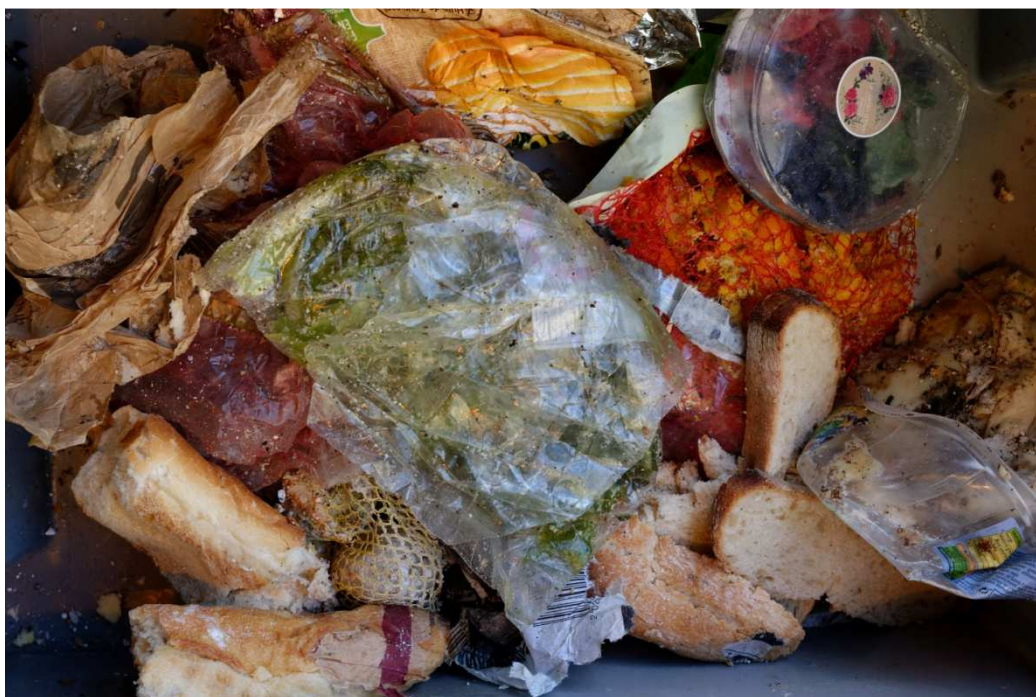


2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autre :

- De plastiques autres que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas mise en œuvre sur notre territoire)
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr
- D'encombrants, DEEE,
- D'ordures ménagères résiduelles

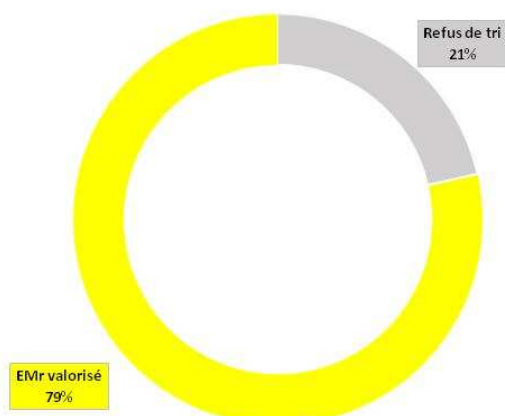


Caractérisation

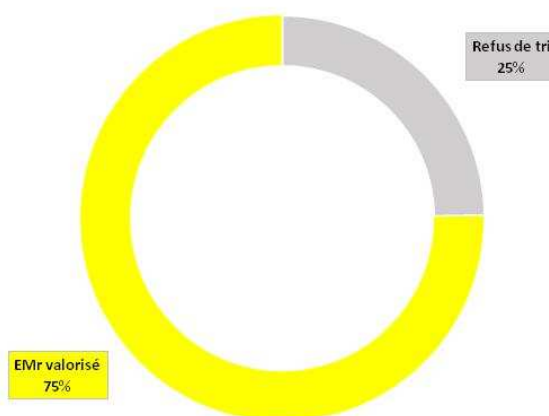
Les refus de tri 2020 représentent :

- 1 623 t pour le centre de tri de CeC
- 315 t pour le centre de tri de Donville-les-Bains

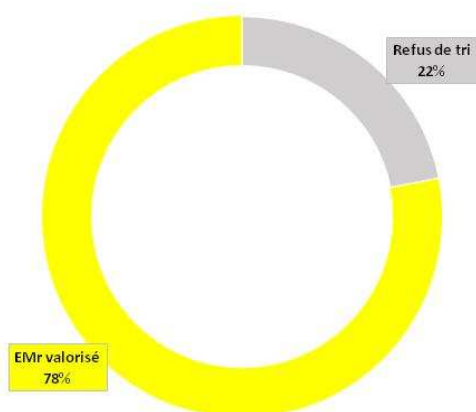
Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin



Centre de tri de Donville-les-Bains



Refus de tri - CaC



Chiffres clés :

Refus de tri pour le Cotentin : **1 938 tonnes** soit 10,49 kg/an /hab

Refus de tri = **22 %** des EMr collectés

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées depuis 2018 sur le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin en partenariat avec les unités collecte, tri et prévention des déchets. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations et participent également aux caractérisations du ou des centres de tri privés. Cependant, sur l'année 2020, le nombre de caractérisation est très faible en raison de la crise sanitaire mais également en lien avec la mise en œuvre du 2x8 et l'augmentation des stocks qui ne permettaient pas d'avoir un espace suffisant.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les OMr traitées à l'usine de méthanisation du Point Fort, soit 13 550 t, permettent de produire :

- 721 990 kWh d'électricité
- Aucune production de compost pour 2020 (panne du méthaniseur)
- Les OMr, encombrant et autres déchets du territoire enfouis à l'ISDND du Ham, soit 52 158 t, permettent de produire :
- 2 884 000 kWh d'électricité

BILAN

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DU TRAITEMENT



Au total, en 2020
139 016 tonnes
de déchets ont été
traités tous flux
confondus

↘ **3,4 %**
par rapport à
2019

41 %
de déchets
valorisés

**Taux global de
valorisation**

59 %
de déchets
non valorisés

Valorisation matière



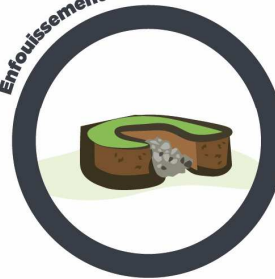
35 %
soit 49 175 t

Valorisation énergétique



4 %
soit 6 228 t

Entoussissement



44 %
soit 60 732 t

ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2020, de nombreux changements et dossiers ont été présentés pour faire évoluer le service et la direction.

- Suite à la création de la SPL Normantri en décembre 2019, l'année 2020 a été une année de travail collaboratif entre les 13 collectivités et le bureau d'étude pour lancer les différents marchés pour la création du centre de tri. Depuis Aout 2020, le site internet normantri.fr permet aux grands publics de suivre l'actualité de ce projet.
- En mars 2020, le bureau d'étude a pu rendre les conclusions de la caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles du territoire qui permettront d'établir les axes de travail en matière de tri mais également de prévention.
- Dès septembre 2020, la collectivité s'est engagée dans une réflexion pour répondre à l'appel à projet de CITEO de novembre 2020 pour la mise en œuvre des extensions de consignes de tri sur le territoire. Le dossier sera déposé à la fin du 1er trimestre 2021.
- Au dernier trimestre 2020, le Bureau a validé la démarche du projet de service de service des déchèteries. Ce projet devrait être mis en œuvre après concertation en fin d'année 2021.
- La première participation au projet des « Léopards du Tri » de la Région Normandie ayant été une réussite pour l'Agglomération du Cotentin, celle-ci s'est donc très vite positionnée sur la seconde vague qui a débuté en octobre 2020 pour 6 mois.



L'année 2021 devra également être une année de perspective avec le lancement de la refonte du schéma de collecte en intégrant l'extension de consignes de tri, la mise en œuvre du financement du service public de gestion des déchets ménagers pour une mise en œuvre au 1er janvier 2022. Ces grands changements feront l'objet d'un accompagnement de la part de la direction communication pour accroître le niveau d'acceptation du projet et désamorcer, si nécessaire, des problématiques liées à la méconnaissance des objectifs de mise en place du projet.

RESSOURCES HUMAINES

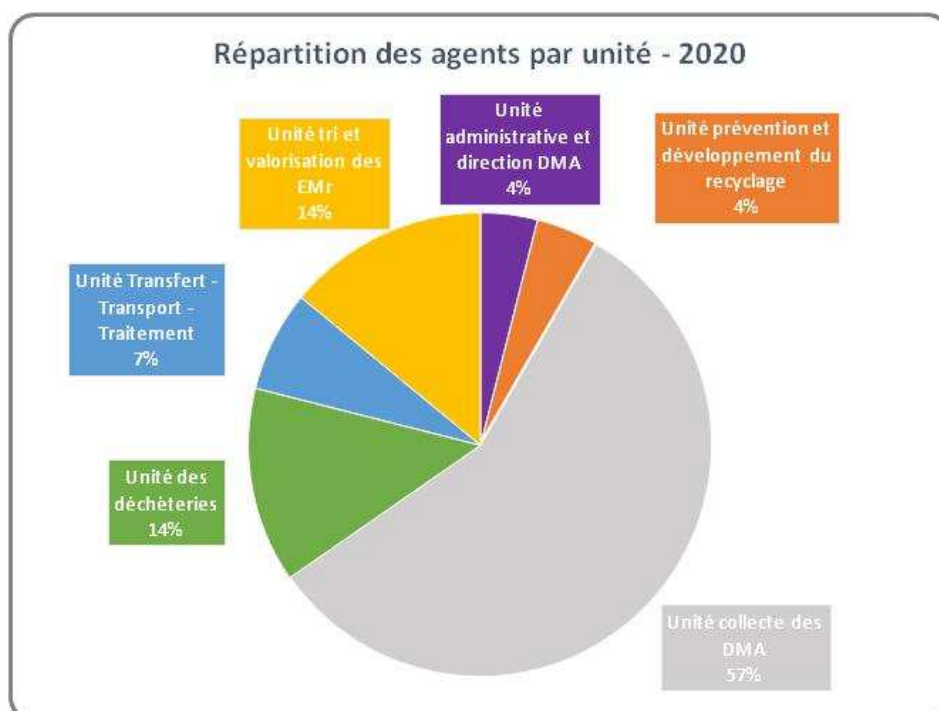
1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers assimilés a été approuvé au Comité Technique du 8 septembre 2017 et révisé en septembre 2019. Celui-ci est composé de 6 unités :

- Ressources administratives
- Prévention des déchets et développement du recyclage
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Déchèteries
- Transfert, Transport, Traitement
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables

Le directeur de la direction déchets ménagers assimilés est sous l'autorité du Directeur du Pôle services Techniques.

La direction regroupe 217 agents, auxquels se sont ajoutés 22 contrats de projets (de juillet à décembre) pour la création du 2x8 du centre de tri (soit 11 ETP pour l'année) soit un total de 228 agents répartis de la façon suivante :



Pour information, la direction compte 240 postes à son organigramme soit 23 postes vacants qui pour certains sont, à ce jour, pourvus par des contractuels ou en cours de recrutement.

2 FORMATION DES AGENTS

En 2020, de nombreuses formations ont été réalisées, formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques aux travaux.

79 agents de la direction déchets ménagers et assimilés ont été formés représentant un cumul de 248,5 jours de formation. Parmi ces 79 agents, on trouve 15 femmes et 64 hommes. Le premier confinement a malheureusement également eu un impact sur les formations qui pour certaines ont été annulées ou reportées d'une année.

81 % des jours de formation sont consacrés aux agents de catégorie C, 9 % pour la catégorie B et 10% pour la catégorie A.

Les formations de perfectionnement représentent cette année 68% des jours de formation, les préparations concours et examens quant à elles 10%.

La répartition des jours de formations est la suivante :

- 47 % actualisation et développement des compétences
- 18 % : accompagnement des évolutions professionnels
- 28 % : formation prévention /sécurité
- 2% : optimisation de l'organisation des services
- 5% : accompagnement du développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (webinaire, formation d'Amorce, Idéal Co...)

Concernant les formations prévention/sécurité elles ont été réparties de la façon suivante

Formation	Nombre d'agents formés en 2020 au sein de la DMA
Manipulation d'extincteur	5
1 ^{er} secours / SST	8
ADR / TMD	20
AIPR Opérateur	17
Habilitation électrique	3

3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2020, la direction technique dont dépend la DDMA comptabilise 31 accidents de travail dont 77% avec arrêts soit 2 105 jours. 21 accidents avec arrêts relève de la direction déchets ménagers et assimilés pour un total de 1 622 jours d'arrêt. 90 % de ces accidents se rattache à l'unité collecte,

Au sein de la direction technique (regroupe les directions cycle de l'eau, infrastructure et bâtiment, géomatique et déchets ménagers et assimilés) :

- Le taux de gravité est de 2,47 (2,1 en 2019)
- Le taux de fréquence est de 27 (36,2 en 2019)

4 SINISTRALITÉS

En 2020, on observe 40 sinistres sur les véhicules ou engins dont 65% sont attribués à la collecte. Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont essentiellement dus à la collecte et aux déchèteries.

UNITE	Véhicules/engins/PL (Responsable, non responsable, bris de glace.....)	Dommages aux biens (Incendie, effraction....)	Responsabilité Civile (Dommages causés à un tiers, bien des agents....)
Collecte	26	5	7
Déchèterie	4	4	5
Transfert	8	4	1
Tri-valorisation	1	0	0
Prévention	1	0	1
Total	40	13	14

Globalement, c'est **67 sinistres** pour la direction dont 57 % rattachés à l'unité collecte, les unités déchèteries et transfert, transport, traitements sont à égalité à 19% chacun.

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre en 2017 une commission thématique environnement/déchets, qui ont lieu à minima tous les trimestres et au cours desquels sont abordés tous les dossiers liés à des projets ou modification d'organisations liées aux déchets. Cette commission a été réélue en 2020 suite aux dernières élections et s'est réunie à plusieurs reprises entre septembre et décembre 2020.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil peut être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de perspectives et de planification du périmètre de la collectivité. Il pourra donc émettre des avis sur la politique de gestion des déchets de l'Agglomération.

Depuis 2019, la commission consultative d'élaboration et de suivi de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mise en œuvre. Elle regroupe des élus, des techniciens, des partenaires institutionnels tel que l'ADEME, conseil régional, conseil départemental, chambres de commerces et d'industries, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture, la chambre régionale de l'économie social et solidaire (CRESS) de Normandie, de membres du conseil de développement, de représentant du Collectif Zéro Déchets en Cotentin, de bailleurs sociaux, du service communication du Cotentin entre autre. La première réunion s'est tenue le 04 novembre 2019 dans les locaux du Pôle de proximité de Douve et Divette. Une réunion prévue au 1^{er} semestre 2020 a été annulée à cause du confinement. Les élections municipales puis communautaire décalées et la désignation des élus membres à la CCES en décembre 2020, n'ont pas permis de réunir cette commission en 2020.



2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Aucune procédure de suivi des réclamations n'est uniformisée à l'échelle du territoire. Toutefois la direction s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes qu'elle reçoit.

Par ailleurs, un logiciel courrier a été mis en place courant 2019. Celui-ci permet d'assurer un meilleur suivi du cheminement du courrier et de pouvoir avoir des rappels en cas de délais trop important pour répondre.

Enfin avec la mise en place du site internet, de nombreuses demandes sont réceptionnées par la direction communication qui s'assure que chaque réclamation fasse l'objet d'une réponse.

Depuis juin 2020, l'unité prévention a mis en place un tableau de suivi de l'ensemble des réclamations qui leurs sont transmises :

- 184 réclamations enregistrées dont 152 devraient réellement être considérées comme une réclamation les autres sont considérées comme une demande d'information.
- La majorité des réclamations concerne la collecte (53 %) puis viennent les déchèteries (13 %).

Une cinquantaine d'usagers ont également transmis leurs réclamations via le site internet de l'Agglomération dont 73 % concerne la collecte des déchets ménagers et 27 % les déchèteries (essentiellement au moment du 1^{er} confinement).

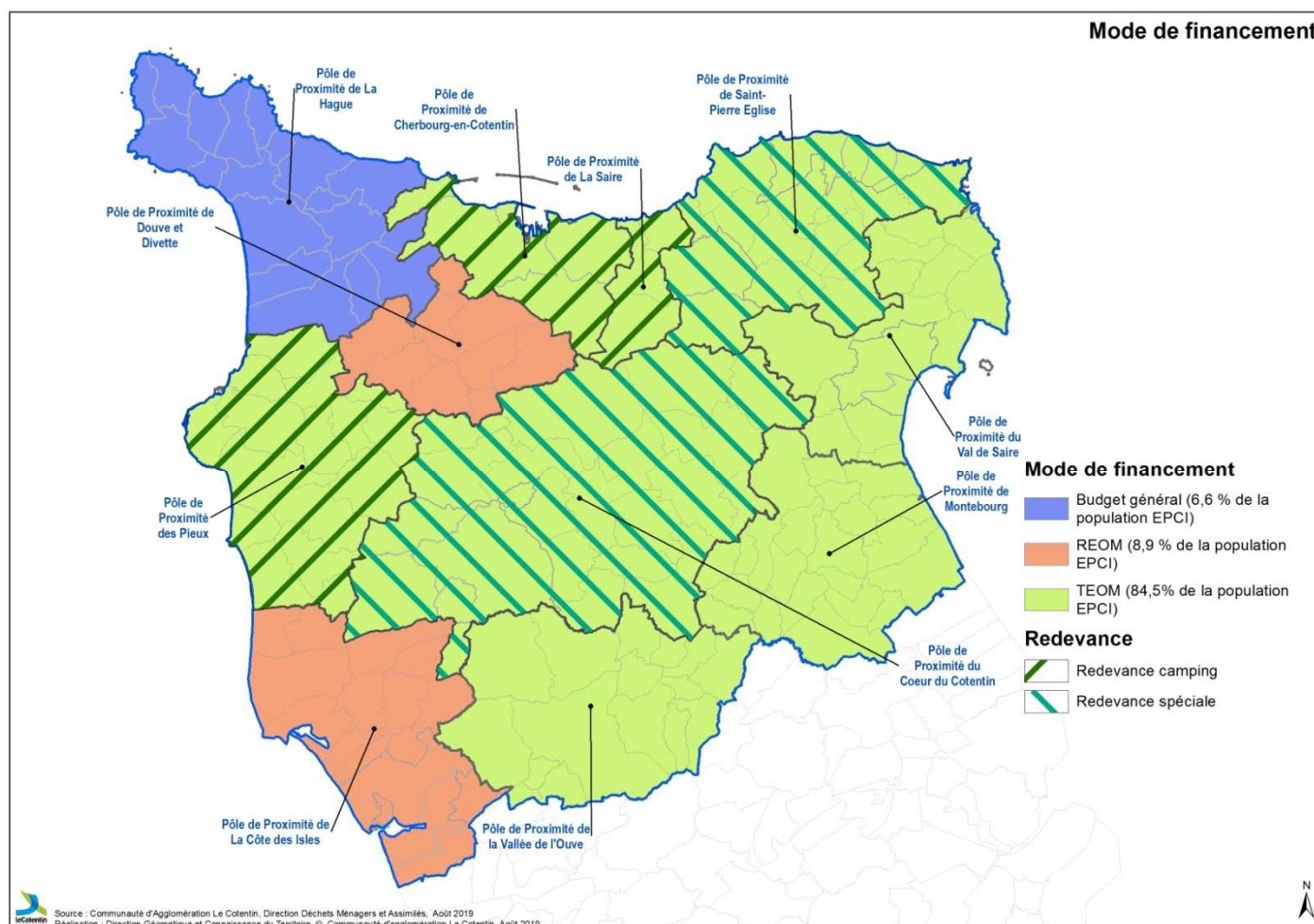
Un outil de gestion des réclamations va être travaillé et réfléchi avec la Direction des Services Informatique pour une mise en œuvre au second semestre 2021.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022.

Le territoire est ainsi composé de :

- 2 pôles de proximité en Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM)
- 1 pôle de proximité en financement total par le budget général
- 8 pôles de proximité en Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) dont deux appliquant la Redevance spéciale



Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement est basé sur deux budgets :

- Le budget 01 (TEOM)
- Le budget 16 (REOM)

En effet, la réglementation oblige la collectivité à mettre en place un budget annexe équilibré pour les deux territoires en REOM.

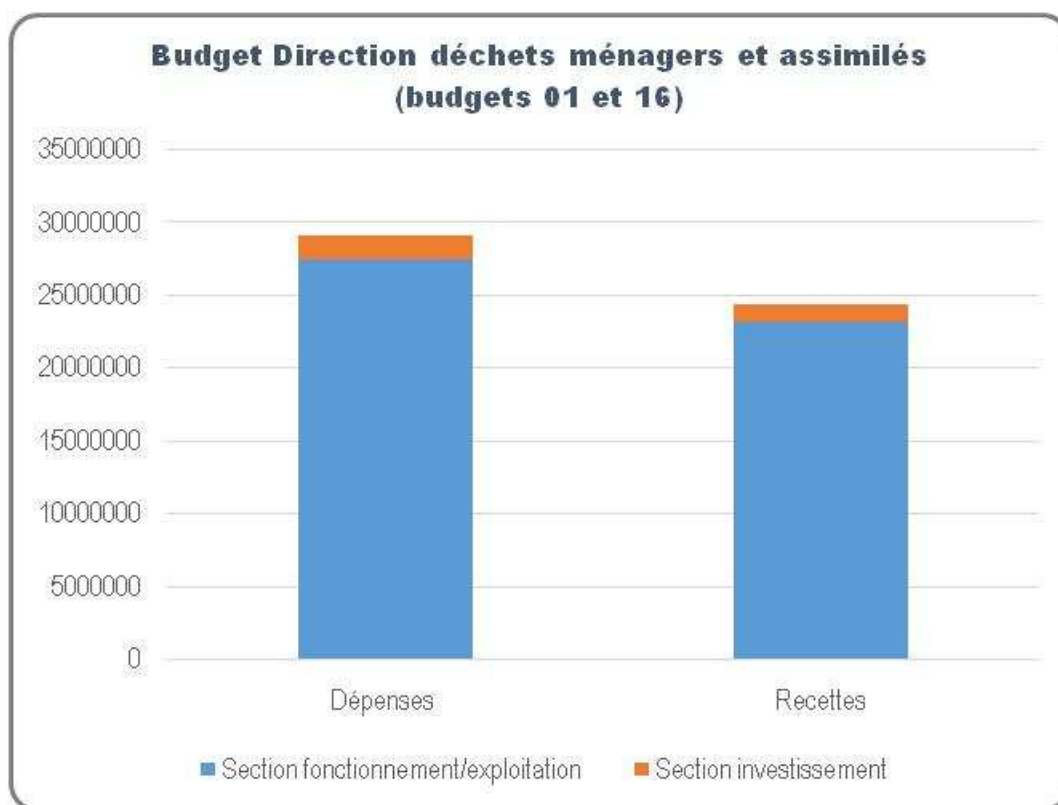
Le budget global représente 29 165 750 € de dépenses -1,55 % par rapport à 2019, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 157,84 € pour la gestion des DMA (-4% par rapport à 2019). On note cependant également une baisse des recettes de 1,2 %.

Chiffres clés :

29 165 750 € de dépenses

24 401 296 € de recettes

Coût brut de la gestion des DMA= **158 € / habitant**



STRUCTURE DES DÉPENSES

Les deux budgets de la direction présentent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Chiffres clés :

27 534 224 € de dépenses de fonctionnement ou d'exploitation (+1,2% par rapport à 2019)

1 631 525 € de dépenses d'investissement (-32,2% par rapport à 2019)

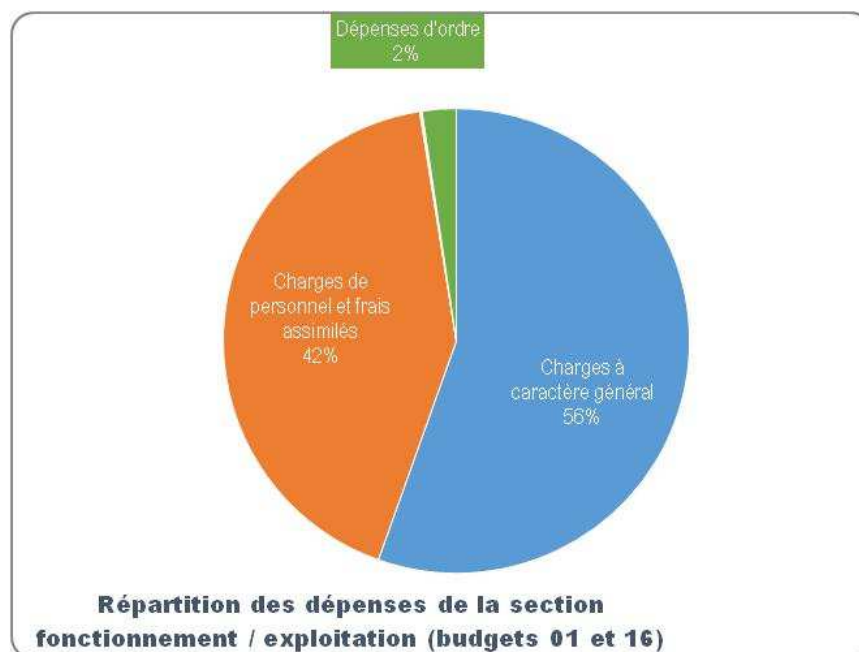
Dépenses		2020	2019
Budget 16 REOM	Section d'exploitation	1 579 558,20 €	1 943 870,27 €
	Section d'investissement	214 388,25 €	243 991,48 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	25 954 666,20 €	25 275 931,26 €
	Section d'investissement	1 417 136,95 €	2 161 812,53 €

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 01 et les dépenses d'exploitation sont liées au budget 16.

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

Année	2020			2019		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Charges à caractère général	596 524,95 €	14 671 875,78 €	15 268 400,73 €	946 043,39 €	14 546 743,28 €	15 492 786,67 €
Charges de personnel et frais assimilés	636 921,50 €	10 933 787,62 €	11 570 709,12 €	640 596,65 €	10 716 643,46 €	11 357 240,11 €
Autres charges de gestion courante	10 592,02 €	13 349,00 €	23 941,02 €	9 167,99 €	4 011,50 €	13 179,49 €
Charges financières		5 106,17 €	5 106,17 €	0,00 €	5 717,07 €	5 717,07 €
Charges exceptionnelles	12 089,59 €	1 872,08 €	13 961,67 €	10 719,49 €	2 815,95 €	13 535,44 €
Dépenses d'ordre	323 430,14 €	328 675,55 €	652 105,69 €	337 342,75 €	0,00 €	337 342,75 €
TOTAL	1 579 558,20 €	25 954 666,20 €	27 534 224,40 €	1 943 870,27 €	25 275 931,26 €	27 219 801,53 €



Les dépenses de fonctionnement et d'exploitation sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère générale). On note que globalement le budget entre 2019 et 2020 subit une légère hausse (+1.15%).

La hausse des charges pour le personnel s'explique en partie par la revalorisation du régime indemnitaire de l'Agglomération.

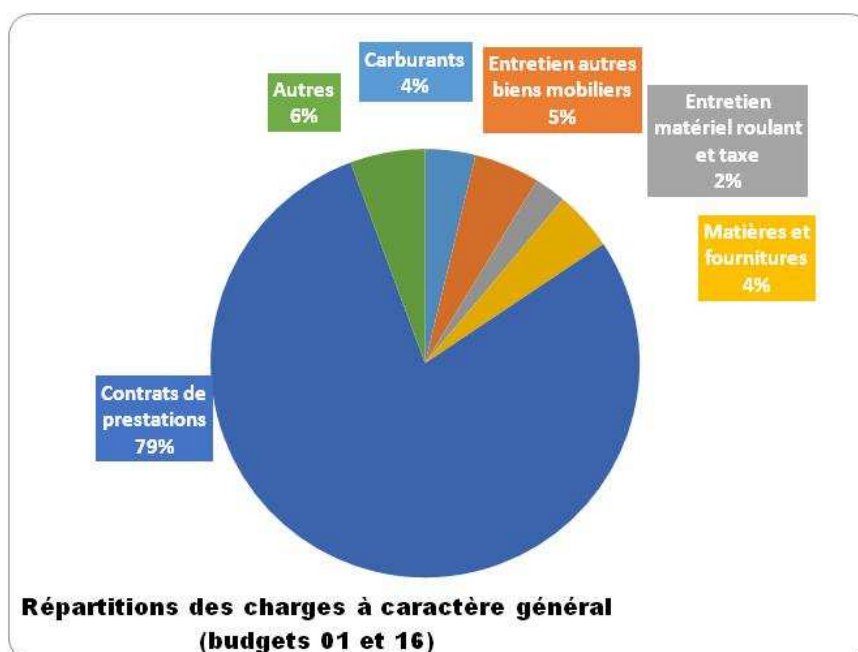
Les charges à caractères générales (chapitre 11) se répartissent de la façon suivante :

Année	2020			2019		
Détail chapitre 11	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Carburants	62 985,62 €	514 787,35 €	577 772,97 €	76 613,16 €	620 233,45 €	696 846,61 €
Entretien autres biens mobiliers	4 301,48 €	752 338,90 €	756 640,38 €	806,37 €	842 212,38 €	843 018,75 €
Entretien matériel roulant et taxe	44 756,89 €	319 820,21 €	364 577,10 €	64 485,96 €	341 278,08 €	405 764,04 €
Matières et fournitures	19 133,91 €	665 249,89 €	684 383,80 €	16 666,29 €	572 231,11 €	588 897,40 €
Contrats de prestations	434 120,93 €	11 588 284,41 €	12 022 405,34 €	763 297,85 €	11 689 170,55 €	12 452 468,40 €
Autres	31 226,12 €	831 395,02 €	862 621,14 €	24 173,76 €	481 617,71 €	505 791,47 €
TOTAL	596 524,95 €	14 671 875,78 €	15 268 400,73 €	946 043,39 €	14 546 743,28 €	15 492 786,67 €

Globalement on continue de noter comme en 2019, une tendance à la baisse notamment sur les carburants, sur l'entretien du matériel roulant (véhicules légers et bennes ordures ménagères) comme pour l'entretien des autres biens mobiliers (marché de maintenance des colonnes d'apports volontaires, la maintenance des poubelles de CeC,...)

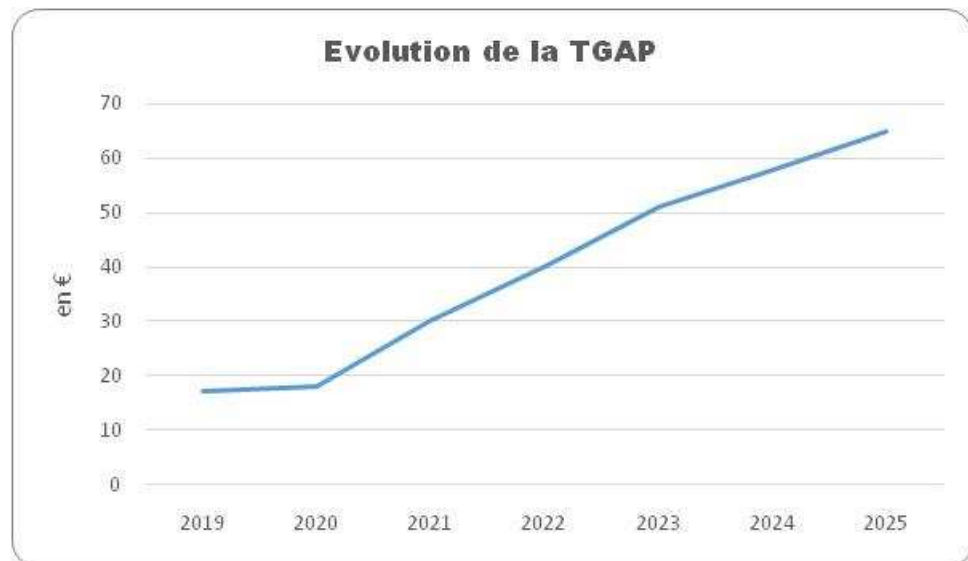
Cependant, contrairement à 2019, l'achat de matière et fournitures (au sein desquels on trouve, les EPI, les vêtements de travail, les pièces mécaniques,...)et les « autres » augmentent de façon importante.

Dans la catégorie « Autres » les augmentations sont essentiellement dues aux dépenses d'électricité (+ 40 000 €), aux frais de restauration (+20 000 €), et à des dépenses nouvelles (anciennement pris en charge par des pôles, par des conventionnement ...), au nettoyage de locaux (+ 9 000 €), à l'entretien des terrains : dératisation, gestion des espaces verts (+38 000 €) et à un contentieux sur la déchèterie de Varouville (près de 200 000 €). Pour plus de détail (cf. annexe 6).

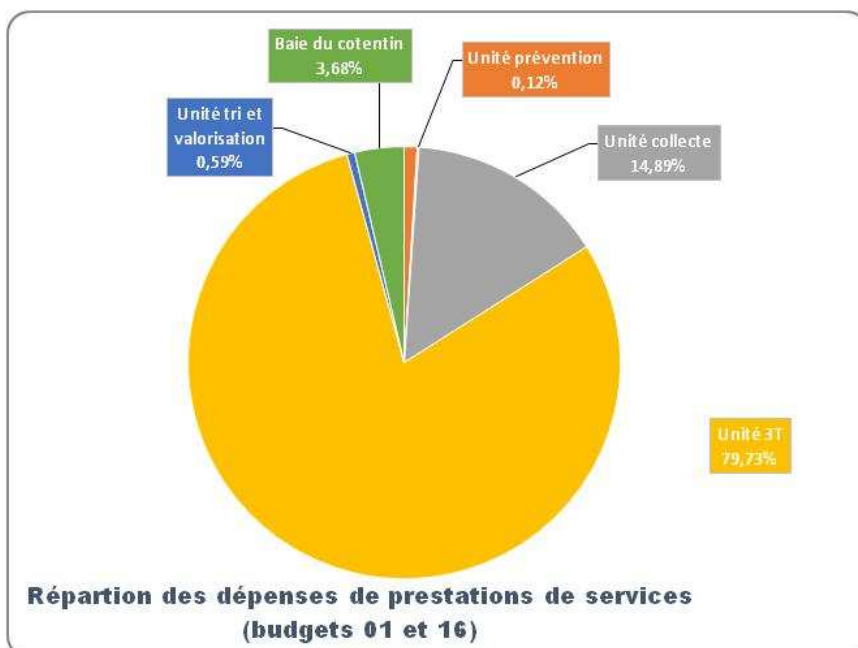


Les prestations de services, pour la première année présentent une baisse, qui s'explique essentiellement par la baisse des déchets de déchèterie et ceux malgré la hausse des tonnages d'OMr et la légère hausse de Taxe Générale des Activités Polluantes (+1€/tonne).

Cependant ce poste de dépenses représente 79% des dépenses des charges à caractère général comprennent essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste va exploser dans les années à venir avec la hausse de la TGAP dans les 5 années à venir, il est donc important de réduire au plus vite le tonnage d'OMr et d'encombrants.



Pour information, le transport et le traitement des déchets représentent 79% du montant des prestations (9 585 813 €). La collecte réalisée en majorité en régie représente 15% des dépenses de prestations. Les prestations DDMA comprennent des prestations communes tel que le nettoyage EPI, les versements Emmaüs, l'entretien des locaux,... les prestations pour Baie du Cotentin (3,68%) font l'objet d'un remboursement dans le cadre de la convention établie. Les prestations de broyage mises en avant par l'unité prévention et développement du recyclage représentent 0,12% de l'ensemble des prestations.



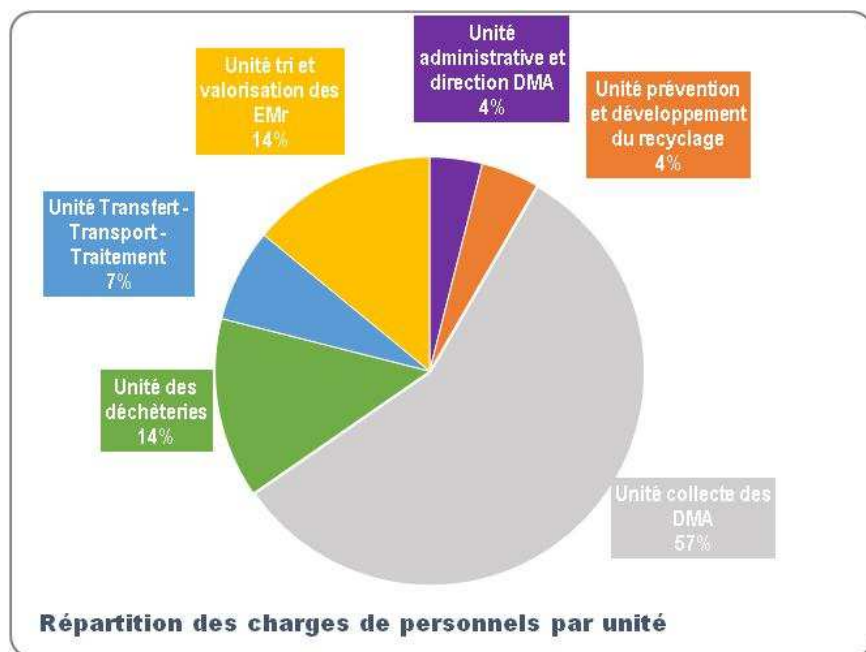
Chiffres clés :

Les prestations de services représentent **41 % des dépenses** (F+I)

79% des frais de prestations sont liés au transport et au traitement des DMA

La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. article 8) qui s'explique par le nombre de territoire collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, quai de transfert, centre de compostage, centre de tri,... L'augmentation entre 2020 et 2019 s'explique par la mise en place du 2x8 au centre de tri depuis le mois de juin suite à l'incendie du centre de tri de la SPHERE.

Le graphique ci-joint permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.



Chiffres clés :

Les charges de personnel représentent **40 % des dépenses**

57% des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA qui représentent 130 agents.

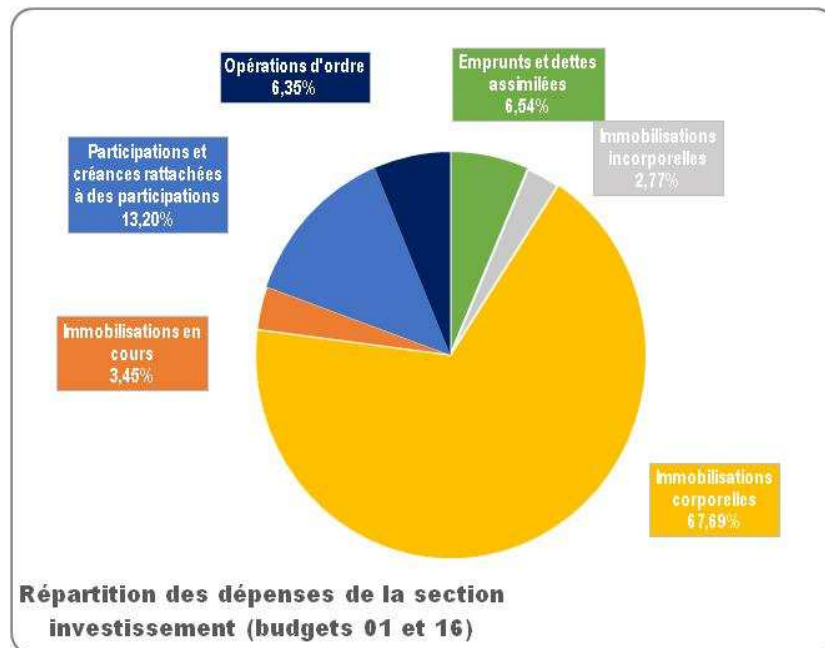
2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Année	2020			2019		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	106 756,38 €	106 756,38 €	0,00	106 266,37 €	106 266,37 €
Immobilisations incorporelles	12 227,50 €	33 029,03 €	45 256,53 €	13 117,50 €	16 326,50 €	29 444,00 €
Immobilisations corporelles	104 443,91 €	999 890,93 €	1 104 334,84 €	136 173,82 €	1 674 834,75 €	1 811 008,57 €
Immobilisations en cours	5 100,84 €	51 169,88 €	56 270,72 €	2 084,16 €	149 012,41 €	151 096,57 €
Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €
Opérations d'ordre	92 616,00 €	10 918,23 €	103 534,23 €	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
TOTAL	214 388,25 €	1 417 136,95 €	1 631 525,20 €	243 991,48 €	2 161 812,53 €	2 405 804,01 €

Les dépenses d'investissement des budgets 01 et 16 sont composées :

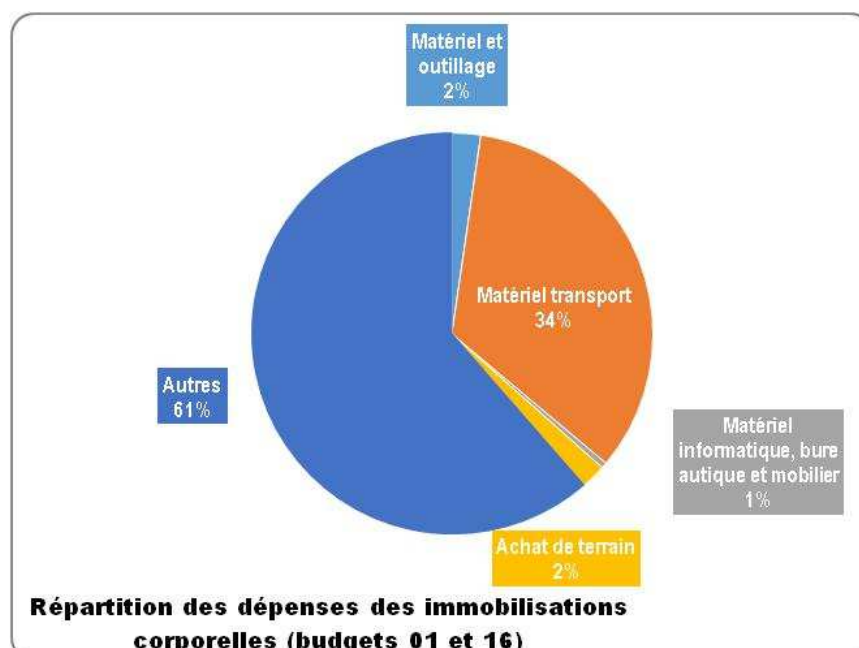
- à 67,69 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),

- à 3,45 % pour les travaux d'investissements pour les déchèteries, sites de transferts (immobilisations en cours)
- à 6,54 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 2,77 % pour les immobilisations incorporelles telles que l'étude sur l'évolution du centre tri, ou du site de transfert de Bricquebec en Cotentin,
- à 13,20 % pour la participation financière de l'Agglomération dans le cadre de la création de la SPL Normantri.



34 % des immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition ou au renouvellement des véhicules de la direction. Dans les 61 % des « autres », on trouve essentiellement :

- l'acquisition d'équipement de pré-collecte (colonnes enterrées et aériennes, bacs poubelles,...) : 61 %,
- les équipements de déchèteries (colonnes à huile, abri,...) : 20%,
- les composteurs individuels : 10%



STRUCTURE DES RECETTES

Les deux budgets de la direction présentent des recettes de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des recettes d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Chiffres clés :

23 251 272 € de recettes de fonctionnement et d'exploitation (-1,9 % par rapport à 2019)

1 150 023 € de recettes d'investissement (+16% par rapport à 2019)

Recettes		2020	2019
Budget 16 REOM	Section d'exploitation	2 264 808,03 €	2 140 551,16€
	Section d'investissement	1 150 023,46 €	991 008,78 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	20 986 464,20 €	21 567 200,63 €
	Section d'investissement	0,00 €	95,00 €

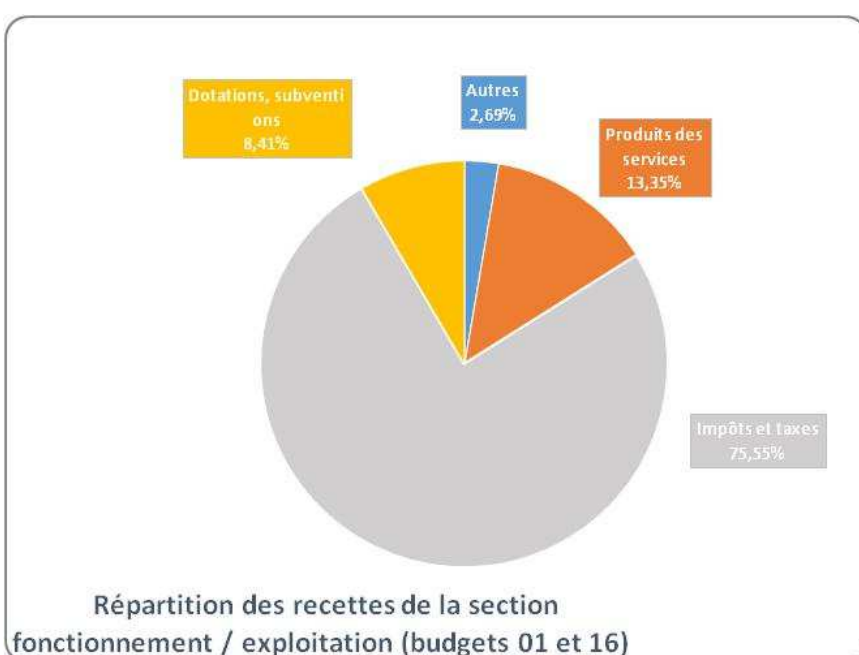
1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

Année	2020			2019		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Atténuations de charges	0,00 €	15 273,33 €	15 273,33 €	0,00 €	27 570,63 €	27 570,63 €
Produits des services	1 812 408,46 €	1 292 646,95 €	3 105 055,41 €	1 723 747,45 €	1 820 125,92 €	3 543 873,37 €
Impôts et taxes	0,00 €	17 565 692,00 €	17 565 692,00 €	0,00 €	17 260 088,00 €	17 260 088,00 €
Dotations, subventions	137 451,51 €	1 818 362,96 €	1 955 814,47 €	168 253,83 €	2 290 956,60 €	2 459 210,43 €
Autres produits	22 394,19 €	271 715,87 €	294 110,06 €	16 501,00 €	132 663,13 €	149 164,13 €
Produits exceptionnels	3 256,98 €	22 773,09 €	26 030,07 €	5 416,47 €	35 796,35 €	41 212,82 €
Opérations d'ordre	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
Report excédent N-1	196 680,89 €	0,00 €	196 680,89 €	134 016,41 €	0,00 €	134 016,41 €
TOTAL	2 264 808,03 €	20 986 464,20 €	23 251 272,23 €	2 140 551,16 €	21 567 200,63 €	23 707 751,79 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe ou redevance), à la redevance spéciale, et les recettes des éco-organismes.

Dans « produits des services », on retrouve dans le budget 16 la REOM, alors que dans le budget 01 on y trouve les redevances campings, la redevance spéciale pro, les recettes de la déchèterie professionnel, la vente de compost, les recettes liée aux ventes de matériaux et de composteurs et les remboursements de frais par les communes membres de GFP. On note une forte chute de ces recettes liée principalement à la chute des cours des différentes matières, à la baisse des ventes de composteurs (confinement et arrêt des animations).



Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO (anciennement Eco-emballages). La baisse est quant à elle due aux décalages des versements de CITEO, et à la diminution des tonnages traités pour Baie du Cotentin (fermeture déchèterie) et au fait que le versement du 4^{ème} trimestre n'a pas été accroché sur le budget 2020.

La TEOM et la REOM représentent 80,6% des recettes, avec les redevances professionnelles et la redevance spéciale ce pourcentage s'élève à 81,3 %.

Chiffres clés :

18 904 179 € de recettes de taxe et de redevance (TEOM + REOM + redevance pro + redevance spéciale)

TEOM + REOM = **81% des recettes**

2

LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes FCTVA et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

Chiffres clés :

1 150 023 € de recettes
d'investissement (+16,03% par
rapport à 2019)

Représentent **4,7%** des recettes

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente pour sa quatrième année de fonctionnement un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation à hauteur de 4 764 454 €. La participation du pour équilibrer le budget baisse de 3,3 % soit 162 296 € par rapport à 2019.

Chiffres clés :

Les recettes couvrent **83,66 %** des dépenses (83,37% en 2019)

Participation de **16,34%** pour assurer l'équilibre du budget (16,63 % en 2019, 18,42% en 2018)

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CAC** : Communauté d'agglomération du Cotentin
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boites de conserves et canettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - *désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives.*
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2016	2017	2018	2019	2020
OMr		64 345,86	57 076,28	49 163,91	48 045,65	46 747,00	47 808,64
Verre		6 789,27	6 961,14	6 959,80	7 114,66	7 348,94	7 782,85
Emr		10 843,78	10 414,68	10 650,94	9 310,05	9 760,25	8 829,99
Encombrants		13 846,20	15 308,22	15 892,80	16 015,27	14 163,93	12 923,67
Bois		3 317,99	3 875,08	4 779,00	4 949,02	5 472,69	5 690,74
Déchets verts	gazon	8 810,05	10 682,70	10 084,74	6 540,18	7 802,00	4 986,08
	Branchages	11 482,58	14 883,87	17 236,30	16 171,71	14 638,00	14 258,74
Cartons		1 429,02	1 447,07	1 468,17	1 513,24	1 276,00	1 221,74
Gravats		11 009,32	12 318,32	15 355,90	15 126,61	17 366,00	15 850,22
Feraïlle		2 384,43	2 256,66	2 372,96	2 514,67	2 645,00	2 714,98
DEEE		528,48	1 846,77	1 726,11	1 665,67	1 692,00	1 706,77
Piles		3,46	20,15	26,56	22,54	25,60	25,57
Batteries		207,57	289,44	278,33	395,54	506,53	537,16
DDS	Acides						
	Bases						
	Solvants						
	Peintures, vernis, colles						
	Aérosols						
	Néons/tube fluo						
	Produits non identifiés						
	Emballages souillés						
	Phytosanitaires						
	Huiles de friture						
	Produits Particuliers						
	Filtres à huile						
	Huiles de vidange	53,63	77,23	69,09	36,98	29,98	17,10
	Total	261,20	366,67	347,42	432,52	536,51	554,26
DEA		0,00	0,00	385,36	1 837,12	2 675,62	3 219,32
Amiante		51,80	125,04	112,54	148,16	208,00	151,38
Souches						117,00	147,58
Pneumatiques		53,66	67,12	51,96	67,24	210,47	228,67
TOTAL		135 418,30	138 016,43	136 961,89	131 906,84	132 685,01	128 101,20
Population	INSEE	183 889	183 835	181 636	181 321	179 758	184 783
	DGF	200 388	200 388	200 261	199 970	199 247	198 307

ANNEXE 2 – Tonnages 2020

2020		Pôle de proximité								Envoyé en préfecture le 05/10/2021				
		La Saire	Région de Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saire	Reçu en préfecture le 05/10/2021				
										Affiché le	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	TOTAL	
Population	INSEE		7 043	26 224	85 029	8 728	8 345	8 739	8 830					
	DGF		7 777	26 846	86 662	8 839	12 563	9 979	10 974	12 904	6 332	15 431	198 307	
Tonnage	OMr		1 719,94	6 347,84	23 538,00	1 353,68	2 542,34	1 777,00	3 245,00	2 819,00	1 227,20	3 238,64	47 808,64	
	Verre	159,10	296,82	1 022,49	2 517,15	381,21	734,26	496,57	647,08	542,85	252,74	732,58	7 782,85	
	Emr	Emballages recyclables		254,59	891,08	4 586,75	339,46	594,05	381,89	424,32	636,49	169,73	551,62	8 829,99
		journaux magazines												
	Encombrants			493,67	2 118,83	4 607,79	560,17	1 262,06	899,61	711,51	598,09	358,54	1 313,40	12 923,67
	Bois			230,55	904,37	1 776,34	325,37	455,08	360,19	359,75	332,89	168,42	777,78	5 690,74
	Déchets verts	gazon		263,32	1 468,44	492,20	60,96	735,34	496,95	543,78	174,54	195,22	555,33	4 986,08
		Branchages		361,64	1 827,51	5 008,02	944,04	1 490,87	1 356,74	796,34	870,64	297,38	1 305,56	14 258,74
	Souches			0,00	6,76	43,44	0,00	15,30	51,36	10,28	0,00	0,00	20,44	147,58
	Cartons			31,09	217,62	327,00	76,62	119,15	73,16	114,63	59,86	40,35	162,26	1 221,74
	Gravats			451,26	1 963,47	6 966,69	796,24	1 547,48	1 356,82	813,47	922,10	426,55	606,14	15 850,22
	Ferraille			106,52	417,96	694,30	137,38	287,78	222,98	204,44	189,46	96,30	357,86	2 714,98
	DEEE			84,51	288,94	401,93	111,22	174,30	119,00	140,39	121,16	78,91	186,41	1 706,77
	Piles			2,06	4,34	5,68	1,13	1,84	1,94	1,78	2,17	1,44	3,19	25,57
	Batteries			20,66	88,56	146,50	40,32	38,13	36,89	41,34	29,80	35,65	59,31	537,16
	DDS	Acides												
		Bases												
		Solvants												
		Peintures, vernis, colles												
		Aérosols												
		Néons/tube fluo												
Produits non identifiés														
Emballages souillés														
Phytosanitaires														
Huiles de friture														
Produits Particuliers														
Filtres à huile														
Huiles de vidange			0	0	17,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,10		
Total			20,66	88,56	163,60	40,32	38,13	36,89	41,34	29,80	35,65	59,31	554,26	
DEA			117,09	367,57	1 518,85	132,04	261,55	163,94	315,61	215,78	126,89		3 219,32	
Amiante				29,04	90,70		10,80			6,94		13,90	151,38	
Pneumatiques			24,96	31,75	56,22		35,38	35,86		24,58		19,92	228,67	

ANNEXE 3 – Tonnages 2019

2019		Pôle de proximité									Envoyé en préfecture le 05/10/2021			
		La Saire	Région de Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saire	L	Reçu en préfecture le 05/10/2021			
Population	INSEE		6 826	25 464	82 548	8 528	8 137	8 555	8 683		Affiché le			
	DGF		7 773	26 761	87 527	8 685	12 669	9 955	11 033	13 039	Vallée de l'Ouve			
Tonnage	OMr		1 682,00	6 373,00	22 800,00	1 455,00	2 654,00	1 745,00	3 127,00	2 609,00	Les P			
	Verre	122,88	300,18	1 043,75	2 275,65	346,08	675,56	477,73	625,73	504,98	ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE			
	Emr	Emballages recyclables journaux magazines	252,13	949,02	5 467,00	343,44	591,10	375,79	423,33	585,52	6 386			
	Encombrants		572,61	2 077,8	5 351,75	546,72	1 619,24	776,63	910,08	641,93	15 419			
	Bois		247,98	909	1 873,56	328,81	168,73	296,18	371,14	342,61	199 247			
	Déchets verts	gazon	365,00	1 685	1 280,00	397,00	1 033,00	658,00	726,00	462,00	2 609,00			
		Branchages	397,00	1 610	5 473,00	661,00	1 482,00	1 246,00	940,00	1 323,00	1 210,00			
		Souches	0,00	0	33,00	0,00	33,00	37,00	14,00	0,00	3 092,00			
	Cartons		46,00	208	375,00	79,00	137,00	65,00	119,00	59,00	725,53			
	Gravats		585,00	2 079	6 673,00	797,00	1 538,00	1 364,00	1 036,00	1 331,00	250,87			
	Feraille		133,00	373	738,00	134,00	273,00	173,00	195,00	174,00	15 419			
	DEEE		97,00	276	427,00	93,00	154,00	111,00	155,00	114,00	199 247			
	Piles		1,08	4,1	5,18	1,89	3,16	2,15	1,81	1,65	2 609,00			
	Batteries										1 210,00			
	DDS	Acides									3 092,00			
		Bases									725,53			
		Solvants									250,87			
		Peintures, vernis, colles									725,53			
		Aérosols									250,87			
		Néons/tube fluo									725,53			
		Produits non identifiés									250,87			
		Emballages souillés									725,53			
		Phytosanitaires									250,87			
		Huiles de friture									725,53			
		Produits Particuliers									250,87			
		Filtres à huile									725,53			
		Huiles de vidange									250,87			
		Total									725,53			
	DEA		142,49	202,08	1 389,59		135,60	156,36	318,18	200,40	15 419			
	Amiante			19,00	118,00		29,00			15,00	199 247			
	Pneumatiques		43,04	14,96	79,85		10,65	13,38		38,51	2 609,00			

ANNEXE 4 – Tonnages 2018

2018		Pôle de proximité									SLO		
		La Saire	Région de Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	La-Hague	V	Les Pieux	Val de Saire	TOTAL
Population	INSEE	3 327	6 846	25 384	80 616	8 207	8 195	8 584	11 824	5 949	13 508	8 881	181 321
	DGF	3 708	7 791	26 817	84 487	8 532	12 806	9 963	13 062	6 430	15 326	11 048	199 970
Tonnage	Omr	626,88	1 735,70	6 330,00	23 213,23	1 402,26	2 665,00	1 907,22	2 741,68	1 237,40	3 264,92	2 921,36	48 045,65
	Verre	126,40	317,48	949	2 215,97	324,26	691,06	417,16	507,34	263,36	672,02	630,71	7 114,66
	Emr	Emballages recyclables journaux magazines	244,14	850,29	5 153,10	360,59	503,81	372,08	557,52	216,67	607,34	444,51	9 310,05
	Encombrants		542,70	2 155	6 666,55	587,52	1 677,68	870,08	1 006,06	407,96	1 229,35	871,98	16 015,27
	Bois		191,86	821	1 721,52	317,84	119,72	259,06	281,70	132,90	752,25	350,76	4 949,02
	Déchets verts	gazon	369,50	1 436	1 114,32	206,88	937,82	709,47	402,09	234,18	368,13	761,68	6 540,18
		Branchages	452,54	1 595	6 355,92	1 023,00	1 446,90	1 134,08	1 402,23	322,90	1 503,85	935,10	16 171,71
	Cartons		40,60	192	486,93	91,89	198,15	78,16	54,27	36,55	181,68	152,78	1 513,24
	Gravats		551,97	1 747	5 095,89	1 015,78	1 533,97	1 470,30	1 063,36	427,34	1 183,76	1 037,22	15 126,61
	Feraille		99,06	311	734,49	128,53	273,42	167,70	191,68	75,87	321,38	211,86	2 514,67
	DEEE		87,41	236	475,72	89,06	148,94	113,37	121,49	73,46	176,95	143,29	1 665,67
	Piles		1,92	4	4,37	0,78	1,76	2,05	1,24	1,06	4,55	1,00	22,54
	Batteries												
	DDS	Acides											
		Bases											
		Solvants											
		Peintures, vernis, colles											
		Aérosols											
		Néons/tube fluo											
		Produits non identifiés	13,67	38	91,13	35,16	35,72	30,92	33,49	23,64	52,39	41,79	395,54
		Emballages souillés											
		Phytosanitaires											
		Huiles de friture											
		Produits Particuliers											
		Filtres à huile											
		Huiles de vidange	1	3	24,83	0,90	2,70	1,26	1,53		1,35	0,99	36,98
		Total	14,57	40,16	115,96	36,06	38,42	32,18	35,02	23,64	53,74	42,78	432,52
	DEA		99,05	143,14	959,47		100,54	103,88	17,16	116,04	0,00	297,84	1 837,12
	Amiante		9,66	5,26	73,24		8,20		17,62		34,18		148,16
	Pneumatiques		16,24		27,26		18,00		5,74				67,24

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

ANNEXE 5 – Tonnages par déchèteries 2020

PP	CeC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des Isles		Douve et Divette	La Hague	Les Pieux		Montebourg	Saint Pierre	Val de Saire	Valées de l'Ouve	
Déchèterie	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Briquebeec	Portbail	Les Moitiers-d'Allonne	Martinvast	Gréville-Hague	Héauville	Les Pieux					
Population municipale	85 029			26 224		8 345		8 728	11 998	13 859		7 043	8 739	8 830	5 988	184 783
Population DGF	86 662			26 846		12 563		8 839	12 904	15 431		7 777	9 979	10 974	6 332	198 307
Bois	947	547	283	557	348	193	262	325	333	331	447	231	360	360	168	5 691
Cartons	168	109	49	140	78	53	66	77	60	55	107	31	73	115	40	1 222
Pelouse	76	272	144	860	609	410	325	61	175	259	297	263	497	544	195	4 986
Branchages	2 037	1 990	981	1 014	814	875	616	944	871	539	767	362	1 357	796	297	14 259
Encombrants	2 395	1 592	620	1 262	857	736	526	560	598	591	723	494	900	712	359	12 924
Ferrailles	366	213	115	218	200	133	155	137	189	147	211	107	223	204	96	2 715
Gravats	4 549	1 641	777	1 129	834	907	640	796	922	93	513	451	1 357	813	427	15 850
Déchets électriques	402			165	124	85	90	111	121	56	130	85	119	140	79	1 707
Mobiliers	813	461	245	164	204	115	146	132	216	0	0	117	164	316	127	3 219
Autres	256	62	42	82	79	77	25	41	63	61	56	48	126	53	37	1 107
Tonnage Pneus	34	14	8	0	32	35	0	0	25	20	0	25	36	0	0	229
Tonnage DDS (Eco + Hors Eco)	78	38	30	44	45	15	23	40	30	19	40	21	37	41	36	537
Tonnage Amiante	91	0	0	29	0	11	0	0	7	0	14	0	0	0	0	151
Tonnage Souches	43	0	0	7	0	15	0	0	0	20	0	0	51	10	0	148
Tonnage Piles	2	2	1	2	2	1	1	1	2	1	2	2	2	2	1	25,59
Tonnage Huile de vidange	7	7	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17,10
Tonnage total	12 009,09	6 886,74	3 256,94	5 588,43	4 146,74	3 584,09	2 851,04	3 185,50	3 548,01	2 131,34	3 250,15	2 187,34	5 175,43	4 053,32	1 825,65	63 679,79
	22 152,76			9 735,16		6 435,12		3 185,50	3 548,01	5 381,49		2 187,34	5 175,43	4 053,32	1 825,65	63 679,79

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

ANNEXE 6 – Comparaison financière

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - DEPENSES

Budget 16			
Nature	2020	2019	2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	6 502,99 €	5 779,79 €	3 976,21 €
6063 - FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	12 512,13 €	13 998,72 €	11 395,91 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	474,91 €	424,37 €	493,82 €
6066 - CARBURANTS	62 985,62 €	76 613,16 €	76 054,59 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 146,87 €	2 243,20 €	3 549,50 €
611 - SOUS TRAITANCE GENERALES	434 120,93 €	763 297,85 €	1 025 962,55 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	0,00 €	0,00 €	1 023,17 €
61521 - BATIMENTS PUBLICS	4 723,08 €	0,00 €	4 343,00 €
61551 - MATERIEL ROULANT	44 756,89 €	64 485,96 €	73 127,31 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	4 301,48 €	806,37 €	4 323,32 €
6156 - MAINTENANCE	3 133,74 €	3 139,67 €	4 410,20 €
6161 - MULTIRISQUES	7 473,47 €	8 252,05 €	0,00 €
6226 - HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	211,60 €
6237 - PUBLICATIONS	0,00 €	460,00 €	0,00 €
6241 - TRANSPORTS SUR ACHATS	0,00 €	546,35 €	0,00 €
6261 - FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	1 574,64 €	476,19 €	0,00 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 566,10 €	2 831,11 €	4 191,29 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 093,17 €	1 013,04 €	398,89 €
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	769,32 €	830,80 €	600,00 €
6287 - REMB. DE FRAIS	3 753,61 €	0,00 €	0,00 €
6354 - DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00 €	320,76 €	0,00 €
637 - AUTRES IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	636,00 €	524,00 €	1 371,00 €
TOTAL	596 524,95 €	946 043,39 €	1 215 432,36 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
6211 - PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00 €	3 906,65 €	5 274,09 €
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	636 921,50 €	636 690,00 €	588 512,72 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	0,00 €	0,00 €	188,00 €
TOTAL	636 921,50 €	640 596,65 €	593 974,81 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6541 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	7 027,79 €	4 359,88 €	8 902,97 €
6542 - CREANCES ETEINTES	3 564,23 €	4 808,10 €	8 853,53 €
658 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,00 €	0,01 €	0,00 €
TOTAL	10 592,02 €	9 167,99 €	17 756,50 €
CHARGES FINANCIERES			
66112 - INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	0,00 €	290,70 €	0,00 €
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	56,00 €	0,00 €
673 - TITRES ANNULES	12 089,59 €	10 372,79 €	8 231,93 €
TOTAL	12 089,59 €	10 719,49 €	8 231,93 €
OPERATIONS D ORDRE			
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
TOTAL	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO 48

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2020	2019	2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	99 872,80 €	79 309,08 €	
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	11 276,43 €	18 802,03 €	
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	115 504,48 €	75 187,10 €	
60622 - CARBURANTS	514 787,35 €	620 233,45 €	
60623 - ALIMENTATION	151,48 €	313,66 €	
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	2 781,21 €	188,42 €	
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	93 798,85 €	69 316,42 €	
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	76 827,08 €	63 803,88 €	
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 725,90 €	5 164,72 €	
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	564 943,93 €	433 757,67 €	
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	11 588 284,41 €	11 689 170,55 €	
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	49 679,64 €	55 670,50 €	
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	42 231,35 €	3 860,03 €	
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	5 724,41 €	14 373,16 €	
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	946,20 €	969,00 €	
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	0,00 €	970,37 €	
615232 - ENTR. ET REP. RESEAUX	2 017,64 €	0,00 €	
61551 - MATERIEL ROULANT	314 607,69 €	332 222,47 €	
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	752 338,90 €	842 212,38 €	
6156 - MAINTENANCE	5 154,01 €	15 137,27 €	
617 - ETUDES ET RECHERCHES	14 172,00 €	0,00 €	
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	329,00 €	2 348,00 €	
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	518,40 €	2 073,60 €	
6225 - INDEM AU COMPTABLE & REGISSEUR	0,00 €	18,32 €	
6226 - HONORAIRES	4 584,00 €	85,87 €	
6227 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	194 481,80 €	0,00 €	
6228 - DIVERS	514,00 €	1 698,59 €	
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	2 341,54 €	5 400,00 €	
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	6 630,74 €	12 085,80 €	
6237 - PUBLICATIONS	4 197,60 €	5 377,80 €	
6238 - DIVERS	2 797,68 €	11 406,00 €	
6241 - TRANSPORT DE BIENS	3 755,74 €	-738,00 €	
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	187,20 €	93,60 €	
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 096,93 €	6 832,36 €	
6258 - MISSIONS	23 940,36 €	7 893,22 €	
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 723,46 €	6 824,38 €	
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	51 837,03 €	51 746,72 €	
6283 - FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	8 923,20 €	0,00 €	
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	80 949,37 €	101 121,43 €	
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 029,45 €	2 757,82 €	
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 212,52 €	9 055,61 €	
TOTAL	14 671 875,78 €	14 546 743,28 €	14 540 624,32 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
6318 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	157,16 €	
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	46 091,00 €	43 916,00 €	
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	31 172,00 €	30 795,00 €	
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDGFPT	46 992,00 €	55 433,00 €	
6338 - AUT IMP & VERSTS ASSIM REMUNER	18 705,00 €	18 478,00 €	
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 741 189,03 €	4 695 269,73 €	
64112 - NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL	77 365,71 €	81 155,46 €	
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 503 620,28 €	1 405 653,26 €	
64131 - REMUNERATION	1 417 953,13 €	1 443 873,75 €	
64138 - AUTRES INDEMNITES	115 669,50 €	76 296,50 €	
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 186 305,00 €	1 146 423,00 €	
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 578 494,28 €	1 572 769,47 €	
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDI	61 240,00 €	57 900,00 €	
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 728,60 €	5 452,70 €	
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	101 665,69 €	81 124,67 €	
6488 - AUTRES CHARGES	596,40 €	1 945,76 €	
TOTAL	10 933 787,62 €	10 716 643,46 €	10 163 629,37 €
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION			
675 - VALEURS COMPTABLES IMMO. CEDEE	328 675,55 €	0,00 €	
TOTAL	328 675,55 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6532 - FRAIS DE MISSIONS CONSEILLERS	0,00 €	833,84 €	
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES	13 349,00 €	3 147,66 €	
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,00 €	30,00 €	
TOTAL	13 349,00 €	4 011,50 €	13 400,00 €
CHARGES FINANCIERES			
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	5 106,17 €	5 717,07 €	
TOTAL	5 106,17 €	5 717,07 €	13 236,88 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	508,43 €	2 064,86 €	
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	220,42 €	751,09 €	
673 - TITRES ANNULES	864,23 €	0,00 €	
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	279,00 €	0,00 €	
TOTAL	1 872,08 €	2 815,95 €	349 230,80 €

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - RECETTES

Budget 16			
Nature	2020	2019	2018
VENTE DE PDT FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES, MARCHANDISES			
703 - VENTES DE PDT RESIDUELS	1 410,00 €	4 945,00 €	0,00 €
706 - PRESTATION DE SERVICES	1 770 098,01 €	1 715 630,89 €	1 677 331,54 €
707 - VENTE DE MARCHANDISES	40 900,45 €	2 089,75 €	0,00 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	1 081,81 €	740,91 €
TOTAL	1 812 408,46 €	1 723 747,45 €	1 678 072,45 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATION	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
TOTAL	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
TOTAL	3 256,98 €	5 416,47 €	322 980,55 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
777 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFERERS AU RESULTAT DE L EXERCICE	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
EXCEDENT D EXPLOITATION POSITIF REPORTE N-1			
R002	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €
TOTAL	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2020	2019	2018
ATTENUATION DE CHARGES			
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	15 273,33 €	27 570,63 €	
TOTAL	15 273,33 €	27 570,63 €	19 652,92 €
PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	15 877,05 €	23 490,00 €	
704 - TRAVAUX	21 417,65 €	0,00 €	
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	89 087,31 €	77 289,56 €	
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	77 406,42 €	40 042,26 €	
7078 - AUTRES MARCHANDISES	422 509,10 €	1 001 224,51 €	
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	428 575,50 €	589 723,39 €	
7478 - AUTRES ORGANISMES	1 389 787,46 €	1 701 233,21 €	
TOTAL	1 818 362,96 €	2 290 956,60 €	1 280 270,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	271 715,87 €	132 663,13 €	
TOTAL	271 715,87 €	132 663,13 €	229 707,16 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	1 100,00 €	0,00 €	
773 - MANDATS ANNULES	4 641,58 €	15,24 €	
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	17 031,51 €	35 781,11 €	
TOTAL	22 773,09 €	35 796,35 €	21 958,14 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO400

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 16			
Nature	2020	2019	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031 - FRAIS D ETUDE	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
TOTAL	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2154 - MATERIELS INDUSTRIELS	10 842,00 €	9 948,00 €	
2155 - OUTILLAGES INDUSTRIELS	18 611,67 €	23 312,85 €	4 418,97 €
2157 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	66 352,24 €	85 571,00 €	59 873,00 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	8 703,97 €	190 002,34 €
2183 - AUTRES	8 638,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €
TOTAL	104 443,91 €	136 173,82 €	262 932,31 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2315 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
TOTAL	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €
13912 - REGIONS	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
13913 - DEPARTEMENTS	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €
13915 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €
13918 - AUTRES	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2020	2019	2018
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION			
192 - PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSION IMMO	10 918,23 €	0,00 €	
TOTAL	10 918,23 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	40,00 €	140,00 €	
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	106 716,38 €	106 126,37 €	
TOTAL	106 756,38 €	106 266,37 €	223 984,96 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031 - FRAIS D ETUDE	30 329,03 €	13 218,50 €	
2033 - FRAIS D INSERTION	2 700,00 €	2 808,00 €	
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	300,00 €	
TOTAL	33 029,03 €	16 326,50 €	540,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111 - TERRAINS NUS	22 230,84 €	0,00 €	
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	25 425,60 €	13 192,80 €	
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	373 218,56 €	1 209 429,70 €	
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	5 166,17 €	2 028,94 €	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	573 849,76 €	450 183,31 €	
TOTAL	999 890,93 €	1 674 834,75 €	964 990,46 €
IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	46 115,39 €	60 671,56 €	
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 054,49 €	88 340,85 €	
TOTAL	51 169,88 €	149 012,41 €	117 807,47 €
SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES			
	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	154 740,00 €
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
261 - TITRE DE PARTICIPATION	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00
TOTAL	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 16			
Nature	2020	2019	2018
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
28131 - BATIMENTS	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	555,00 €	555,00 €	555,00 €
28151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €
28154 - MATERIEL INDUSTRIEL	17 353,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €
28155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	21 052,99 €	21 412,67 €	21 196,00 €
28157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	41 392,24 €	55 857,88 €	71 795,21 €
28181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €
28182 - MATERIEL DE TRANSPORT	89 266,91 €	87 816,00 €	77 327,00 €
28183 - MATERIEL INFORMATIQUE	798,00 €	1 336,20 €	4 297,10 €
28184 - MOBILIER	647,00 €	647,00 €	647,00 €
TOTAL	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE N-1			
R001	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €
TOTAL	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2020	2019	2018
SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES			
1328 - AUTRES SUB D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	0,00 €	95,00 €	
TOTAL	0,00 €	95,00 €	800,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	1 220,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT			
	0,00 €	95,00 €	
TOTAL	0,00 €	95,00 €	627 933,88 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO 02

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

Notes personnelles :

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

 SLO 03

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20211005-DEL2021_123-DE

Communauté d'agglomération du Cotentin



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

     **LECOTENTIN.FR**